

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE  
PORTANT SUR LES  
COMPTES  
2011



Crédit Mutuel **ARKEA** 

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Présentation du Crédit Mutuel Arkéa</b>	<b>06</b>
1.1.	Histoire du Crédit Mutuel Arkéa	08
1.2.	Organisation et métiers du groupe	10
1.3.	Stratégie du groupe	14
1.4.	Crédit Mutuel Arkéa et le mouvement coopératif	16
1.5.	Faits marquants 2011	18
1.6.	Chiffres-clés 2011	20
<b>2</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>23</b>
2.1.	Conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa	24
2.2.	Autres mandataires sociaux	27
2.3.	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	28
2.4.	Instances et travaux de Direction générale	36
2.5.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	37
2.6.	Rémunération des dirigeants	38
<b>3</b>	<b>Éléments financiers</b>	<b>41</b>
3.1.	Activités	42
3.2.	Résultats financiers	45
3.3.	Fonds propres et ratios réglementaires	47
3.4.	Perspectives	50
<b>4</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>53</b>
4.1.	Risque de crédit	55
4.2.	Risques de marché	67
4.3.	Risques structurels de taux et de liquidité	70
4.4.	Risque de change	74
4.5.	Risque actions et autres titres à revenu variable	75
4.6.	Risque opérationnel	76
4.7.	Risque juridique	80
4.8.	Risque de non-conformité dont le risque de blanchiment	81
4.9.	Risques spécifiques à l'activité d'assurance	82
<b>5</b>	<b>Comptes consolidés au 31 décembre 2011</b>	<b>85</b>
	Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011	93
<b>6</b>	<b>Comptes globalisés au 31 décembre 2011</b>	<b>137</b>

<b>7</b>	<b>Responsabilité sociale de l'entreprise</b>	<b>143</b>
7.1.	Développement socialement responsable	144
7.2.	Engagements en faveur de l'environnement	147
7.3.	Actions en faveur des territoires	148
7.4.	Actions en faveur des citoyens	149
<b>8</b>	<b>Autres informations concernant la société</b>	<b>150</b>
8.1.	Raison sociale et nom commercial de la société	152
8.2.	Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	152
8.3.	Date de constitution et durée de vie de la société	153
8.4.	Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	153
8.5.	Nature du contrôle exercé sur la société	154
8.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	154
8.7.	Contrats importants	154
8.8.	Changement significatif de la situation financière de la société	155
8.9.	Vérification des informations financières historiques annuelles et sources des informations financières figurant dans le présent document	155
8.10.	Prévisions ou estimations de bénéfices	156
8.11.	Date des dernières informations financières auditées	156
8.12.	Documents accessibles au public et documents incorporés par référence	157
<b>9</b>	<b>Personne responsable</b>	<b>159</b>
9.1.	Personne responsable des informations contenues dans le présent document	160
9.2.	Déclaration de la personne responsable du présent document	161
<b>10</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>162</b>
<b>11</b>	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2011</b>	<b>167</b>
<b>12</b>	<b>Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration</b>	<b>170</b>
<b>13</b>	<b>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</b>	<b>174</b>
	Tableau de concordance	183
	AML Statement	189

Le présent Document de référence est également constitutif du Rapport de gestion annuel du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, devant être présenté à l'Assemblée générale des sociétaires approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12\04\2012, conformément l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





# PRÉSENTATION

du **CRÉDIT MUTUEL ARKÉA**



# 1.1 HISTOIRE

## du CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

L'histoire du Crédit Mutuel Arkéa a débuté il y a plus d'un siècle en Bretagne et se prolonge aujourd'hui dans toute la France et en Europe. Créées par la loi de 1884, les premières caisses rurales de Crédit Mutuel Agricole font leur apparition en Bretagne, mais aussi dans le Sud-Ouest et la région Rhône-Alpes. Dans l'Ouest, après de nombreuses années d'un développement souvent inégal d'une localité à l'autre, la décennie 1970 consacre l'union des caisses bretonnes et la constitution d'un vrai groupe à l'échelle régionale.

### Acte I : 1970/1985

En Bretagne, la généralisation de la mensualisation et l'obligation du versement des salaires par chèque poussent de nombreux ouvriers, notamment ceux de l'arsenal de Brest, à rechercher un partenaire bancaire. Le Crédit Mutuel de Bretagne (CMB) sera la première institution à leur ouvrir ses portes : alors qu'il représente à peine 2 % du marché régional en 1965, il finance, en 1979, 25 % des logements bretons et compte déjà plus de 500 000 sociétaires.

### Acte II : 1985/2000

Assurance-vie, assurance-dommages, crédits à la consommation, financement des entreprises et des collectivités... Les besoins en matière de bancassurance se diversifient. Le CMB souhaite y apporter une réponse adaptée et compétitive, en devenant à la fois fabricant et distributeur des produits qu'il propose. Entre 1985 et 2000 sont donc créées les filiales Suravenir (assurance-vie et prévoyance), Suravenir Assurances et Novélia (assurances-dommages), Federal Finance (gestion d'actifs), Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels (ABEI – anciennement Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise – financement des entreprises) et Financo (crédit sur le lieu de vente). Dans les années 90, le groupe étend aussi son offre de services au domaine de la banque privée avec le rachat de la BPE (Banque Privée Européenne).

Au début des années 2000, un groupe solide et diversifié se constitue autour des trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO) et du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC), et d'une vingtaine de filiales spécialisées. C'est la création du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

### Acte III : 2000/2008

L'explosion d'Internet et des services mobiles modifie en profondeur les comportements des consommateurs français vis-à-vis de leur banque et débouche sur l'émergence des premiers courtiers et banquiers en ligne. Le Crédit Mutuel Arkéa se positionne très tôt sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication via une approche multicanale. Il figure parmi les tout premiers groupes bancaires à développer la banque de détail « à domicile » avec Domiweb, puis sur mobile (première banque sur iPhone). Il a aussi été la première banque en Europe à permettre le passage d'ordres de Bourse totalement sécurisés par le Web. En 2000, le groupe crée le courtier en ligne Symphonis, puis rachète Fortuneo en 2006, 2<sup>e</sup> opérateur français du marché. Deux ans après la fusion des deux filiales en 2007, Fortuneo devient Fortuneo Banque.

### Acte IV : Depuis 2008...

Le Crédit Mutuel Arkéa adopte, en 2008, le projet d'entreprise Horizons 2015. Les différentes expertises du groupe ont fait leurs preuves auprès de ses réseaux historiques. Le groupe souhaite désormais valoriser ses savoir-faire auprès de nouveaux partenaires. Il a l'ambition de devenir un fournisseur de solutions industrielles clés en main pour des acteurs de la banque, de l'assurance et d'autres univers comme la téléphonie ou la distribution. Cette volonté s'appuie sur trois métiers : la monétique, les activités titres et les services bancaires. Après avoir racheté ProCapital Securities Services en 2006 (prestataire de services titres), le Crédit Mutuel Arkéa a créé Arkéa Banking Services en 2010, à destination de ses clients bancaires.

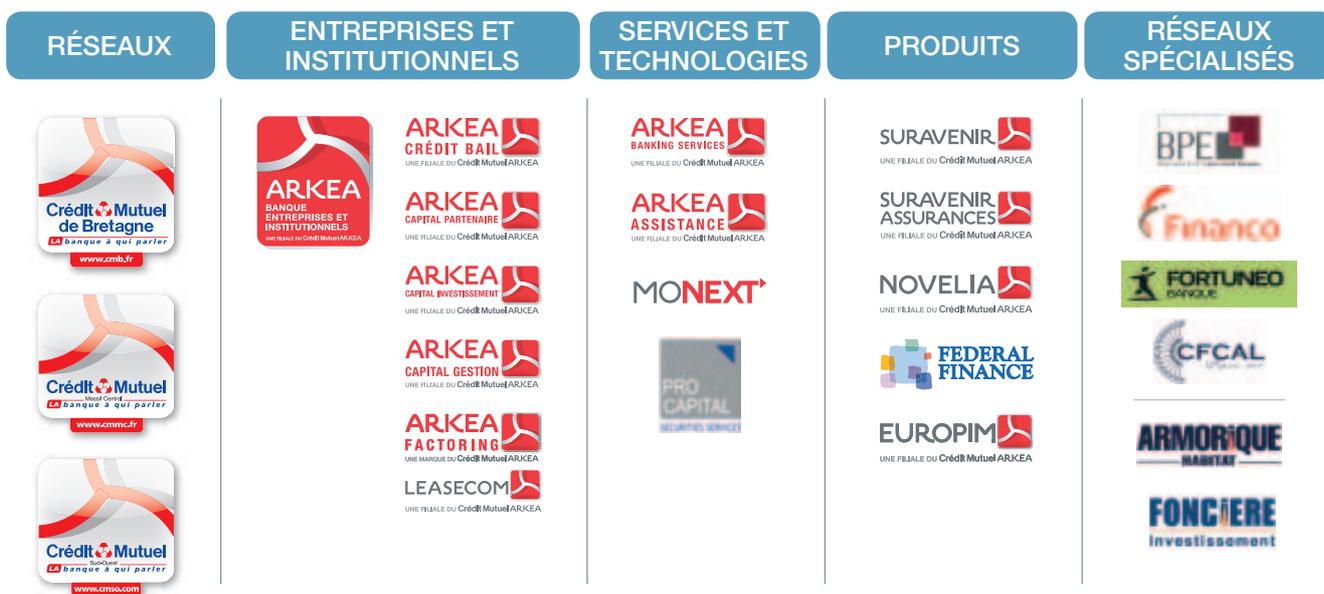
Début 2010, l'acquisition de Monext, leader français de la monétique, poursuit ce même mouvement et conforte les

ambitions nationales et européennes du Crédit Mutuel Arkéa. Le groupe complète sa gamme de services avec les rachats de Leasecom (2010 – location financière pour les entreprises), du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque (2010 – CFCAL Banque – restructuration de crédits) et les créations d'Armoney (2010 – plate-forme monétique en partenariat avec Banque Accord), Arkéa Capital Partenaire

(2011 – capital-investissement) et Arkéa Assistance (2011 – services de téléassistance).

En 2011, le groupe a déployé une nouvelle architecture de marque afin de gagner en cohérence, en unité et en lisibilité. Avec toujours l'objectif de mieux promouvoir son modèle de fabricant-distributeur.

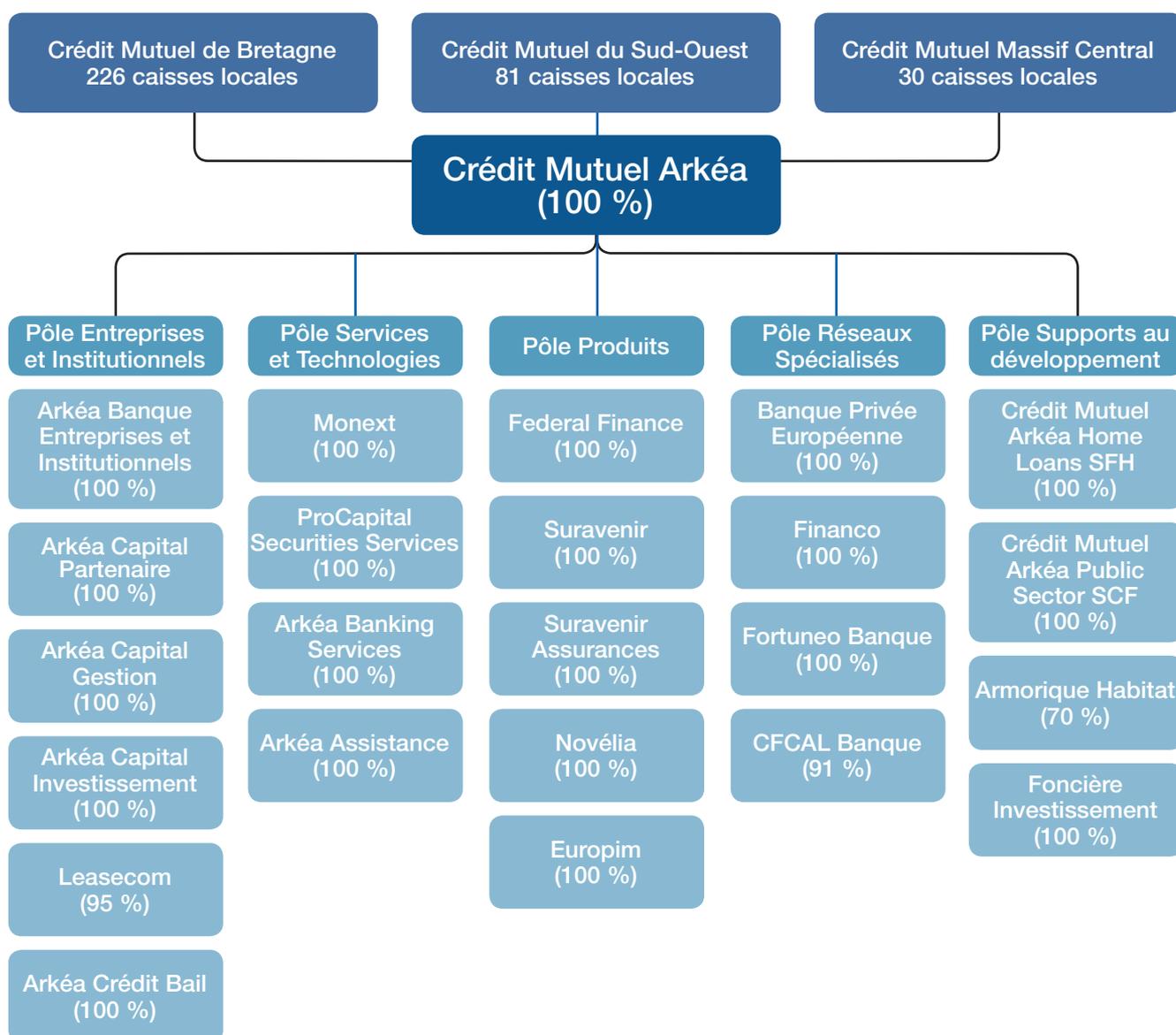
Le Crédit Mutuel Arkéa a déployé au cours de l'exercice 2011 une nouvelle architecture de marque. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre du projet Horizons 2015, apporte cohérence globale, lisibilité et modernité.



# 1.2 ORGANISATION

## et MÉTIERS DU GROUPE

Banque universelle, ouverte à tous, le Crédit Mutuel Arkéa est à la fois fabricant et distributeur de ses produits et services. Ce positionnement lui permet de maîtriser l'ensemble de la valeur ajoutée grâce à l'apport de ses filiales spécialisées. Groupe intégré, il s'appuie sur une organisation simple, bâtie autour de trois fédérations de Crédit Mutuel, de quatre pôles «métiers» et d'un pôle regroupant les fonctions supports.



## Les fédérations de Crédit Mutuel

La banque de proximité se déploie autour des fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne (CMB), du Sud-Ouest (CMSO) et du Massif Central (CMMC). Ces trois fédérations, fortes de la densité de leur réseau de caisses locales, restent le lien direct et naturel avec les sociétaires et clients et le lieu du conseil à forte valeur ajoutée. Cette relation de confiance induit le lancement de nouvelles solutions, en particulier lors de phases-clés comme le financement des études, l'acquisition d'un logement, la préparation de la retraite, la constitution et la transmission d'un patrimoine. Elle sous-tend parallèlement l'adaptation permanente aux nouveaux modes de consommation et en particulier ceux liés à l'utilisation des services mobiles et à distance.

Pour les secteurs agricole et viticole, le groupe bénéficie de l'appui et des compétences de structures spécifiques : la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole (Bretagne), Agribanque (Sud-Ouest) et le Crédit Mutuel Agricole et Rural (Massif Central). « L'autre banque de l'agriculture » poursuit son développement sur ce secteur d'activité au rôle prépondérant, tant sur le plan économique que sur ceux de l'aménagement et de l'équilibre des territoires. Pour un groupe territorial comme le Crédit Mutuel Arkéa, c'est un vrai choix d'identité. Avec la responsabilité d'accompagner les activités les plus importantes de l'économie régionale, à commencer par l'agriculture et l'agro-alimentaire.

## Les pôles métiers

### • *Le pôle Entreprises et Institutionnels*

**Le pôle Entreprises et Institutionnels fédère toutes les expertises dédiées aux entreprises (PME, groupes, promoteurs immobiliers) et aux clients institutionnels (collectivités locales, acteurs de la santé, du logement social et de l'économie sociale...).**

- **Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est une banque commerciale** dont la vocation est d'accompagner les acteurs du développement économique et local à travers une gamme de produits et services qui répondent à leurs besoins, à l'échelle nationale et internationale : épargne, moyens de paiement, crédits, gestion d'actifs, assurances, indemnités de fin de carrière, épargne salariale... Elle rayonne sur l'ensemble du territoire national depuis ses 19 centres d'affaire régionaux.

- **Arkéa Crédit-Bail (anciennement Bail Entreprises) est à l'origine spécialisée dans le crédit-bail immobilier.** Elle finance des immeubles à usage professionnel (bureaux, entrepôts, locaux d'activité, locaux commerciaux, cliniques, maisons de retraite, concessions automobiles...). Elle propose aussi, depuis début 2011, des offres de crédit-bail mobilier. Celles-ci s'adressent aux entreprises qui souhaitent financer l'achat d'un équipement, l'actif industriel ou commercial de la société.

- L'activité capital-investissement est assurée par **Arkéa Capital Investissement (anciennement Synergie Finance), Arkéa Capital Gestion (anciennement Synergie Finance Gestion) et Arkéa**

**Capital Partenaire.** La première contribue au renforcement des fonds propres des PME en phase de développement ou facilite leur reprise en cas de transmission totale ou partielle par des prises de participations minoritaires au capital. Elle intervient pour des montants allant de 1 à 10 millions d'euros et une durée de détention moyenne de 7 à 10 ans. La seconde gère des portefeuilles de fonds communs de placement à risques (FCPR). Dernière-née, Arkéa Capital Partenaire vient compléter le dispositif et s'adresse plus spécifiquement aux grands groupes régionaux non cotés, jugés stratégiques sur les territoires historiques du Crédit Mutuel Arkéa.

- **Leasecom accompagne plus de 30 000 entreprises** et organisations dans le financement de leurs investissements technologiques, biens d'équipements professionnels et véhicules légers, grâce à des solutions de location financière évolutive et sur-mesure. Elle s'appuie sur différents canaux de distribution : les réseaux des caisses locales, les délégations d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et des revendeurs professionnels.

### • *Le pôle Services et Technologies*

Le pôle Services et Technologies a pour vocation de mettre à la disposition des entités du groupe des prestations informatiques, techniques et d'élargir l'offre de moyens de paiement et titres. Il intègre les directions : Développement, Coordination, Technologies informatiques, des Études informatiques, de l'Offre des moyens de paiement et des Technoservices. Quatre filiales lui sont directement rattachées.

- **ProCapital Securities Services, présente en France et en Belgique,** est un prestataire de services titres à destination des établissements financiers (banquiers et courtiers en ligne, sociétés de gestion...). Elle propose une offre modulable : négociation et compensation des ordres, tenue de compte juridique et administrative, conservation de l'ensemble des instruments financiers, réalisation de sites Internet de consultation et transactionnel.

- **Arkéa Banking Services est la filiale spécialisée dans les services bancaires pour compte de tiers.** Elle s'adresse aux banques, sociétés de gestion, mutuelles, entreprises de la distribution qui souhaitent externaliser la fabrication de services bancaires.

- **Monext facilite les transactions de paiement électronique, avec ou sans carte,** que ce soit en points de vente, sur Internet ou sur mobile. Elle accompagne les établissements financiers et les commerçants, en France et en Europe, dans l'optimisation de leur chaîne de valeur monétique en leur proposant des solutions sécurisées, fiables et immédiates. Monext est le seul acteur français disposant d'un centre d'appels certifié PCI DSS qui garantit un traitement hautement sécurisé des demandes.

- **Arkéa Assistance, nouvellement créée, répond à la volonté du groupe d'élargir son offre en ajoutant des services extra-bancaires** qui facilitent et améliorent le quotidien de ses clients. La filiale propose un service de téléassistance qui permet, par exemple, à des personnes isolées, d'être reliées en permanence et à distance à un réseau de personnes de confiance et aux services d'urgence.

## • *Le pôle Produits*

Le pôle Produits regroupe toutes les entités de fabrication de produits bancaires, immobiliers et d'assurance. Il porte l'ambition du groupe de devenir la référence de ses sociétaires et clients pour les services financiers, la protection, la prévoyance, et de nouer de nouveaux partenariats commerciaux et techniques.

- Acteur de référence au plan national avec 1 million de clients dans l'assurance-vie et 1,3 million dans la prévoyance, **Suravenir conçoit, fabrique et gère des contrats d'assurance-vie (individuelle et collective), de prévoyance (assurance emprunteurs, temporaires décès) et d'épargne retraite entreprise**. Ses contrats sont commercialisés par des réseaux de Crédit Mutuel, des banquiers en ligne et des conseillers indépendants. Suravenir est depuis fin 2011 filiale à 100 % du groupe.

- **Suravenir-Assurances couvre tous les besoins en assurance-dommages des particuliers** : habitation, auto, moto, santé, garantie des accidents de la vie. La compagnie compte plus de 500 000 clients. Elle s'appuie sur les réseaux de vente du CMB, du CMSO, du CMMC, de la BPE, de Novélia, du site de Fortuneo Banque et s'attache à diversifier sa distribution via des partenariats extérieurs (Landes Mutualité, SMAM...).

- **Novélia, courtier grossiste en assurances**, exerce son activité dans la couverture de risques d'entreprise, la conception de produits grand public et l'assurance affinitaire pour de grands comptes professionnels. Plus de 1 300 assureurs-conseils (courtiers et agents généraux) diffusent ses produits dans toute la France.

- **Federal Finance est le gestionnaire d'actifs du groupe**. En plus d'une gamme complète de fonds communs de placement, Federal Finance propose des offres de gestion sous mandat, des plans d'épargne entreprise et des solutions de défiscalisation pour les particuliers, les entreprises et les institutionnels. Elle est actionnaire majoritaire de Schelcher Prince Gestion, spécialisée dans les obligations convertibles et à hauts rendements.

- **Europim sélectionne, pour le compte des réseaux du Crédit Mutuel Arkéa, des produits et programmes immobiliers neufs et rénovés sur l'ensemble du territoire national** et éligibles aux principaux dispositifs fiscaux en matière d'investissement immobilier y compris des SCPI (sociétés civiles de placements immobiliers) et des Groupements fonciers viticoles.

## • *Le pôle Réseaux spécialisés*

Le pôle Réseaux spécialisés rassemble les activités de vente de produits et services de banque et d'assurances aux particuliers via des canaux de distribution spécialisés ou dédiés à des segments de marché très spécifiques.

- Créée en 2000, **Fortuneo Banque développe une panoplie très complète de prestations de bancassurance** : Bourse, compte bancaire, épargne et assurances... Elle est également présente en Belgique depuis 2007. Fortuneo Banque compte déjà plus de 180 000 clients.

- Banque privée, **la BPE fournit des services bancaires complets** à l'intention d'une clientèle de particuliers aisés. Elle intègre une activité de gestion de fortune, offrant ainsi une réelle valeur ajoutée aux clients désireux d'optimiser la fiscalité de leurs revenus, d'être accompagnés dans le choix de leurs investissements et d'anticiper le devenir de leur patrimoine. La BPE s'appuie sur un réseau national de 32 agences implantées dans les plus grandes villes françaises (dont 10 en région Île-de-France), de 5 délégations et de 3 bureaux de gestion de fortune.

- **Financo est une société spécialisée dans le crédit à la consommation** (automobile, moto, véhicule de loisirs, habitat, équipement général des ménages). Elle apporte des solutions globales : crédit affecté, renouvelable, prêt personnel, paiement en trois fois, avance sur épargne salariale... Elle est présente dans 16 villes en France.

## • *Le pôle Supports au développement*

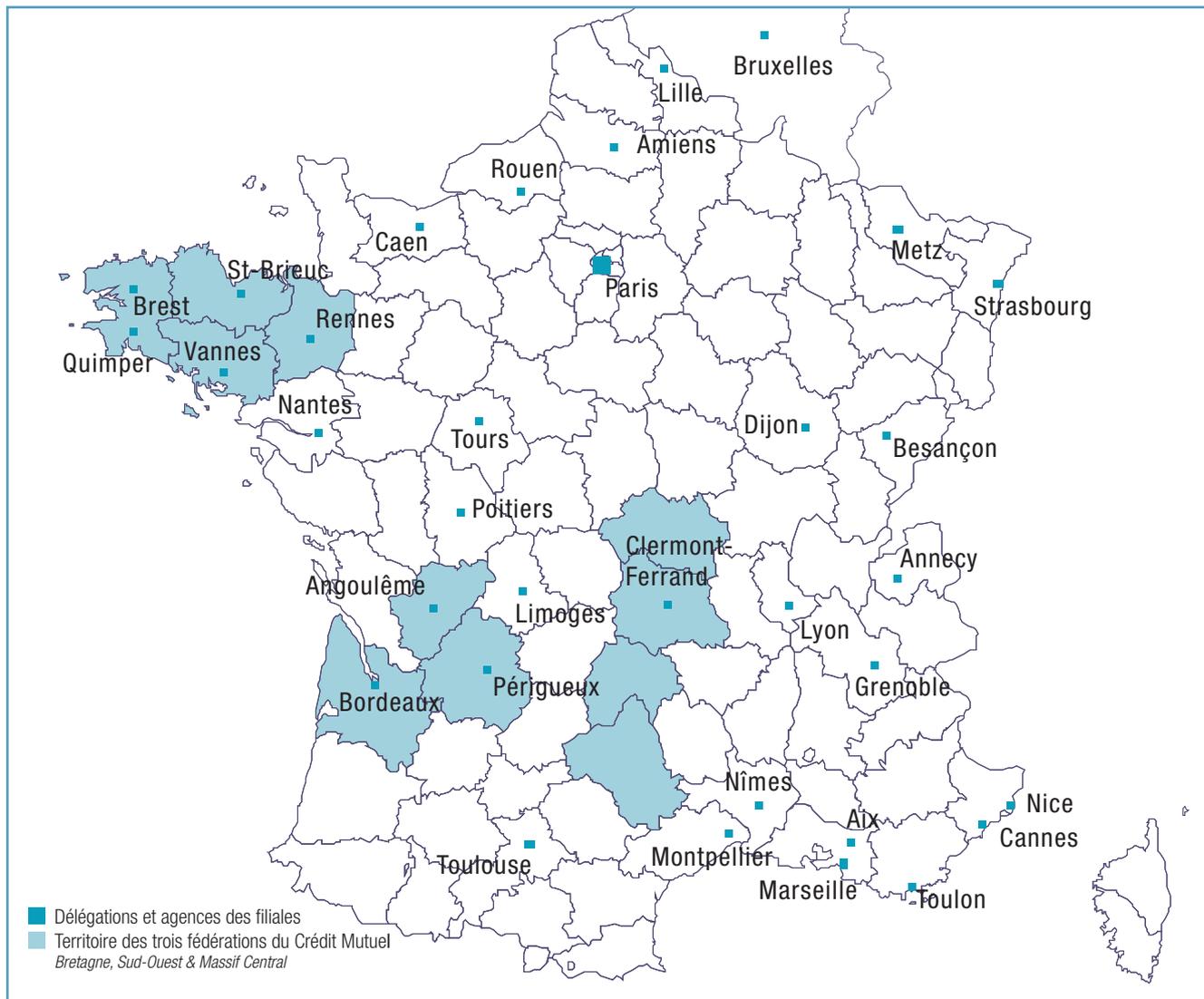
Le pôle Supports au développement vient soutenir le modèle de fabricant-distributeur du groupe. Il réunit les activités Ressources humaines et formation, Finances, Refinancement et marchés financiers, Organisation générale et moyens, Risques, Juridique et contrôle permanent.

Deux autres filiales, **Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH et Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF**, assurent l'émission d'emprunts obligataires sécurisés par des créances à la clientèle et destinés au refinancement du groupe.

Par ailleurs, **Foncière Investissement**, outil de référence pour les investissements immobiliers du groupe, et **Armorique Habitat**, entreprise sociale pour l'habitat, qui gère un parc locatif de plus de 4 500 logements dont elle est propriétaire dans 160 communes bretonnes, couvrent d'autres domaines d'intervention du Crédit Mutuel Arkéa.



## L'implantation du Crédit Mutuel Arkéa



# 1.3 STRATÉGIE

## du GROUPE

En 2008, le Crédit Mutuel Arkéa a adopté un projet d'entreprise, baptisé Horizons 2015. A mi-parcours, ce projet, porté et relayé sur le terrain par les 4 000 administrateurs et 9 000 salariés, a permis au groupe d'accélérer son développement, en dépit d'un environnement tourmenté et d'une concurrence toujours plus vive.

La crise économique et financière ne remet en cause ni les orientations stratégiques ni l'équilibre général du projet d'entreprise. Les excellentes performances commerciales renouvelées chaque année en attestent.

Fidèle à son modèle de développement, le groupe n'a pas changé ses priorités : la conquête de parts de marché et la valorisation de ses savoir-faire, l'ouverture à de grands partenariats extérieurs et le renforcement de sa présence sur ses territoires de référence.

### Horizons 2015 met le cap sur l'ouverture

Horizons 2015 trace la ligne directrice pour toutes les composantes du groupe : fédérations de Crédit Mutuel, filiales et fonctions supports. Avec un cap clairement affiché : celui de l'ouverture.

Plus qu'un principe, ce parti pris de l'ouverture est un état d'esprit qui irrigue l'ensemble des entités. Fabricant et distributeur, le Crédit Mutuel Arkéa détient, en effet, des expertises de premier ordre qu'il entend diffuser plus largement auprès de ses diverses clientèles.

#### Les quatre axes de développement

La recherche de performance, partout et dans tous les métiers, se décline autour de quatre axes majeurs :

- Faire de la caisse locale le lieu central de la valeur ajoutée et la positionner au cœur de la relation multicanale ;
- Devenir l'un des leaders de la banque en ligne en France et en Belgique avec Fortuneo Banque ;
- Renforcer les positions du groupe sur le marché des entreprises et des institutionnels ;
- Tisser des partenariats commerciaux, techniques, voire capitalistiques faisant sens pour le développement du groupe.

#### • *Concevoir la banque de demain*

La première orientation du projet Horizons 2015 consiste à confirmer les plus belles positions du groupe dans la banque de détail. C'est dans cette logique qu'a été initiée en 2010 une vaste réflexion sur le thème de « l'agence bancaire de demain ».

Plusieurs initiatives emblématiques ont déjà vu le jour. Il s'agit, notamment, de l'ouverture, en Bretagne, d'agences Entreprises et Professionnels exclusivement dédiées aux TPE-PME régionales réalisant moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le recours accru aux nouvelles technologies vise à améliorer la qualité du service rendu aux sociétaires et clients et à étoffer la gamme de produits. Les agences proposent désormais un nouveau service de téléassistance à l'intention des personnes vivant seules.

#### • *Créer de la proximité... à distance*

Fort de son patrimoine technologique et de sa capacité à fabriquer des offres complètes et compétitives, le Crédit Mutuel Arkéa souhaite jouer un rôle de premier plan dans la banque en ligne. Avec la volonté d'accompagner les attentes d'un marché en forte croissance et de multiplier les contacts en exploitant tous les canaux de la relation bancaire.

Fortuneo Banque porte les ambitions du groupe de s'imposer parmi les leaders de la banque en ligne en France et aussi en Belgique. Fortuneo compte déjà plus de 180 000 clients avec un encours supérieur à 6 milliards d'euros.

Le groupe, plus largement, développe les produits et services accessibles via Internet ou la téléphonie mobile. Le Crédit Mutuel de Bretagne a lancé son portail immobilier en ligne – Immonovo – qui met à la disposition des internautes un large choix d'annonces et des services associés. En septembre 2011, les réseaux CMB, CMSO et CMMC ont lancé, en partenariat avec la station Fun Radio, BEMIX, une offre bancaire et extra-bancaire pour les 12-25 ans : cartes bancaires personnalisables, chèques en ligne, e-relevés, banque mobile et avantages exclusifs (shopping, événements privés...).

### • **Accompagner les entreprises et les institutionnels**

Troisième grande orientation : le renforcement du groupe sur le marché des entreprises, des collectivités (collectivités territoriales, acteurs de la santé, du logement social et de l'économie sociale) et des promoteurs immobiliers. Après la constitution d'un pôle spécialisé, 2011 a vu l'intégration complète de l'offre financière évolutive de Leasecom.

Arkéa Crédit-Bail, pour sa part, a ajouté à sa panoplie le crédit-bail mobilier. Le groupe a aussi proposé une nouvelle offre d'affacturage : Arkéa Factoring. Enfin, en complément d'Arkéa Capital-Investissement, il a créé la société Arkéa Capital Partenaire. Objectif : devenir l'interlocuteur bancaire de référence des grandes entreprises régionales non cotées à chaque étape-clé de leur développement. Le Crédit Mutuel Arkéa entend ainsi agir en faveur de la vitalité économique des territoires et contribuer au maintien de l'emploi et des centres de décisions en région.

### • **Les partenariats, leviers essentiels**

Enfin, le projet Horizons 2015 a pour dessein d'ouvrir le groupe à de nouveaux métiers, par le biais des partenariats. Arkéa Banking Services, structure dédiée au « Business to Business » (BtoB) bancaire, concrétise pour partie cette volonté. Avec déjà plus de 520 références en portefeuille, cette activité prend son essor au sein du groupe qui n'hésite pas à s'affirmer en « partenaire au service du développement de ses concurrents ». ProCapital Securities Services (services titres), Monext (transactions de paiement électronique), Armoney (monétique) complètent l'intervention du groupe.



# 1.4 LE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

## et le MOUVEMENT COOPÉRATIF

Le Crédit Mutuel Arkéa se développe, sur l'ensemble de ses territoires, en restant fidèle aux principes du mutualisme et de la coopération. La démocratie de proximité, qui s'exprime à tous les niveaux de décision, place l'Homme au cœur du projet d'entreprise.

### Le profil du Crédit Mutuel Arkéa à l'horizon 2015

1. Un groupe qui incarne, au sein du Crédit Mutuel, une voie de développement originale, fondée sur des partenariats ouverts ;
2. Un groupe fortement ancré dans ses territoires de référence, qui capitalise sur la relation avec ses sociétaires ;
3. Un groupe intégré, qui garantit l'autonomie des équipes qui le composent ;
4. Un groupe qui sait valoriser les talents de ses salariés et élus, et en attirer de nouveaux ;
5. Un groupe à l'offre et aux compétences élargies en direction des particuliers ;
6. Un groupe reconnu comme un partenaire essentiel des entreprises et comme un acteur majeur du développement local ;
7. Un groupe qui investit de nouveaux espaces, marchés et métiers, y compris à l'international.

### Authentiquement mutualiste et coopératif

Société de personnes et non de capitaux, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse. Sa stratégie de développement durable est ainsi dégagée de la recherche de la seule rentabilité à court terme. Inaliénable, la coopérative financière ne peut ni être vendue, ni faire l'objet d'une OPA ; elle peut seulement être liquidée sur décision des sociétaires.

La structure de base du Crédit Mutuel Arkéa est la caisse locale. Etablissement de crédit selon la loi bancaire, elle couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous la forme de parts sociales. Financièrement autonome, elle collecte l'épargne, distribue des crédits et propose l'ensemble des services financiers et d'assurance. La plupart des décisions concernant les clients sont prises à cet échelon. Chaque caisse dispose d'un Conseil d'administration, composé d'administrateurs bénévoles, élus par les sociétaires eux-mêmes en assemblée générale, selon la règle « une personne = une voix ».

Le capital du Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central.

**Chaque sociétaire du Crédit Mutuel est détenteur d'au moins une part sociale, c'est-à-dire d'une part de capital de la société coopérative. L'ensemble des parts sociales détenues par les sociétaires constitue le capital, partie intégrante des fonds propres prudentiels. Elles ne peuvent être remboursées qu'à la hauteur de leur valeur nominale.**

La souscription d'une part sociale permet :

- de devenir membre de la coopérative qu'est la caisse locale,
- de voter à son assemblée générale selon le principe :  
« une personne = une voix »,
- d'élire des administrateurs des caisses locales et dirigeants dans le cadre d'une gouvernance démocratique.

Par l'intermédiaire des administrateurs qu'ils élisent, les sociétaires sont représentés aux trois niveaux – local, régional et national – du Crédit Mutuel. Ils sont donc à la fois actionnaires et clients, usufruitiers et consommateurs de l'entreprise.



Le Crédit Mutuel Arkéa est l'organe de tête du groupe. Il bénéficie à ce titre d'un agrément collectif pour les caisses des trois fédérations. Les caisses locales ne sont pas agréées individuellement. Le Crédit Mutuel Arkéa est le garant vis-à-vis des autorités bancaires et financières des grands équilibres financiers du groupe. Il assume, par ailleurs, l'accès aux marchés financiers pour l'ensemble de ses composantes.

### • **Les relations de solidarité au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du Crédit Mutuel Arkéa est un mécanisme de solidarité interfédérale qui prend appui sur l'article R.515-1 du Code monétaire et financier. Ce texte prévoit que l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation. Le Crédit Mutuel Arkéa bénéficie de cet agrément collectif pour lui-même et pour toutes les caisses locales adhérentes dans la mesure où l'ACP a considéré que cela garantissait la liquidité et la solvabilité des caisses locales.

Le mécanisme de solidarité est organisé par les règlements financiers figurant dans chaque règlement général de fonctionnement propre aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et du Crédit Mutuel Massif Central. Il ne lie que les caisses locales adhérentes, la fédération et le Crédit Mutuel Arkéa. Par ailleurs, il ne crée pas d'obligations des caisses locales à l'égard des tiers.

En d'autres termes, il n'existe pas de solidarité passive des membres du Crédit Mutuel Arkéa à l'égard des tiers, les créanciers d'une caisse locale ne peuvent s'adresser qu'à cette caisse et non pas à une autre ou au Crédit Mutuel Arkéa indifféremment.

### • **Le fonds fédéral**

Ce mécanisme se traduit essentiellement par la constitution au niveau de chaque fédération du fonds fédéral de solidarité qui assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes, conformément à la décision de caractère général n° 2-1982 de la Confédération nationale du Crédit Mutuel. Le fonds fédéral est alimenté par des dotations et subventions émanant des caisses locales et regroupe le fonds fédéral de solidarité ainsi que le fonds fédéral de réserves.

1 - Le fonds fédéral de solidarité assure la péréquation des résultats des caisses locales adhérentes par le biais de dotations et subventions. Toute caisse locale ayant eu des résultats déficitaires pendant une période de trois années consécutives fait l'objet d'une révision particulière. Un plan de redressement est mis en place avec les services de la fédération et du Crédit Mutuel Arkéa. À l'issue de la période de redressement fixée dans le plan, en cas de confirmation du déficit, la fédération, en concertation avec le Crédit Mutuel Arkéa, statuera sur l'avenir de la caisse locale.

2 - Le fonds fédéral de réserves peut intervenir en faveur des caisses locales, dont la situation nette est négative ou dont le résultat est négatif, ainsi qu'en faveur de celles qui ont été victimes d'un sinistre exceptionnel.

La fédération décide chaque année du niveau de dotation à ce fonds. Le fonds fédéral de réserves est géré par la fédération. Les demandes d'intervention qui lui sont présentées sont examinées par un Comité composé d'administrateurs.

Indépendamment de ce fonds fédéral, le Crédit Mutuel Arkéa peut également intervenir directement sous forme d'avances, de subventions ou de prêts consentis aux caisses locales en difficulté.

### • **La solidarité nationale**

Le Crédit Mutuel est notamment régi par le Code monétaire et financier, en particulier les articles L.511-30 à L.511-32 relatifs aux organes centraux et L.512-55 à L.512-59 relatifs au Crédit Mutuel.

L'adhésion des groupes régionaux à la Confédération et à la caisse centrale du Crédit Mutuel, qui forment le troisième degré de l'organisation du Crédit Mutuel, assure la cohésion et la solidarité nationales.

En tant qu'organe central, la Confédération nationale du Crédit Mutuel est chargée de veiller à la cohésion du Crédit Mutuel, de s'assurer de son bon fonctionnement et de garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements qui lui sont affiliés comme de l'ensemble du réseau. Par ailleurs, elle représente les établissements de crédit qui lui sont affiliés auprès de la Banque de France et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Elle veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires propres à ces établissements. Elle exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des établissements affiliés.

La caisse centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national, contribue à la gestion de la liquidité des groupes régionaux et organise la solidarité financière du Crédit Mutuel. Son capital est détenu par l'ensemble des caisses fédérales.

# 1.5 FAITS MARQUANTS

## 2011

### La rétrospective

#### Janvier

- Arkéa Crédit-Bail présente sa nouvelle activité de financement locatif, déclinée en trois offres : le crédit-bail mobilier, la location avec option d'achat et la location financière. Il s'agit de pouvoir mieux répondre aux besoins financiers des institutionnels, des entreprises et des entrepreneurs.
- Le Crédit Mutuel Arkéa dispose désormais d'un site de recrutement commun à l'ensemble des entités : [www.recrutement.arkea.com](http://www.recrutement.arkea.com). Il est également accessible via le site institutionnel [www.arkea.com](http://www.arkea.com).

#### Février

- RCI Banque, la filiale bancaire du constructeur Renault, choisit le Crédit Mutuel Arkéa pour concrétiser son projet de livret d'épargne rémunéré sur Internet, qui sera géré en marque blanche par Arkéa Banking Services. Deux autres filiales (Monext et Fortuneo Banque) sont associées au projet.
- Jean-Pierre Denis, Président du Crédit Mutuel Arkéa, et François Cuillandre, maire de Brest Métropole Océane, posent la première pierre du nouveau bâtiment du groupe. Avec ce bâtiment de 15 000 m<sup>2</sup>, qui accueillera 750 salariés, le groupe renforce son ancrage à la pointe de la Bretagne.

#### Mars

- Le groupe s'associe à La Poste à travers Digiposte en vue de proposer à ses sociétaires une offre « 3 en 1 », composée d'un coffre-fort numérique afin d'archiver leurs documents, d'un espace de partage permettant de mettre des documents à disposition de tiers choisis et d'une boîte aux lettres numérique sécurisée et sélective. Ce développement répond à la volonté du Crédit Mutuel Arkéa de se positionner sur les nouveaux modes de consommation en développant une approche multicanale.
- Financo et Leaseplan, spécialiste mondial de la location longue durée (LDD), signent un partenariat croisé en vue de développer leur offre commerciale respective.
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels conclut un partenariat avec l'Office public départemental de l'habitat des Hauts-de-Seine. L'accord prévoit le financement de 890 logements sociaux pour une enveloppe globale de 82 millions d'euros.

#### Avril

- Le groupe lance une obligation (durée de placement de 6 ans) éligible à l'assurance-vie et, pour la première fois, au compte de titres, avec distribution annuelle de coupon.
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accroît sa couverture géographique en ouvrant deux centres d'affaires à Lille et Tours.
- Suravenir Assurances poursuit sa politique de diversification et conclut un accord avec SMAM Mutuelle, en vue de la création d'une société commune dans l'assurance-dommages.

#### Mai

- Le groupe signe une convention avec la FNAIM, premier syndicat professionnel de l'immobilier, visant à développer la prescription.
- Les sociétaires et clients des trois fédérations du groupe peuvent désormais disposer d'une carte bancaire vraiment unique grâce à un nouveau service en ligne qui leur permet de personnaliser le visuel de leur carte.
- Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds devient Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH. Cette entité est habilitée à émettre des obligations sécurisées de financement de l'habitat.

#### Juin

- La commercialisation de la nouvelle part sociale B débute dans les trois fédérations du groupe. Souscrite dans un compte de titres ordinaire ou un plan d'épargne en actions (PEA), elle donne droit à une rémunération décidée chaque année lors de l'assemblée générale de la caisse locale, en fonction des résultats. Le succès de cette nouvelle part B va permettre au groupe d'accompagner sa politique de développement.
- Le Crédit Mutuel Arkéa et Allianz France étendent leur coopération dans le domaine des opérations bancaires. Celles d'Allianz Banque sont désormais confiées à Arkéa Banking Services. Le projet constitue une nouvelle étape déterminante pour le groupe dans son positionnement de fournisseur de solutions industrielles clés en main.
- Présentée en avril lors de la convention annuelle, la nouvelle architecture de marque du groupe se déploie progressivement dans les sociétés concernées. Objectif : apporter cohérence globale, lisibilité et modernité pour accompagner son développement.

- Face à la sécheresse qui sévit sur l'ensemble du territoire, les caisses de Crédit Mutuel des trois fédérations (Bretagne, Sud-Ouest et Massif Central) se mobilisent aux côtés des agriculteurs et prennent des mesures exceptionnelles pour leur venir en aide (report d'échéances de crédits, prêts à taux préférentiels...).

## Juillet

- Federal Finance détient désormais 50,04 % de Schelcher Prince Gestion, le spécialiste des obligations. La montée au capital va se poursuivre pour atteindre 85 % en juillet 2012. Ce rapprochement permet à Federal Finance d'accélérer son développement auprès des investisseurs institutionnels et d'intégrer les compétences d'un acteur reconnu de la gestion obligataire, notamment sur les convertibles et le haut rendement.

## Septembre

- Le Crédit Mutuel Arkéa et Fun Radio lancent BEMIX à destination des 12-25 ans. Cette offre comporte trois dimensions : bancaire, extra-bancaire et communautaire.

La banque BKCP, présente en Belgique via un réseau de 70 points de vente et un canal de distribution en ligne, renouvelle sa confiance en ProCapital Securities Services.

Le pôle Entreprises et Institutionnels renforce ses expertises avec le lancement d'une offre d'affacturage : Arkéa Factoring, en partenariat avec la Compagnie Générale d'Affacturage (CGA – filiale à 100 % de la Société Générale).

## Octobre

- Afin de soutenir le développement de son activité de crédit aux collectivités locales, le groupe émet des obligations foncières via une nouvelle entité dédiée : Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

- Lancement officiel d'Arkéa Capital Partenaire, société de capital-investissement dédiée à l'accompagnement en fonds propres des grandes entreprises régionales non cotées. La première opération concerne le groupe agro-alimentaire Le Graët, avec une prise de participation à hauteur de 25 % du capital.

## Novembre

- Le pôle Entreprises et Institutionnels déploie sa nouvelle architecture de marque.

- Aux côtés de la région Bretagne, le groupe est partenaire d'Eilañ, une société d'investissement spécialisée dans le développement des énergies renouvelables.

## Décembre

- Le groupe possède désormais la totalité du capital de Suravenir, suite au rachat des 15 % détenus par la caisse régionale de Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest.

- Pour son premier exercice, dans son nouveau format, Ark'ensol, l'association des solidarités du Crédit Mutuel Arkéa, a contribué à la création de quelque 600 emplois via notamment son dispositif Ark'ensol Créavenir.

## Les principales récompenses

### Prestations globales

- Crédit Mutuel : banque de l'année 2011 .

### Comptes courants, tarifs et services associés

- Trophée des tarifs les plus bas (*Le Revenu*) pour Fortuneo Banque.
- Labels d'excellence (*Les Dossiers de l'Épargne*) pour l'Eurocompte CMB, CMSO et CMMC.
- Label d'excellence (*Les Dossiers de l'Épargne*) pour la convention Jeunes de la BPE.
- Labels d'excellence pour les comptes courant et titres de Fortuneo Banque.
- Service client de l'année (*Viséo Conseil*) pour Fortuneo Banque.

### Assurance-vie

- Meilleur contrat bancaire multisupports (*Mieux Vivre Votre Argent*) pour Prévi-Options.
- Grand prix global de l'assurance-vie (*Mieux Vivre Votre Argent*) pour Symphonis-Vie.
- Trophées d'or (*Le Revenu*) pour Accord Avenir, Fidelity-Vie et Symphonis-Vie.
- Labels d'excellence (*Les Dossiers de l'Épargne*) pour Prévi-Options, Patrimoine Options, Linxeavenir, Accord Avenir et Meilleurtaux Vie.
- Laurier d'argent (*Investir Magazine*) pour Symphonis-Vie.

### Assurance-dommages

- Labels d'excellence (*Les Dossiers de l'épargne*) pour les contrats multirisques habitation, garantie des accidents de la vie et assurance auto de Suravenir Assurances.

### Gestion d'actifs

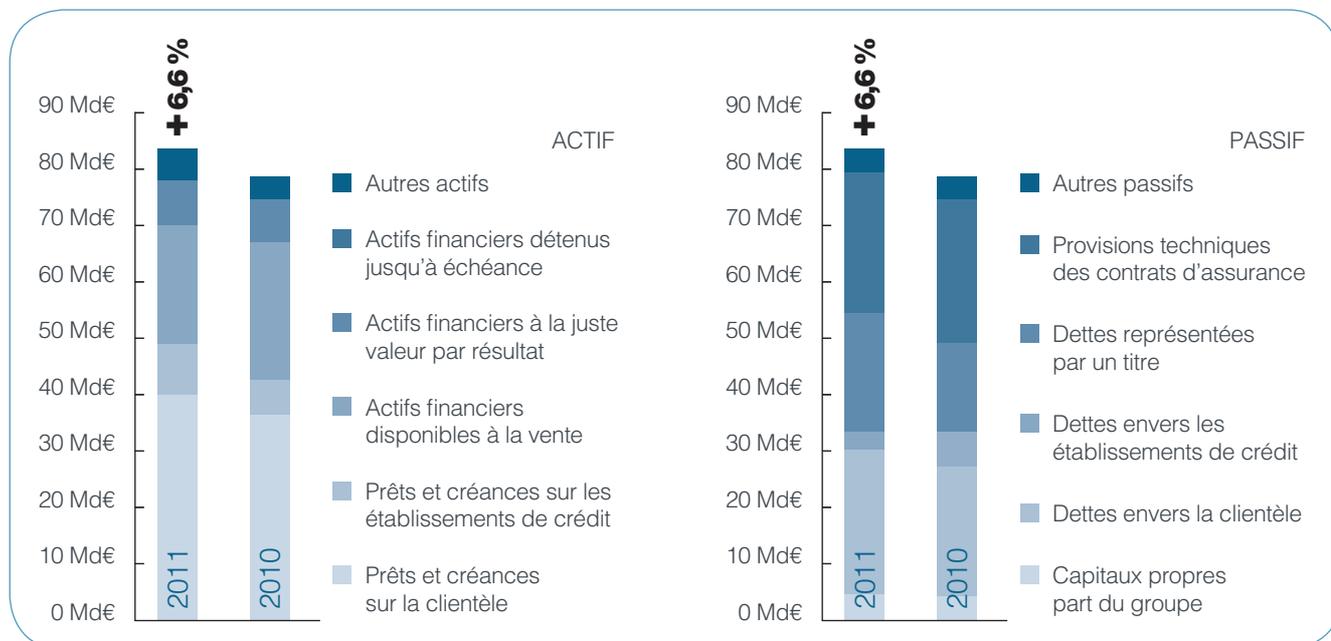
- Federal Finance reçoit la Corbeille long terme (*Mieux Vivre Votre Argent*).
- Trophée d'argent (*Le Revenu*) pour Federal Finance dans la gamme actions internationales sur trois ans et dans la catégorie obligations en euros sur trois ans.
- Prix du meilleur fonds sur 10 ans (*Lipper Fund Award*) pour Schelcher Prince Convertibles et du meilleur fonds sur trois ans pour Schelcher Prince Convertibles Global Europe.

### Épargne d'entreprise

- Label d'excellence (*Les Dossiers de l'épargne*) pour le Plan Épargne Entreprise (PEE) Federal Finance.

# 1.6 CHIFFRES-CLÉS

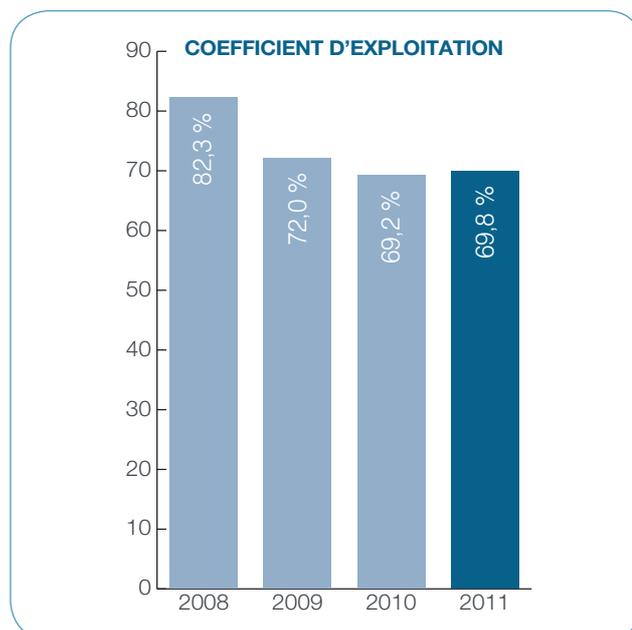
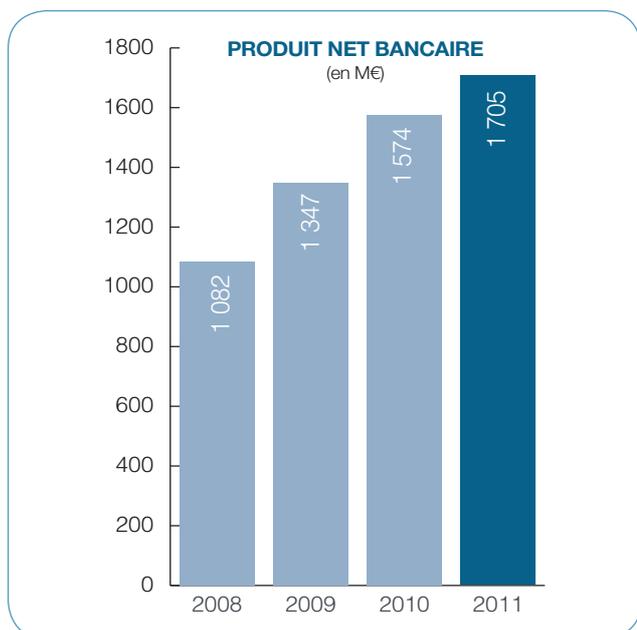
## 2011

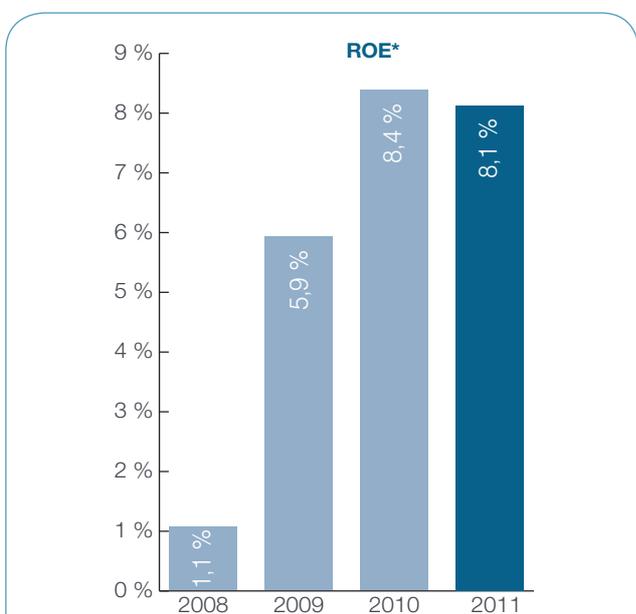
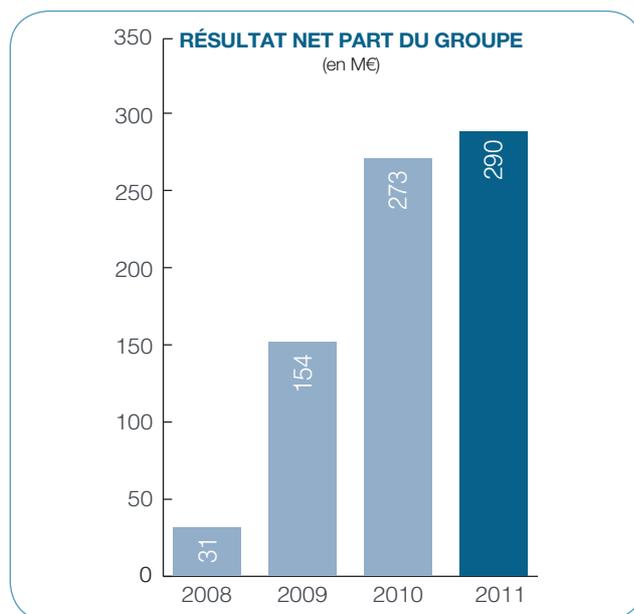
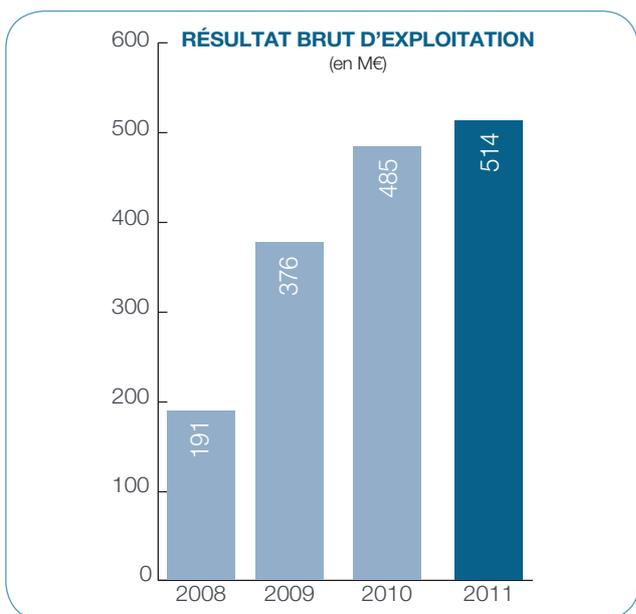


### Le total du bilan du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 84 milliards d'euros, en hausse de 6,6 %.

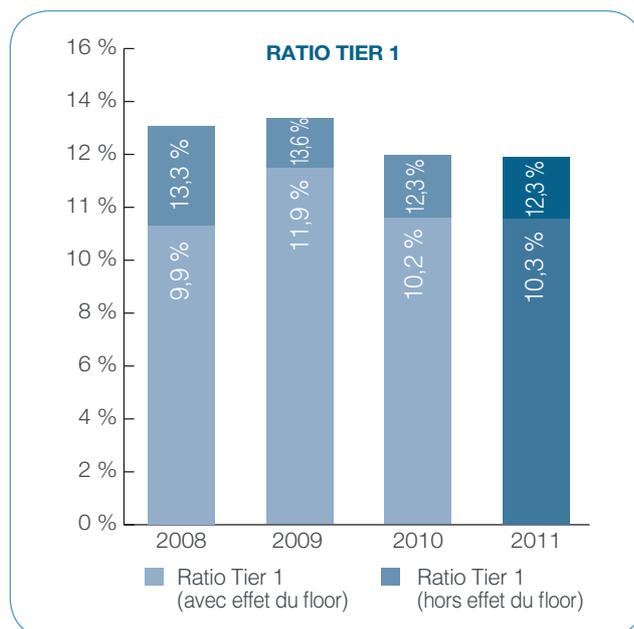
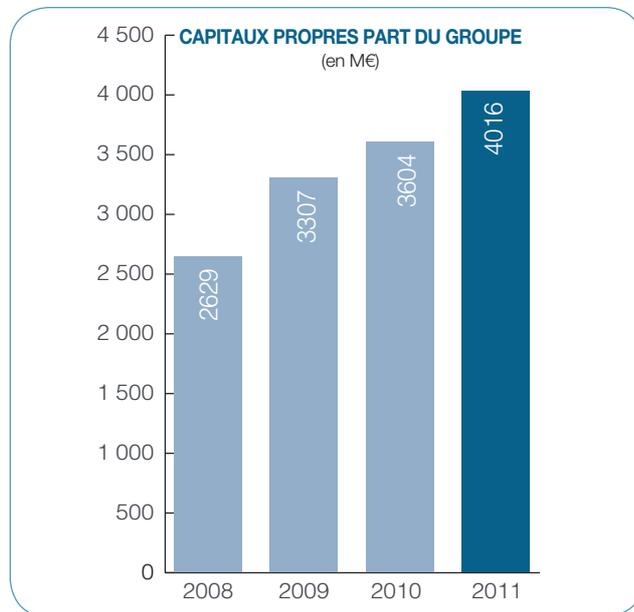
L'encours des prêts à la clientèle à l'actif atteint 40,2 milliards d'euros, en augmentation de 3,9 milliards d'euros, résultant de la forte progression des crédits aux entreprises, institutionnels et collectivités, ainsi que de la progression de l'encours sur l'habitat.

Le passif est marqué par la hausse des dépôts clientèle de 3,1 milliards d'euros (principalement sur les livrets, les dépôts à terme et les comptes courants) et par une stabilité des provisions techniques d'assurance.





\*ROE du groupe calculé sur la base des capitaux propres part du groupe en début d'exercice retraité de la rémunération des parts sociales de l'exercice



Notations court terme	
Standard and Poor's	A-1
Moody's	P-1
Notations long terme	
Standard and Poor's	A+
Moody's	Aa3
Perspectives	
Standard and Poor's	Stable
Moody's	Stable*

\*Le 17 février 2012, Moody's a placé 114 institutions financières, dont le Crédit Mutuel Arkéa, sous revue négative.



# GOUVERNEMENT d'**ENTREPRISE**



# 2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

## de la société

# CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa sont élus lors de l'assemblée générale par et parmi les quelque 4 000 administrateurs de caisses locales des fédérations adhérentes de Crédit Mutuel Arkéa. Ces administrateurs sont eux-mêmes élus par les sociétaires, par ailleurs clients, de leur caisse locale lors de l'Assemblée générale de celle-ci selon le principe : « une personne, une voix ». Il n'existe aucune procédure d'attribution de droits de vote multiple.

Ce dispositif électif, ayant pour corps électoral l'ensemble des sociétaires, assure au sein des instances de gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa une vraie représentation des clients et garantit une administration des Conseils exercée de manière indépendante de la direction de l'entreprise.

Cependant, le Conseil d'administration ne compte aucun administrateur indépendant au sens du code AFEP-MEDEF auquel l'entreprise se réfère. Par application des statuts coopératifs, les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa sont en effet également tous administrateurs de leur caisse locale. Pour beaucoup d'entre eux, ils siègent aussi aux instances de gouvernance d'une ou plusieurs filiales du Crédit Mutuel Arkéa.

Le taux de participation à l'assemblée générale annuelle 2011 du Crédit Mutuel Arkéa procédant à l'élection de ses administrateurs et à l'approbation de ses comptes était de 82 %.

L'adresse professionnelle des administrateurs et mandataires sociaux du Crédit Mutuel Arkéa est située au 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - France.

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration est composé comme suit :

### **Jean-Pierre DENIS, Président** (nomination : 12/09/2008 – échéance : 2012)

- Président du Conseil d'administration de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Pont-Croix
- Administrateur de la Confédération nationale du Crédit Mutuel jusqu'au 16/03/2011

- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa aux Conseils d'administration de CFCAL Banque et CFCAL SCF (Crédit Foncier Communal d'Alsace Lorraine) jusqu'au 20/05/2011
- Président du Conseil d'administration d'Arkéa Capital Partenaire
- Administrateur de la S.A. Altrad
- Administrateur de la société PPR
- Administrateur de Soprol
- Administrateur de Paprec
- Administrateur de Glon Sanders Holding
- Trésorier de la Ligue de Football Professionnel

### **Jean-François DEVAUX, vice-Président** (nomination : 11/06/2004 – échéance : 2014)

- Président de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central
- Administrateur de la caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Clermont-Galaxie
- Administrateur de la Confédération nationale du Crédit Mutuel jusqu'au 16/03/2011
- Président de la Banque Privée Européenne (BPE)
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Suravenir Assurances
- Membre du Conseil de surveillance d'Infolis
- Administrateur de l'Association de Prévoyance Collective et d'Assurance Santé
- Administrateur de la Société Clermontoise de Télévision

**Christian TOUZALIN, vice-Président**  
(nomination : 05/07/1996 – échéance : 2013)

- Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel d'Angoulême Ma Campagne
- Administrateur de la Confédération nationale du Crédit Mutuel jusqu'au 16/03/2011
- Président de Suravenir Assurances
- Président du Conseil de surveillance d'Infolis
- Président du Conseil de surveillance de Monext
- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire
- Administrateur de SLEC (Société d'Exploitation du Câble du Grand Angoulême)
- Administrateur d'AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux)
- Directeur général de la STGA (Société de Transport du Grand Angoulême)
- Président du Conseil de surveillance de SMAM IARD

**Jean-Pierre CORLAY, Administrateur**  
(nomination : 19/12/2008 – échéance : 2013)

- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Quimper Centre
- Administrateur du Centre International du Crédit Mutuel depuis le 14/06/2011
- Président du Conseil de surveillance de Suravenir
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Fortuneo Banque.
- Représentant de Suravenir au Conseil d'administration de Novélia.
- Administrateur d'Arkéa SCD

**Christian DAVID, Administrateur**  
(nomination : 16/10/2009 – échéance : 2013)

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Guidel
- Administrateur de Suravenir Assurances

**Lionel DUNET, Administrateur**  
(nomination : 25/06/2010 – échéance : 2012)

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Saint-Brieuc Centre Ville
- Vice-Président d'Arkéa Banking Services

**Jean-Louis DUSSOCHAUD, Administrateur**  
(nomination : 22/05/1996 – échéance : 2014)

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

- Administrateur de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Pessac Centre
- Administrateur de la Confédération nationale du Crédit Mutuel depuis le 16/03/2011
- Président de Novélia
- Président d'Arkéa SCD
- Président du Conseil de surveillance de Leasecom Group
- Administrateur d'Arkéa Crédit Bail
- Administrateur d'Ark'ensol Entraide

**Jacques ENJALBERT, Administrateur**  
(nomination : 12/09/2008 – échéance : 2014)

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Morlaix
- Administrateur de la Confédération nationale du Crédit Mutuel depuis le 16/03/2011
- Président du Conseil de surveillance de ProCapital Securities Services



- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Administrateur d'Arkéa Capital Investissements
- Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Banking Services
- Administrateur d'Arkéa Crédit Bail
- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire
- Administrateur d'Arkéa SCD
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Leasecom Group
- Représentant d'Arkéa Capital Partenaire au Conseil d'administration du Groupe Le Graët

**Daniel GICQUEL, Administrateur**  
(nomination : 23/05/2008 – échéance : 2014)

- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Redon
- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur d'Arkéa Capital Investissements
- Administrateur de la Banque Privée Européenne (BPE)
- Administrateur d'Arkéa SCD

**Alain GILLOUARD, Administrateur**  
(nomination : 11/05/2001 – échéance : 2013)

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Sainte-Anne Saint-Martin
- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de la Banque Privée Européenne (BPE)
- Administrateur de la CEOI-BIE

**Michel GOURTAY, Administrateur**  
(nomination : 12/09/2008 – échéance : 2013)

- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel du Relecq-Kerhuon
- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

**Marie-Thérèse GROUSSARD, Administrateur**  
(nomination : 12/09/2008 – échéance : 2014)

- Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Fougères
- Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Suravenir

**Auguste JACQ, Administrateur**  
(nomination : 12/05/2006 – échéance : 2012)

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Loctudy jusqu'au 02/04/2011
- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Loctudy depuis le 02/04/2011
- Président d'Ark'ensol Créavenir

- Président de Créavenir Bretagne
- Administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds SFH
- Administrateur d'Ark'ensol

**Albert LE GUYADER, Administrateur**  
(nomination : 12/09/2008 – échéance : 2012)

- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Lorient-Porte des Indes
- Président du Conseil de surveillance de Foncière Investissement
- Vice-Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Président d'Arkéa Crédit Bail
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Leasecom Group
- Administrateur de l'Agefos Bretagne

**Hugues LEROY, Administrateur**  
(nomination : 17/05/2002 – échéance : 2014)

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Pacé-Vezin
- Président du Conseil de surveillance de Fortuneo Banque
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Procapital Securities Services

**Claudette LETOUX, Administrateur**  
(nomination : 11/05/2001 – échéance : 2012)

- Vice-Présidente de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Matignon
- Vice-Présidente de Créavenir Bretagne
- Administrateur d'Ark'ensol Créavenir
- Administrateur de Financo

**Christian PERON, Administrateur**  
(nomination : 12/09/2008 – échéance : 2013)

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Bannalec
- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole
- Représentant de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole à Suravenir
- Président du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR)

**Raymond VIANDON, Administrateur**  
(nomination : 21/04/2011 – échéance : 2014)

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Castillon la Bataille
- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

# 2.2 AUTRES

## MANDATAIRES SOCIAUX

### Ronan LE MOAL, Directeur général

- Président directeur général de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF
- Directeur général d'Arkéa SCD
- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire
- Membre du Conseil de surveillance d'Armoney
- Représentant de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole au Conseil d'administration de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Cartes de paiements
- Administrateur de Leetchi
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration d'Ophiliam Développement Conseil
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Tikéhau Capital Advisors

### Dominique ANDRO, Directeur général délégué

- Président directeur général de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH
- Président de Financo jusqu'au 21/06/2011, puis administrateur
- Membre du Directoire d'Infolis jusqu'au 20/04/2011
- Représentant permanent de Financo au Conseil d'administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF

### Humbert DE FRESNOYE, Directeur général délégué

- Président du Directoire de Suravenir
- Administrateur de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH jusqu'au 20/04/2011
- Membre du Conseil de surveillance d'Infolis
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Eurobretagne XII
- Administrateur de Schelcher Prince Gestion
- Membre du Conseil de surveillance de Tikéhau Investment Management

- Membre du Conseil de surveillance d'Ophiliam Développement Conseil
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de la Française Real Estate Managers
- Représentant permanent de Suravenir au Conseil de surveillance de Patrimoine et Commerce

### Fabrice BAZARD, Directeur général délégué

- Président du Directoire d'Arkéa Banking Services
- Directeur de Federal Service
- Administrateur d'Eurobretagne
- Membre du Conseil de surveillance d'Infolis

### Gérard BAYOL, Directeur général délégué

- Président du Directoire d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Membre du Conseil de surveillance de Leascom Group
- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire
- Représentant permanent d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF
- Représentant permanent de la CEOI-BIE au Conseil d'administration d'Arkéa Crédit Bail
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Polylogis SAS



## 2.3 RAPPORT DU PRÉSIDENT

# sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les **PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE**

Le présent rapport est établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce. Les dispositions de l'article L.225-37 précisent que dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du Conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

### 2.3.1. Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 18 membres élus par les caisses adhérentes et actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale annuelle. Les administrateurs du Conseil sont de nationalité française et sont issus des territoires de référence des activités du Crédit Mutuel Arkéa :

- 14 membres au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne,
- 3 membres au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- 1 membre au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel Massif Central.

Le Conseil ne dispose pas d'administrateur référent. Conformément aux statuts, l'assemblée générale peut décider d'instituer un collège de censeurs, invités à participer aux réunions du Conseil d'administration. Cette faculté n'a pas été activée en 2011.

2 représentants du Comité central d'entreprise assistent aux réunions du Conseil d'administration.

Un règlement intérieur, adopté en Assemblée générale définit les devoirs des administrateurs tant au niveau local (caisses locales de Crédit Mutuel) que régional (fédérations). Ce règlement fixe les engagements que prend chaque administrateur du groupe :

- assiduité aux réunions,

- formation à l'exercice des fonctions,
- indépendance et absence de conflits d'intérêts,
- localisation dans le groupe de la majeure partie de ses opérations d'épargne et de crédit,
- respect du secret des délibérations.

La limite d'âge des administrateurs est fixée par les statuts à 65 ans pour une 1<sup>ère</sup> élection et à 70 ans pour un renouvellement. Le mandat, renouvelable, est de 3 ans.

Le Conseil d'administration compte 2 femmes et 16 hommes. En application de l'article L225-17 du Code du commerce, lors de chaque renouvellement ou nouvelle nomination des actions visant à atteindre une représentation équilibrée sont engagées.

En conformité avec la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général est effective, considérant que cette formule répond le mieux à la nature coopérative et mutualiste de la société.

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a adopté, le 12 septembre 2008, une nouvelle Charte de gouvernement d'entreprise. Celle-ci procède de l'originalité du groupe, qui relève du modèle coopératif et mutualiste. Elle s'adresse aussi bien aux élus qui représentent en premier lieu le mouvement, qu'aux salariés qui le font vivre au quotidien.

## La préparation et l'organisation des travaux

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à 9 reprises en 2011.

Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'est élevé à 91 %.

Les réunions tenues par le Conseil d'administration ont été notamment consacrées :

- au suivi de l'actualité économique, bancaire et financière externe et des questions d'actualité interne ;
- au suivi de l'activité, des résultats, des risques et des ratios prudentiels du groupe et de ses principales composantes au travers d'un rapport présenté à chaque réunion ;
- à la fixation des orientations générales du groupe pour l'année ;
- à l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés du groupe ;
- à l'examen des points d'étape du projet stratégique « Horizons 2015 » ;
- à la prise de décision en matière d'acquisition et de fusion de sociétés, de prise de participations et d'opération de croissance

externe. Le Conseil a également été tenu informé des divers partenariats engagés ;

- à l'adaptation du cadre prudentiel et des limites applicables au groupe et à l'ensemble de ses composantes ;
- à l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne de la société et du groupe adressé à l'ACP, à la Confédération nationale et aux commissaires aux comptes ;
- aux évolutions de la réglementation renforçant le contrôle interne (contrôle permanent, contrôle périodique et de conformité) ;
- au suivi des recommandations de l'ACP en matière de contrôle et des travaux liés aux développements et résultats de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ces travaux et débats ont permis de déterminer l'orientation de l'activité et de procéder aux contrôles et vérifications nécessaires.

Quatre Comités spécialisés complètent les travaux et apportent un éclairage au Conseil d'administration.

Chaque Comité s'est doté d'une Charte de fonctionnement qui fixe les missions et les modalités d'organisation de l'instance.

- Le Comité stratégie et développement impulse la réflexion stratégique du groupe et assiste le Conseil d'administration dans ses travaux en rendant un avis sur les projets de développement majeurs du groupe. Au cours de l'exercice 2011, il s'est réuni à 6 reprises. Outre ses 3 avis circonstanciés rendus au Conseil sur des projets d'activités nouvelles, le Comité a notamment procédé à l'évaluation de l'évolution du déploiement des offres du Pôle Entreprises et Institutionnels et celles du Pôle Services et Technologies. Il a suivi le chantier Valeurs, socle des engagements du Crédit Mutuel Arkéa auprès de ses clients et collaborateurs. Il a consacré une réunion à l'étude du bilan du projet stratégique « Horizons 2015 ».
- Le Comité des nominations et des rémunérations émet des propositions ou des avis sur les nominations et les rémunérations des principaux dirigeants du groupe. Il se prononce également sur la désignation de ses représentants permanents au sein des instances de gouvernance des sociétés dans lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa détient des participations financières.
- Le Comité des comptes assiste le Conseil d'administration dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité.
- Le Comité d'audit : cf. p.34 du présent Document de référence.

Composition des Comités spécialisés du Conseil d'administration				
Administrateurs	Audit	Comptes	Stratégie et développement	Nominations et rémunérations
Jean-Pierre DENIS				
Jean-François DEVAUX				
Christian TOUZALIN				
Jean-Pierre CORLAY	X			X
Christian DAVID		X		
Lionel DUNET				
Jacques ENJALBERT			X	X
Daniel GICQUEL		X		X
Alain GILLOUARD			X	
Michel GOURTAY	X			
Marie-Thérèse GROUSSARD		X		
Auguste JACQ			X	
Albert LE GUYADER	X		X	
Hugues LEROY			X	
Claudette LETOUX		X		
Christian PERON				
Jean-Louis DUSSOCHAUD				X
Raymond VIANDON				

Pour renforcer son fonctionnement et faisant suite à son obligation d'évaluer régulièrement ses pratiques de gouvernance, le Conseil d'administration a décidé de tenir annuellement un séminaire d'études afin de débattre des questions et des enjeux les plus importants. L'analyse des administrateurs pour l'exercice 2011 a porté sur l'appréciation de la progression du projet « Horizons 2015 » d'une part et la place du modèle mutualiste dans la banque de proximité d'autre part.

## 2.3.2. Les pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et pour la représenter dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

## 2.3.3. Les procédures de contrôle interne

La gouvernance du contrôle interne s'exerce dans le respect des principes de la Charte du gouvernement d'entreprise du Crédit Mutuel Arkéa adoptée par le Conseil d'administration, le 12 septembre 2008.

L'organisation du contrôle interne est décrite dans la Charte de contrôle interne groupe dont la mise à jour est validée par le Comité de contrôle permanent groupe et le Comité d'audit.

L'organe exécutif groupe est responsable de la détermination effective des orientations de l'activité (CMF art. 511-13). Il met

notamment en œuvre les dispositifs concourant au contrôle interne en veillant à les adapter aux différents risques auxquels le groupe est exposé. Il informe l'organe délibérant groupe de l'avancement de cette mise en œuvre et de l'état des dispositifs, ainsi que du degré de maîtrise des risques qu'ils permettent.

L'organe délibérant groupe s'assure périodiquement de la qualité des dispositifs mis en œuvre et du degré de maîtrise des risques auxquels le groupe s'expose, sur la base des informations que lui fournissent le Président du Comité d'audit et le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur le contrôle interne, règlement CRBF 97-02 modifié art. 42).

L'organe délibérant groupe est informé par la direction des Risques du Crédit Mutuel Arkéa de la mesure et de la surveillance des risques auxquels le groupe est exposé (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques, règlement CRBF 97-02 modifié art. 43).

Le Comité d'audit a pour mission d'assister l'organe délibérant dans sa responsabilité de contrôle des risques conformément aux dispositions du Règlement CRBF 97-02 modifié.

Concernant la comptabilisation des opérations, le Comité des comptes analyse et contrôle les comptes globalisés et consolidés avant leur présentation à l'organe délibérant.

Les organes délibérants des filiales du Crédit Mutuel Arkéa valident l'application des principes de la charte ainsi que leur adaptation à leur entité et confient leur mise en œuvre aux organes exécutifs des filiales.

## Le contrôle permanent

L'organisation du « contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations » (cf. art. 6.a du règlement CRBF 97-02) s'appuie sur la distinction suivante opérée entre le contrôle permanent de premier niveau et le contrôle permanent de second niveau :

### Le contrôle permanent de premier niveau

- Il se situe au niveau « opérationnel », lors du processus proprement dit, que le contrôle soit fait par l'opérateur lui-même ou qu'il soit confié à une tierce personne.
- Tout contrôle est réputé de premier niveau s'il est effectué alors que le processus n'est pas arrivé à son terme.

### Le contrôle permanent de second niveau

- Il se positionne au niveau de la fonction de contrôle.
- Il est effectué après la fin normale de l'opération concernée par un acteur différent de celui qui a réalisé cette opération. Celui-ci ne doit pas prendre part à des activités ou établir des relations qui pourraient compromettre ou risquer de compromettre le caractère impartial de ses travaux.

Dans ce contexte, le contrôle permanent au sein du Crédit Mutuel Arkéa, s'appuie sur les principes suivants :

- l'organisation du contrôle permanent couvre tous les risques pour tous les métiers du groupe quelle que soit l'organisation juridique des activités génératrices de ces risques ;
- la responsabilité finale de la conformité aux exigences réglementaires en matière de contrôle permanent incombe à l'organe exécutif de chaque entité et du Crédit Mutuel Arkéa pour la vision consolidée ;
- chaque structure (réseaux de caisses locales, directions centrales, filiales) organise la filière de contrôle permanent en son sein sous l'égide de son comité de contrôle permanent local et suivant les principes d'organisation groupe fixés dans la Charte de contrôle interne groupe et rapporte directement au Crédit Mutuel Arkéa ;
- la qualité du contrôle permanent entre dans l'appréciation du pilotage ou management d'une activité.

Cette organisation est ainsi issue en droite ligne de l'organisation pyramidale du groupe, l'ensemble de ce dispositif de contrôle permanent étant placé sous la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa.

Elle a vocation à permettre aux instances de guider la prise de risque et d'en maîtriser les effets potentiels avec une assurance raisonnable.

La direction du Contrôle permanent et de la conformité (DCPC), rattachée à la direction Juridique, du contrôle permanent et de la conformité, a pour mission l'animation des responsables du contrôle permanent et du contrôle de la conformité des structures du groupe (réseaux de caisses locales, directions centrales, filiales).

L'animation exercée inclut la réalisation d'une mission sur place annuelle dans toutes les structures du groupe afin de contribuer à l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité sur des thématiques déterminées. Ainsi, le programme de missions de 2011 portait sur la revue des travaux de constitution du référentiel des contrôles permanent de second niveau au sein de chaque entité et de la revue du plan d'actions découlant des travaux d'auto-évaluation des entités au règlement CRBF 97-02 réalisé en 2010.

### Le Comité de contrôle permanent groupe

Le Comité est présidé par le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa. Il a pour mission de s'assurer du respect des règles encadrant la prise de risque et de vérifier la bonne adéquation des dispositifs de contrôle permanent y compris en matière de contrôle de la conformité, aux activités et risques du groupe.

Pour ce faire, il passe en revue toute évolution significative du dispositif de contrôle permanent y compris en matière de contrôle de la conformité et notamment du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, et prend connaissance des risques encourus par le groupe sur la base des travaux de la direction du Contrôle permanent et de la conformité. Il s'est réuni à trois reprises en 2011.

Afin d'améliorer la séparation des activités de contrôle permanent et de maîtrise des risques, un Comité des risques a été mis en place, ce qui permet aux membres du Comité de contrôle permanent de consacrer la totalité de leurs travaux au contrôle permanent et au contrôle de la conformité du groupe.

## Le dispositif de contrôle de la conformité

La direction du Contrôle permanent et de la conformité, rattachée à la direction Juridique, du contrôle permanent et de la conformité, pilote l'activité conformité y compris la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme.

Les domaines d'intervention sont :

- La définition et l'animation du dispositif groupe de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme, y compris la maîtrise d'ouvrage des outils groupe. L'exercice 2011 a vu ce dispositif être renforcé conformément aux exigences de la 3<sup>e</sup> directive européenne et de sa déclinaison dans la réglementation nationale. Des travaux ont été menés notamment sur le plan des procédures activités internationales ou sur le plan du contrôle permanent du dispositif. L'engagement du Crédit Mutuel Arkéa relatif à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme est annexé au présent Document.

- L'animation de la démarche d'amélioration permanente de la qualité des données recueillies sur la clientèle.
- La définition et l'animation de certains dispositifs groupe relevant de l'article 11 du règlement CRBF 97-02 modifié.
  - ◆ Les procédures préalables d'approbation des nouveaux produits :
    - Une procédure cadre d'approbation préalable des produits nouveaux est appliquée depuis 2007, complétée en 2009 par

des procédures spécifiques aux activités de la salle des marchés et aux activités de gestion d'actifs pour compte de tiers.

- Une procédure spécifique d'approbation préalable des opérations relevant des investissements stratégiques partenariaux et de leurs sous-jacents a été mise en œuvre en 2010.
- Ces procédures sont revues à tout le moins annuellement, validées par le Comité de contrôle permanent groupe et présentées au Comité d'audit.



- En 2011, les procédures ont été adaptées pour prendre en compte les démarches fabricant/distributeur afin d'intégrer au mieux l'approche par les risques. Des formations ont été réalisées auprès de la population des responsables de contrôle permanent/responsables du contrôle de la conformité ainsi que des chefs de projet métiers.
- ◆ La procédure relative à l'interrogation sur dysfonctionnement en matière de conformité, dont les principes fondateurs ont été approuvés par le Comité de contrôle permanent du 22 octobre 2008, est à la disposition de tous les salariés du groupe. Elle n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2011.
- ◆ La veille réglementaire sur les évolutions du règlement CRBF 97-02, du règlement général de l'AMF et de la réglementation liée à la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme.
- ◆ Le dispositif groupe de contrôle des activités essentielles ou importantes externalisées au sens du règlement CRBF 97-02.
- Le dispositif de conformité des services d'investissement groupe (par référence au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers), qui a pour mission d'animer les dispositifs de conformité des activités et filiales du groupe relevant de la tutelle AMF.

Le département Conformité participe aux travaux de la Confédération nationale du Crédit Mutuel relatifs aux différents aspects du contrôle de la conformité et informe celle-ci de l'activité de ses dispositifs.

## Le contrôle périodique

La réalisation du contrôle périodique est assurée par la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP). Elle exerce son activité sur l'ensemble des structures du groupe conformément au dispositif cadre de contrôle périodique adopté et mis en oeuvre au sein de ce dernier. Il convient de préciser que, s'agissant du contrôle périodique des filiales, la DIGCP agit dans le cadre de conventions dûment régularisées avec celles-ci. Sur l'ensemble du périmètre du groupe, la DIGCP exerce ainsi son contrôle selon les termes, conditions et modalités prévus par les dispositions du règlement CRBF n° 97-02, du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

La mission de la DIGCP est d'apporter une assurance indépendante et objective et de fournir des services de conseil et des propositions contribuant à créer de la valeur ajoutée et à améliorer le degré de maîtrise des opérations du groupe. Elle contribue ainsi à l'atteinte des objectifs du groupe en évaluant par une approche systématique et méthodique les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise afin de déterminer s'ils sont appropriés et fonctionnent de manière à assurer que :

- les risques sont identifiés et gérés de manière appropriée ;
- l'interaction entre les différents acteurs du gouvernement d'entreprise a lieu comme il se doit ;

- les informations financières, de gestion et d'exploitation significatives sont exactes, fiables et émises en temps utile aux instances délibérantes et exécutives ;
- les actions des salariés sont conformes aux réglementations, normes et procédures en vigueur ;
- les ressources sont acquises de manière économique, utilisées de manière efficiente et protégées de manière adéquate ;
- les programmes, plans et objectifs sont réalisés ;
- la qualité et l'amélioration continue des processus de contrôle interne de l'organisation sont encouragées ;
- les questions législatives et réglementaires significatives impactant l'organisation sont identifiées et traitées de manière appropriée.

Pour exercer ses missions, la DIGCP a développé un corps de procédures dans les domaines du contrôle périodique des risques métiers et réseaux dont la dernière actualisation date d'octobre 2011. Ces procédures sont classées en deux catégories : processus de production et processus support.

Pour mener à bien ses missions, la DIGCP dispose de sa propre cartographie des risques qu'elle a elle-même élaborée et qui constitue l'une des principales sources permettant, d'une part la définition d'un plan pluriannuel et, d'autre part, la définition du plan annuel de contrôle périodique dont les thématiques sont également déterminées à partir des éléments suivants :

- les points d'attention signalés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) lors de ses interventions et dans son rapport annuel ;
- les demandes du Comité d'audit ;
- les demandes des membres du Comité exécutif du groupe ;
- l'exploitation des « retours d'expérience » des missions antérieures réalisées par le département contrôle périodique métiers ;
- les demandes de la Confédération nationale de Crédit Mutuel, en matière de réalisation du contrôle périodique.

Dans le cadre du projet Horizons 2015, le principe de réaliser une revue post-acquisition, à partir du 6<sup>e</sup> mois suivant l'intégration dans le groupe de toute acquisition significative, a été retenu. Il est mis en oeuvre dans les plans annuel et pluriannuel de contrôle périodique de la DIGCP

Un plan spécifique de contrôle est appliqué aux réseaux des caisses locales de Crédit Mutuel et des agences des filiales, un autre plan concerne les directions centrales, les sociétés et les filiales du groupe. L'ensemble constitue le plan de contrôle périodique.

Le plan de missions de contrôle périodique ainsi établi est validé par le Comité d'audit, émanation de l'organe délibérant, et arrêté par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend systématiquement des interventions annuelles sur les risques majeurs qui ont trait aux domaines du crédit, des marchés de capitaux, des processus comptables, de l'informatique, des risques opérationnels. Un croisement entre les missions réalisées sur les trois derniers exercices et les typologies de risques définies par le

règlement CRBF 97-02 est réalisé, permettant d'apprécier le niveau de couverture de chacun des risques.

Lors de l'établissement du plan de contrôle périodique 2012, ce croisement a été réalisé afin d'apprécier notamment la couverture des risques majeurs.

Cette démarche a, par ailleurs, été utilisée en 2011 pour servir de base à l'élaboration du plan pluriannuel 2012-2014 des missions d'audit. Ce plan couvre les principales zones de risques identifiées dans la cartographie des risques privative de la DIGCP ainsi que les axes de développement du Crédit Mutuel Arkéa.

De plus, dans le cadre de la décision prise en la matière par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en ce qui concerne la certification des comptes annuels des caisses de Crédit Mutuel, la DIGCP effectue chaque année le contrôle des comptes des caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, avant leur présentation à l'assemblée générale des sociétaires, et ceci conformément aux normes de révision comptable.

Par ailleurs, en matière de contrôle, la DIGCP a spécifiquement en charge la détection et le traitement des fraudes internes. Dans ce cadre, il lui revient de déployer, de manière complémentaire aux dispositifs de contrôle permanent, un système de contrôle à distance par sondage et, de manière générale, de contribuer à la prévention et la détection des fraudes internes par les moyens appropriés. En la matière, la DIGCP a spécifiquement en charge le contrôle des comptes des collaborateurs et administrateurs, dans le respect des réglementations en vigueur et conformément aux textes, normes et principes adoptés au sein du Crédit Mutuel.

### Le Comité de contrôle périodique

Sous la présidence du Directeur général, ce Comité est chargé d'examiner les modalités d'exercice du contrôle périodique notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques encourus au niveau consolidé et de proposer en tant que de besoin des actions complémentaires. Il est associé à la définition du programme annuel de contrôle périodique.

Il prend connaissance des conclusions des rapports de contrôle et d'audit, valide les recommandations contenues dans ces rapports et assure le suivi de leur mise en œuvre.

Les membres du Comité sont :

- le Directeur général (Président) ;
- deux Directeurs de pôle, pour la période 2011/2013 : le responsable du pôle Réseaux spécialisés et le responsable du pôle Produits ;
- une des trois directions des réseaux de caisses locales de Crédit Mutuel Arkéa, pour la période 2011/2013 : le Directeur général de la fédération du CMB ;
- le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique ;

Sont invités :

- le Directeur du pôle Supports au développement et à défaut son adjoint ;

- le responsable du département Contrôle périodique métiers (secrétaire).

La périodicité des réunions est fixée à un minimum de trois fois par an. Le Comité de contrôle périodique s'est réuni à dix reprises en 2011.

### Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de contrôle des risques du Crédit Mutuel Arkéa, conformément aux dispositions du règlement 97-02 modifié du CRBF.

Dans ce cadre, son rôle consiste en particulier à «porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre». Ses missions, objectifs, composition et règles de fonctionnement sont formalisés dans une Charte du Comité d'audit actualisée par la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique et approuvée par l'organe délibérant.

Sa mission s'inscrit dans la mise en œuvre de la huitième directive européenne concernant les contrôles légaux des comptes qui précise que le Comité d'audit est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques de la société.

Le Comité d'audit reçoit de la direction générale du Crédit Mutuel Arkéa toute l'information utile et les rapports relatifs à :

- l'évolution des risques ;
- la qualité et l'étendue des contrôles ;
- l'évolution significative de l'exposition de l'entreprise.

### Le Comité d'audit :

- valide le plan annuel de contrôle périodique ;
- se fait présenter les rapports établis par la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique et valide leurs conclusions ;
- examine le rapport annuel de contrôle interne ;
- prend connaissance des rapports établis par les autorités de tutelle, l'Inspection générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et les auditeurs externes ainsi que de leurs conclusions ;
- rend compte de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Comité est en liaison directe avec le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique de façon à garantir un niveau adéquat d'indépendance et de communication. Pour ce faire, le Comité peut contacter librement et à tout moment le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique s'il l'estime nécessaire.

Le Comité d'audit est composé :

- d'un Président ;



- de 3 membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Sont invités :
- le Président du Groupe,
- le Directeur général du Groupe,
- le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique (Secrétaire),
- en fonction de l'ordre du jour, les directeurs concernés.

La périodicité des réunions est fixée à un minimum de six fois par an. Le Comité d'audit s'est réuni à onze reprises en 2011.

## Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

L'élaboration des informations comptables et financières du groupe est réalisée par le pôle Supports au développement.

Celui-ci définit l'organisation de la comptabilisation des opérations, basée sur deux activités : la tenue de comptes et la consolidation du groupe. La tenue de comptes (établissement des comptes sociaux et des liasses de consolidation associées) ainsi que la production comptable et la diffusion des déclarations réglementaires des entités du groupe sont assurées directement par les directions financières des sociétés ou par la direction Comptabilités du Crédit Mutuel Arkéa, au sein du pôle Supports au développement, dans le cadre d'une délégation formalisée.

Cette organisation centralise au pôle Supports au développement, les activités-clés lui permettant de garantir la qualité de l'information comptable sur le périmètre du groupe. Ainsi, il assure la conception et la maintenance des schémas comptables (hors activités d'assurance et de crédit-bail), définit les règles et les méthodes comptables, met en œuvre le processus de justification des comptes en lien avec les structures gestionnaires du groupe ainsi que les procédures de contrôle et d'analyse nécessaires à l'élaboration et au traitement de l'information comptable tant pour le Crédit Mutuel Arkéa que pour l'ensemble des filiales délégantes.

Il anime le contrôle de gestion qui concourt à la sécurisation des données comptables et financières, notamment au travers des fonctions de contrôle budgétaire et d'analyse des résultats.

Encadrés par des procédures propres au pôle Supports au développement, ces processus sont contrôlés au-delà des interventions du groupe, par les commissaires aux comptes.

Un Comité des comptes vient compléter le dispositif. Il assiste le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité. Il examine les comptes du groupe et de ses composantes avant leur présentation au Conseil et valide les principes comptables appliqués lors des arrêts, ainsi que le périmètre de consolidation. Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2011.

**Le 02/03/2012**

*Jean-Pierre Denis, Président du Conseil d'administration*

# 2.4 INSTANCES

## et travaux de DIRECTION GÉNÉRALE

Le Comité exécutif se réunit trois fois par mois et se compose, au 31 décembre 2011, de :

Ronan LE MOAL	Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa
Dominique ANDRO	Directeur général délégué chargé du pôle Réseaux spécialisés
Gérard BAYOL	Directeur général délégué chargé du pôle Entreprises et Institutionnels
Fabrice BAZARD	Directeur général délégué chargé du pôle Services et Technologies
Humbert de FRESNOYE	Directeur général délégué chargé du pôle Produits
Hervé CROSNIER	Directeur général adjoint chargé du pôle Supports au développement
Jean-Pierre LE TENNIER	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne

Le Comité exécutif du Crédit Mutuel Arkéa a pour mission principale d'assister le Directeur général du groupe dans le pilotage stratégique et le développement de la performance.

Son rôle consiste à :

- proposer au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa les orientations stratégiques ;
- piloter la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et allouer les moyens nécessaires à sa mise en place ;
- fixer les objectifs des composantes du groupe et veiller à leur réalisation ;
- examiner les questions d'organisation et d'intérêt général.

Le Comité de direction générale se réunit une fois par mois et comprend en plus des membres du Comité exécutif :

Jean-Marc JAY	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
Didier ARDOUIN	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central
Jean-Luc LE PACHE	Adjoint au directeur général adjoint chargé du pôle Supports au développement
Marie-Antoinette TANGUY	Directeur des Ressources humaines et de la formation

Le Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa a pour missions :

- d'assurer la coordination des projets et actions des différentes composantes du groupe ;
- d'effectuer les arbitrages et de prendre les décisions dans les dossiers relevant de la compétence « groupe ».

Le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique est invité permanent du Comité exécutif et du Comité de direction générale.

## 2.5 CONFLITS D'INTÉRÊTS

au niveau des organes  
d'administration et

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

A la date du dépôt du présent document, il n'y a pas de conflit d'intérêt entre les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa et la société.



# 2.6 RÉMUNÉRATION

## des DIRIGEANTS

A la date du présent document, les titres de capital du Crédit Mutuel Arkéa ne sont pas cotés sur un marché réglementé. Toutefois, le Crédit Mutuel Arkéa publie les informations relatives à la rémunération des dirigeants conformément aux recommandations publiées par l'AFEP / MEDEF (recommandations d'octobre 2008) et par l'AMF (recommandation du 22 décembre 2008).

Pour répondre aux nouvelles règles définies par la directive européenne « Capital Requirements Directive » (CRD III) du 24 novembre 2010 transposée en droit français par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, la politique de rémunération des mandataires sociaux et des Directeurs généraux délégués a été amendée sur la composition et le versement de la rémunération variable.

Cette rémunération est composée d'une part liée aux résultats du groupe et d'une part liée à la performance individuelle du dirigeant ou de l'activité dont il est responsable.

Pour la première composante, les indicateurs groupe retenus et communs à l'ensemble des dirigeants sont les suivants : le résultat net consolidé, le coefficient d'exploitation et le «Return On Equity» (ROE). Ces indicateurs sont fixés annuellement par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Pour l'attribution de cette composante, au moins 2 des 3 indicateurs doivent être atteints et le niveau moyen d'atteinte doit être d'au moins 100 %.

La seconde composante de la rémunération variable, conditionnée par le versement de la première, repose sur des indicateurs individuels clairement identifiés et mesurables. Pour les mandataires sociaux, c'est-à-dire le Président et le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa, leur définition et leur niveau sont assurés par le Comité des nominations et des rémunérations. Le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa définit les critères individuels pour les Directeurs généraux délégués. Cette seconde partie peut être bonifiée de manière discrétionnaire au regard d'un comportement ou de résultats exceptionnels. La rémunération variable au titre d'un exercice ne peut excéder 75 % de la rémunération fixe pour les mandataires sociaux, 60 % pour les Directeurs généraux délégués.

Sur avis du Comité des nominations et des rémunérations, la rémunération variable des mandataires sociaux et des Directeurs généraux délégués fait l'objet d'une validation par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa qui a toute latitude pour en fixer le niveau dans le respect des limites précitées.

Le versement de la rémunération variable est étalé sur 3 ans.

Les 2 parties différées ne sont versées que sous réserve de la réalisation de conditions de performance financière fixées par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Les mandataires sociaux et les Directeurs généraux délégués ne bénéficient pas d'attribution d'options sur titres de capital ou de créance ou d'attribution d'actions de performance, les statuts de Crédit Mutuel Arkéa ne permettant pas d'ailleurs de tels dispositifs.

A l'exception de celles du Président et du Directeur général qui relèvent de Crédit Mutuel Arkéa, les rémunérations des cadres dirigeants sont versées depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011 par Arkéa SCD, société employeur, filiale à 99,85 % de Crédit Mutuel Arkéa dont les membres du Comité des rémunérations sont administrateurs.

Au regard de l'exposition aux risques, l'impact des activités des salariés professionnels des marchés peut être considéré comme non significatif. La population régulée visée à l'article 31-4 du règlement CRBF 97-02 est composée des 7 membres du Comité exécutif. Les principes de la politique de rémunération de cette population ont été intégrés dans le dispositif groupe, tant en ce qui concerne le périmètre retenu qu'en ce qui concerne les modalités de détermination de leur rémunération.

Ils sont conformes aux normes professionnelles et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques. Les informations mentionnées à l'article 43-1 du règlement CRBF 97-02 sont publiées dans un rapport transmis annuellement à l'Autorité du Contrôle Prudenciel.

Les rémunérations perçues par les dirigeants actuels du Crédit Mutuel Arkéa sont détaillées dans les tableaux ci-après :

	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice
<b>Jean-Pierre Denis - Président du Groupe <sup>(a)</sup></b>				
Rémunération fixe	450 273	450 273	450 273	450 273
Rémunération variable	251 353	150 000	112 500	165 000
Avantages en nature <sup>(b)</sup>	14 613	14 613	8 555	8 555
<b>TOTAL</b>	<b>716 239</b>	<b>614 886</b>	<b>571 328</b>	<b>623 828</b>

(a) Le mandat a débuté le 12 septembre 2008 et prendra fin en 2012. Le contrat de travail a été suspendu dès la nomination. Aucune indemnité n'est prévue en cas de départ ou pour clause de non concurrence. Le Président bénéficie des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire dans les mêmes conditions que celles applicables aux salariés.  
(b) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice
<b>Ronan Le Moal - Directeur général du Groupe <sup>(a)</sup></b>				
Rémunération fixe	360 242	360 242	360 242	360 242
Rémunération variable	200 091	118 877	90 000	130 000
Avantages en nature	10 956	10 956	9 334	9 334
<b>TOTAL</b>	<b>571 289</b>	<b>490 075</b>	<b>459 576</b>	<b>499 576</b>

(a) Le mandat a débuté le 12 septembre 2008. Le contrat de travail a été suspendu dès la nomination. Aucune indemnité n'est prévue en cas de départ ou pour clause de non concurrence. Le Directeur général bénéficie des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire dans les mêmes conditions que celles applicables aux salariés.  
(b) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice
<b>Dominique Andro - Directeur général délégué <sup>(a)</sup></b>				
Rémunération fixe	255 177	255 177	255 177	255 177
Rémunération variable	114 697	51 073	51 000	76 287
Avantages en nature <sup>(b)</sup>	8 560	8 560	8 560	8 560
<b>TOTAL</b>	<b>378 434</b>	<b>314 810</b>	<b>314 737</b>	<b>340 024</b>

(a) La date de nomination est le 15 mai 2009.  
(b) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice
<b>Gérard Bayol - Directeur général délégué <sup>(a)</sup></b>				
Rémunération fixe	350 211	350 211	350 211	350 211
Rémunération variable	164 208	77 271	70 000	135 800
Avantages en nature <sup>(b)</sup>	8 558	8 558	8 558	8 558
<b>TOTAL</b>	<b>522 977</b>	<b>436 040</b>	<b>428 769</b>	<b>494 569</b>

(a) La date de nomination est le 15 mai 2009.  
(b) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice
<b>Fabrice Bazard - Directeur général délégué <sup>(a)</sup></b>				
Rémunération fixe	255 185	255 185	255 185	255 185
Rémunération variable	109 045	51 075	38 250	90 498
Avantages en nature <sup>(b)</sup>	5 957	5 957	7 358	7 358
<b>TOTAL</b>	<b>370 187</b>	<b>312 217</b>	<b>300 793</b>	<b>353 041</b>

(a) La date de nomination est le 15 mai 2009.  
(b) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice
<b>Humbert de Fresnoye - Directeur général délégué <sup>(a)</sup></b>				
Rémunération fixe	255 177	255 177	255 177	255 177
Rémunération variable	97 982	28 108	42 500	68 374
Avantages en nature <sup>(b)</sup>	9 115	9 115	9 620	9 620
<b>TOTAL</b>	<b>362 274</b>	<b>292 400</b>	<b>307 297</b>	<b>333 171</b>

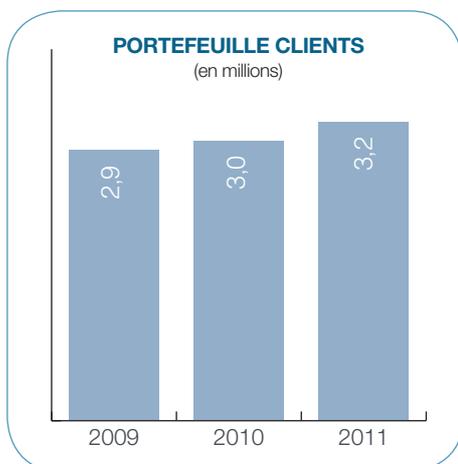
(a) La date de nomination est le 15 mai 2009.  
(b) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

# ÉLÉMENTS FINANCIERS





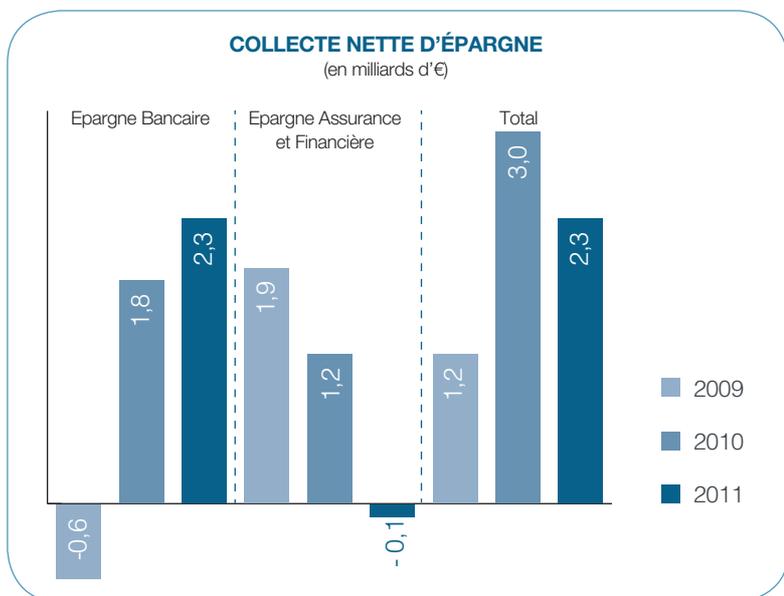
# 3.1 ACTIVITÉS



## Les clients

La conquête brute 2011 est en progression de 3 %, notamment grâce à la conquête des caisses locales et de Fortuneo Banque.

Le nombre de clients augmente de 5 %, correspondant à 151 000 clients supplémentaires.



## L'épargne

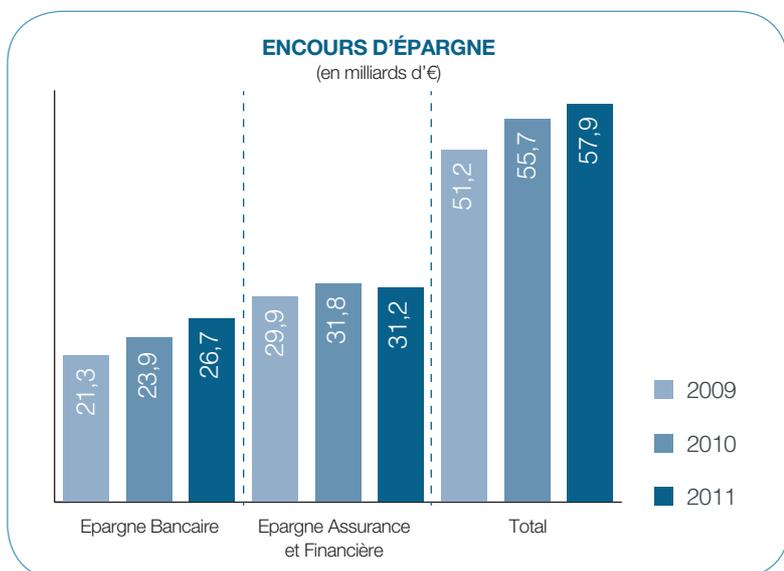
La collecte nette d'épargne du groupe est de 2,3 milliards d'euros, en repli de 23 %. Cette évolution s'explique par :

- une forte progression réalisée sur l'épargne bancaire rémunérée (+ 29 % à 2,3 milliards d'euros),
- un recul en assurance-vie (- 79 %) avec une collecte nette qui reste positive,
- une décollecte en épargne financière de 280 millions d'euros.

La progression sur l'épargne bancaire rémunérée est notamment liée à la forte collecte réalisée sur les comptes à terme par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. Les campagnes commerciales des réseaux de Crédit Mutuel et de la BPE ont aussi permis de doubler la collecte sur les livrets notamment avec le nouveau placement réservé aux professionnels « Activ'Epargne Pro ».

L'épargne assurance et financière enregistre une décollecte nette, reflétant la tendance du marché. Les encours en sont par conséquent impactés, reculant de 2 %.

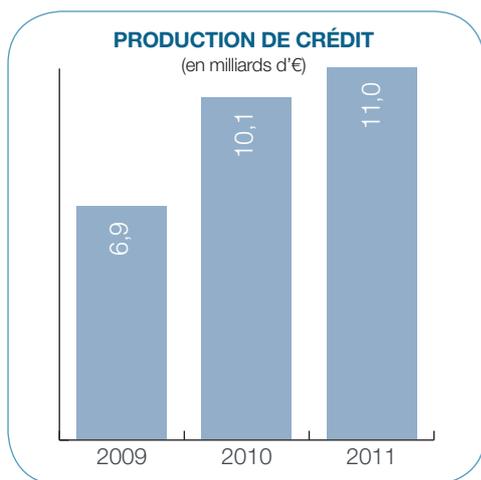
L'encours global d'épargne est porté à 58 milliards d'euros, en hausse de 4 % par rapport à 2010.



## Les parts sociales

Le lancement de la commercialisation des nouvelles parts sociales B par les réseaux de Crédit Mutuel a été un succès, contribuant ainsi à renforcer les fonds propres du groupe (encours de parts sociales en augmentation de 21 % à 1,5 milliard d'euros).

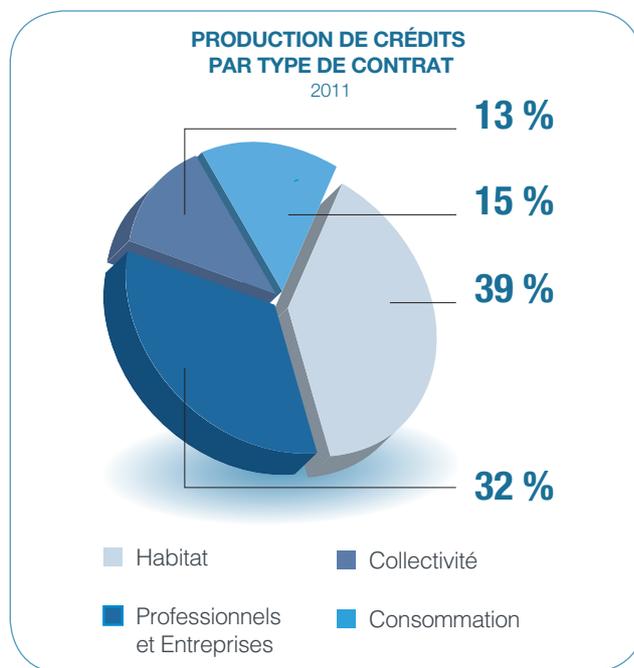
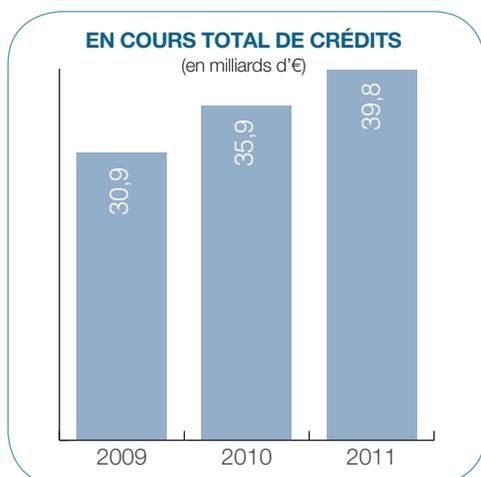
## Les crédits



La production de crédits 2011 s'élève à 11 milliards d'euros, en augmentation de 8 %.

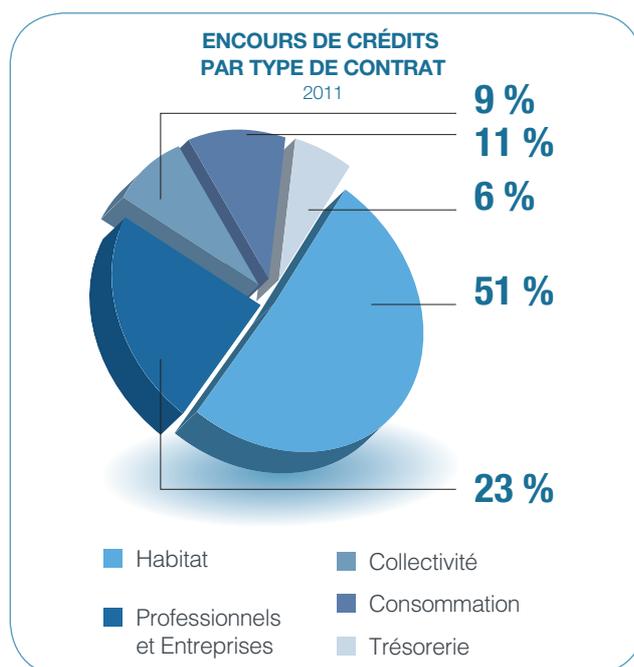
Cette évolution est principalement liée à la forte progression des crédits aux entreprises réalisés par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Les crédits habitat conservent une tendance haussière de 3 %, portant le niveau de production à 4,3 milliards d'euros.



La production de crédits à la consommation s'établit à 1,7 milliard d'euros, en croissance de 12 % par rapport à 2010 liée à l'intégration de la production de crédits de CFCAL en 2011.

Les encours nets de provision progressent de 11 % pour atteindre 39,8 milliards d'euros.

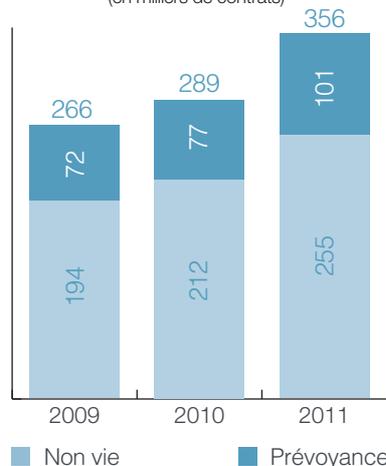


## Les services business to business (BtoB)

Dans le projet Horizons 2015, le Crédit Mutuel Arkéa a affirmé sa volonté de se positionner sur le marché du BtoB en s'appuyant sur les filiales spécialisées (ProCapital Securities Services, Arkéa Banking Services et Monext). Le portefeuille de clients BtoB a ainsi progressé de 37 % en un an, atteignant 527 clients.

	2009	2010	2011
Volume de flux traité (en millions)	626	626	696
Conservation de titres (en millions d'€)	19 870	24 185	19 096
Volume d'ordres de Bourse négociés (en millions)	4,28	4,14	4,03
Nombre de clients BtoB	50	384	527

### AFFAIRES NOUVELLES ASSURANCE NON-VIE ET PRÉVOYANCE (en milliers de contrats)



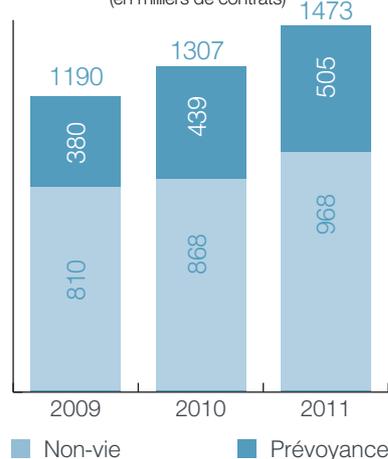
## La banque en ligne et les services mobiles

Le Crédit Mutuel Arkéa poursuit son innovation sur les plateformes internet (Domiweb), notamment en proposant une offre plus large de souscription en ligne (GAV), en ajoutant des nouvelles fonctionnalités (gestion de budget et de pointage des opérations), en appliquant les normes SEPA sur les virements (remplacement du RIB par l'IBAN-BIC).

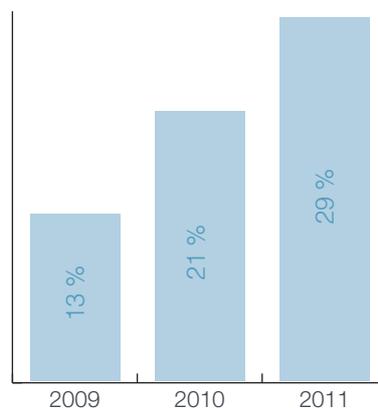
## L'assurance non-vie prévoyance

Les contrats distribués dans le groupe sont développés par les deux filiales spécialisées, Suravenir et Suravenir Assurances, ou conçus et gérés par Novélia, courtier grossiste. Ces trois entités développent également chacune leur réseau de distribution externe au groupe, permettant d'étendre les territoires d'influence du Crédit Mutuel Arkéa. En 2011, le nombre d'affaires nouvelles atteint 356 000, en progression de 23 %. Le portefeuille évolue de 13 % à près de 1,5 million de contrats dont 44 % via des distributeurs externes au groupe.

### PORTEFEUILLE ASSURANCES NON-VIE ET PRÉVOYANCE (en milliers de contrats)



### PART DES AFFAIRES NOUVELLES COMMERCIALISÉES EN EXTERNE



# 3.2 RÉSULTATS FINANCIERS

M€	2011	2010	Var. 2011 / 2010	
			absolue	%
Produit Net Bancassurance (PNBA)	1 705	1 574	131	8,3 %
Frais de gestion	- 1 190	-1 089	- 102	9,3 %
Résultat brut d'exploitation	514	485	29	6,1 %
Coût du risque	- 111	- 138	27	- 19,5 %
Résultat d'exploitation	403	347	56	16,3 %
Impôts sur les bénéfices	- 113	- 48	- 65	NA
Résultat net (part du groupe)	290	273	17	6,2 %
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	227	293	- 67	- 22,7 %
Coefficient d'exploitation	69,8 %	69,2 %		
ROE	8,1 %	8,4 %		

En 2011, le Crédit Mutuel Arkéa a réalisé un résultat net part du groupe de 290 millions d'euros, son plus haut niveau historique, dans le prolongement de 2010.

Le produit net bancassurance progresse de 8,3 % à 1,7 milliard d'euros, sous les effets de la forte croissance de l'activité et de l'apport des entités acquises en 2010.

Les frais de gestion augmentent de 9,3 % à 1,2 milliard d'euros, en lien avec la croissance des effectifs et des projets informatiques accompagnant le développement du groupe. Le coefficient d'exploitation se dégrade de 64 points de base à 69,8 %.

Le coût du risque baisse de 19,5 % à 111 millions d'euros malgré l'impact de la contribution au programme de soutien à la Grèce de 12,6 millions d'euros. Ceci s'explique par de moindres dotations réalisées sur la clientèle des particuliers.

## Produit net bancassurance (PNBA)

Le PNBA progresse de 8,3 % par rapport à 2010, à 1,7 milliard d'euros, tant sur le secteur banque (+ 5,9 %) que sur le secteur assurances et gestion d'actifs (+ 18,4 %).

L'analyse du PNBA s'appuie sur le découpage sectoriel retenu dans les états financiers.

### Le secteur banque

Le secteur banque regroupe principalement les réseaux de Crédit Mutuel du groupe, la banque d'entreprises (Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Crédit Bail et Leasecom),



les filiales spécialisées (BPE, Financo et CFCAL), la gestion immobilière (Foncière Investissement), la banque de marché (compte propre Crédit Mutuel Arkéa), l'intermédiation financière et boursière (ProCapital Securities Services, Fortuneo, Monext) et le capital investissement (Arkéa Capital Investissement et Arkéa Capital Partenaire).

Le PNBA de la banque progresse de 5,9 %.

La marge financière banque progresse de 0,7 % essentiellement sous les effets compensés d'une part de la croissance des crédits et d'autre part de la hausse du coût de la ressource.

Les commissions bancaires sont en hausse de 7,7 %, en lien avec :

- la progression de l'activité BtoB avec Arkéa Banking Services,
- la hausse des commissions liée au développement de la banque d'entreprises,
- la hausse des commissions de crédits.

L'apport de la croissance externe (CFCAL et Leasecom) au PNBA 2011 s'élève à 58 millions d'euros.

### Le secteur assurances et gestion d'actifs

Le secteur assurances et gestion d'actifs regroupe les sociétés d'assurance-vie (Suravenir) et non-vie (Suravenir Assurances) et de gestion d'actifs (Federal Finance et Schelcher Prince Gestion). L'année 2011 a été marquée par la prise de contrôle à 100 % de Suravenir par le groupe.

Le PNBA du secteur assurances et gestion d'actifs progresse de 18,4 %. Le PNBA de l'assurance-vie / prévoyance Suravenir est en hausse de 23,7 %. Cette évolution est la conséquence du développement de l'activité prévoyance individuelle et de la bonne tenue du résultat en assurance-vie.

Le PNBA de l'assurance non-vie Suravenir Assurances est en progression de 1 %, les primes acquises progressant plus vite que la charge de sinistres, reflet d'une évolution favorable du ratio sinistres à primes net de réassurance à 71,1% (amélioration de 0,5 point).

L'apport de l'activité gestion d'actifs progresse de 17 %, conséquence de l'intégration de Schelcher Prince Gestion.

### Frais de gestion

Les frais de gestion s'établissent à 1,2 milliard d'euros, en hausse de 9,3 %.

L'intégration de CFCAL, Leasecom, et Schelcher Prince Gestion impacte les frais de gestion à hauteur de 31 millions d'euros.

Les frais de personnel progressent de 4 %, conséquence de la hausse des effectifs accompagnant le développement du groupe et des revalorisations salariales.

La hausse des autres charges (17,1 %) et des dotations aux amortissements (10,4 %), reflète les investissements engagés dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique et des projets induits.

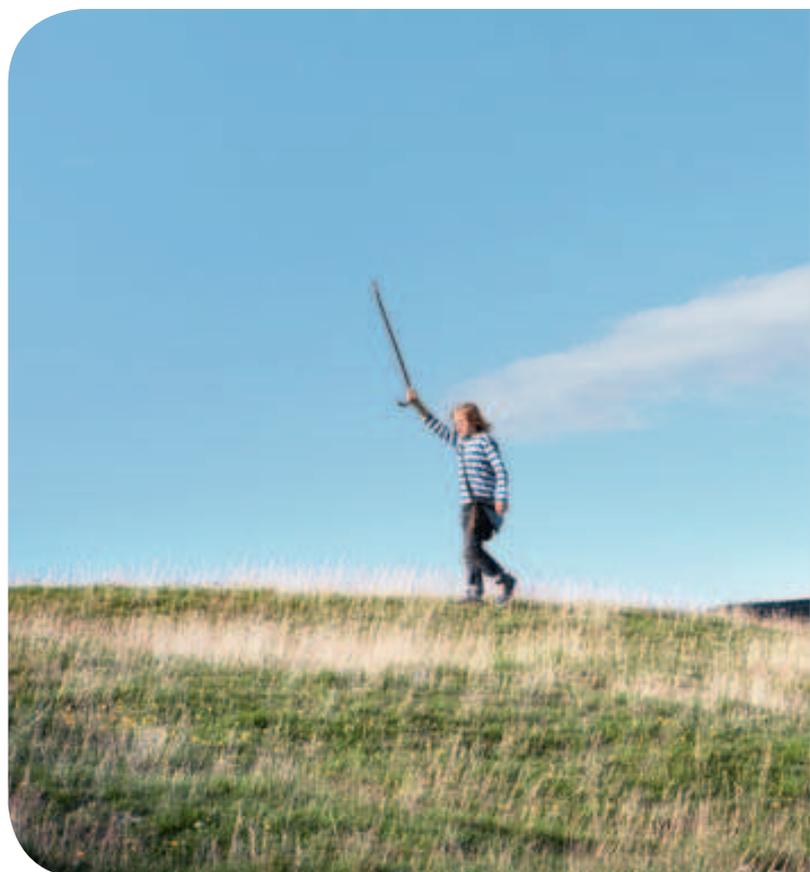
### Coût du risque

Le coût du risque recule de 19,5 %, tout en intégrant un impact de - 12,6 millions d'euros suite à la contribution au programme de soutien à la Grèce.

Le risque crédit est en recul de 29,3 % du fait de moindres dotations sur la clientèle des particuliers, malgré une augmentation du coût du risque sur la clientèle entreprises.

### Rendement sur capitaux propres du Crédit Mutuel Arkéa

La performance financière du groupe est appréciée au regard du ROE (Return On Equity) qui rapporte le résultat net de l'exercice aux capitaux propres du début d'exercice après distribution. Il s'établit à 8,1 % au 31 décembre 2011, contre 8,4 % au 31 décembre 2010.



# 3.3 FONDS PROPRES

## et RATIOS RÉGLEMENTAIRES

### 3.3.1 Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne

#### Organisation

La Gestion de bilan groupe du Crédit Mutuel Arkéa est en charge de l'allocation des fonds propres. Celle-ci est fondée sur le respect des ratios de solvabilité. Les méthodologies appliquées pour l'évaluation des risques portés sont conformes à celles définies en commun au niveau du Crédit Mutuel.

Les fonds propres sont alloués par activité. L'activité bancaire est répartie entre les fédérations de Crédit Mutuel et les filiales, qui sont spécialisées sur des segments de marchés et clientèle de particuliers.

Chaque filiale suit son ratio de solvabilité. La Gestion de bilan groupe suit le ratio de solvabilité consolidé de l'activité bancaire, ainsi que le ratio agréant les activités bancaires et les activités assurances. Elle assure également un rôle de veille prudentielle ; elle est à ce titre en charge de l'analyse des propositions du

Comité de Bâle visant à établir de nouvelles normes de fonds propres prudentiels (communément appelées « Bâle III »), ainsi que de leur transposition en réglementation européenne.

#### Mesure

La direction Comptable du Crédit Mutuel Arkéa calcule les ratios de solvabilité bancaire et groupe à date de situation selon les normes en vigueur. Le ratio de solvabilité assurance est calculé et suivi par les sociétés d'assurance du groupe.

Sur la base des déclarations réglementaires, des hypothèses d'activité du groupe et des prévisions d'exigences de fonds propres idoines, la Gestion de bilan groupe réalise les projections des ratios de solvabilité bancaire et groupe sur les années à venir afin d'anticiper les besoins de fonds propres et de proposer des actions d'optimisation.

Les propositions d'évolution des normes prudentielles dites « Bâle III » sont analysées par la Gestion de bilan groupe. Les principaux écarts avec les normes actuelles, ainsi que les simulations d'impacts, ont fait l'objet de simulations présentées à la Direction générale.

### 3.3.2 Ratios de solvabilité

#### Fonds propres prudentiels

Les fonds propres de base prudentiels ou «Tier 1» du ratio de solvabilité sont de 3,2 milliards d'euros (dont 92 % en Core Tier 1, c'est-à-dire hors titres de dettes subordonnées perpétuels). Après prise en compte des fonds propres complémentaires, les fonds propres prudentiels s'établissent à 3,8 milliards d'euros (pour 3,7 milliards d'euros à fin 2010).

	31/12/2011	31/12/2010
<b>FONDS PROPRES DE BASE (Tier 1), nets de déductions</b>	<b>3 224</b>	<b>2 867</b>
dont core tier 1	2 979	2 621
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2), nets de déductions et SURCOMPLEMENTAIRES</b>	<b>573</b>	<b>876</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITÉ</b>	<b>3 799</b>	<b>3 744</b>

## Exigences de fonds propres Bâle II

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>1 960</b>	<b>1 724</b>
<b>Approche standard</b>	<b>1 115</b>	<b>974</b>
Etablissement de crédit et collectivités publiques	49	46
Entreprises	866	728
Clientèle de détail	183	183
Actions et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	17	18
<b>Approche notations internes</b>	<b>845</b>	<b>750</b>
Etablissement de crédit et collectivités publiques	54	46
Clientèle de détail	223	225
Actions	501	427
Positions de titrisation	8	5
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	59	46
<b>RISQUES DE MARCHÉ (approche standard)</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
Risque de taux	10	12
Risque de variation sur titres de propriétés	0	0
<b>RISQUE OPÉRATIONNEL (approche avancée quasi-exclusivement)</b>	<b>131</b>	<b>126</b>
<b>TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES</b>	<b>2 101</b>	<b>1 863</b>

## Ratios de solvabilité

	31/12/2011	31/12/2010
Ratio Core Tier 1	9,5 %	9,4 %
Ratio Tier 1	10,3 %	10,2 %
Ratio Global	12,1 %	13,4 %

## Ratios Bâle II avant prise en compte des exigences additionnelles (mesures transitoires – plancher Bâle I)

	31/12/2011	31/12/2010
Ratio Core Tier 1	11,3 %	11,3 %
Ratio Tier 1	12,3 %	12,2 %
Ratio Global	14,5 %	16,1 %

Les ratios de solvabilité Core Tier 1 et Tier 1 sont restés stables en 2011, du fait de la compensation entre différents éléments :

- l'activité commerciale, se traduisant par une augmentation des encours de crédits et des exigences de fonds propres associées,
- la croissance des encours de parts sociales,
- les suites des opérations de croissance externe initiées en 2010 (montée au capital de Schelcher Prince Gestion et de CFCAL en 2011),
- la mise en réserve du résultat.

### 3.3.3. Les évolutions envisagées dans le cadre de « Bâle III »

L'année 2010 a été marquée par les propositions du Comité de Bâle visant à établir de nouvelles normes de fonds propres prudentiels, communément appelées « Bâle III ». Ces propositions auront pour conséquence une diminution des fonds propres prudentiels des banques via des retraitements plus importants que ceux existant actuellement, ainsi qu'une augmentation des niveaux minima requis sur Core Tier 1 et Tier 1 (auxquels s'ajouteront des coussins de sécurité).

Les travaux réglementaires se sont poursuivis en 2011, avec notamment un projet de transposition des textes « Bâle III » en réglementation européenne (via une directive et un règlement). Ce projet reprend l'essentiel des propositions du Comité de Bâle ; son adoption est attendue en 2012 pour une mise en œuvre à partir de 2013.

Pour le Crédit Mutuel Arkéa, les simulations disponibles à date, intégrant une application immédiate du projet européen, montrent

un respect dès à présent des futures exigences réglementaires minimales sur Core Tier 1 et Tier 1.

Parallèlement aux futures contraintes issues des textes « Bâle III », l'Union Européenne a demandé aux principales banques de respecter temporairement un ratio Core Tier 1 de 9 % minimum à partir du 30 juin 2012. L'objectif étant de rassurer les marchés financiers sur la solidité des banques dans le contexte de crise sur la dette souveraine, ce ratio a pour particularité de voir les fonds propres diminués des moins-values latentes sur titres souverains.

Le Crédit Mutuel Arkéa est très faiblement exposé au risque souverain ; les simulations disponibles à date montrent ainsi un respect du niveau minimum attendu.

### 3.3.4. Les évolutions envisagées dans le cadre de « Solvabilité 2 »

La directive Solvabilité 2 votée en 2009 par le Parlement Européen vise à améliorer le système de solvabilité actuel en procédant à une révision en profondeur des exigences s'appliquant aux organismes d'assurance, afin que ces exigences reflètent mieux les risques auxquels les entreprises sont réellement confrontées. L'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2 est prévue au plus tôt pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les sociétés d'assurance du groupe ont toujours recherché à améliorer la maîtrise de leurs risques. La directive Solvabilité 2 est l'occasion d'aller encore plus loin et de renforcer le dispositif de gouvernance.

En 2011, les sociétés d'assurance du groupe ont poursuivi leur préparation à la mise en place des trois piliers de Solvabilité 2 :

- une réflexion au sujet de l'organisation et des responsabilités de chacun a été initiée tout en s'appuyant sur l'expertise développée au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa afin de renforcer la gouvernance des risques,
- les calculs réglementaires réalisés à partir de la formule standard de Solvabilité 2 ont permis de s'assurer que l'exigence en capital est couverte par les capitaux propres éligibles.

- l'objectif de produire pour fin 2012, de manière robuste et industrialisée, le calcul du capital économique par la formule standard.

Les sociétés d'assurance du groupe souhaitent allier une gestion des risques quantitative et qualitative. Ce chantier s'inscrit dans le cadre du Pilier 2 et plus particulièrement dans l'ORSA (évaluation interne de la solvabilité). Celle-ci comporte plusieurs étapes :

- définition de la tolérance aux risques ;
- calcul du capital économique nécessaire pour assurer la solvabilité sur un horizon moyen terme ;
- intégration de la notion de risque dans la création de produits ;
- production de tableaux de bords ALM et des indicateurs de risque techniques, financiers et opérationnels.

Ainsi, Solvabilité 2 est en train de toucher progressivement l'ensemble des activités d'assurance du groupe. Les impacts stratégiques vont de la politique d'investissement à la création de nouveaux produits.

# 3.4 PERSPECTIVES



## Conjoncture économique

L'économie de la zone Euro devrait être marquée par des resserrements budgétaires, des conditions de refinancement sur les marchés toujours tendues et une crise de confiance liée aux dettes souveraines. L'évolution de cette zone sera déterminante pour l'économie mondiale en 2012. Les indices de confiance d'activité continuent pourtant d'anticiper une croissance modérée mais positive. La politique monétaire reste expansionniste.

## Crédit Mutuel Arkéa : de la performance vers l'efficacité

2011 a été une année marquée par un haut niveau de performance commerciale et financière. Dans un contexte économique et réglementaire en forte évolution, 2012 sera marquée par :

- la poursuite des efforts dans le domaine de la conquête ;
- l'accentuation de la part de l'activité réalisée à travers des réseaux externes au groupe ;
- l'optimisation des équilibres bilanciaux à travers notamment le renforcement de la collecte de dépôts bancaires ;
- l'accroissement de la performance opérationnelle par un pilotage toujours plus fin.

## Perspectives de la société depuis la publication de ses derniers états financiers vérifiés

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés au 31 décembre 2011, publiés le 2 mars 2012.





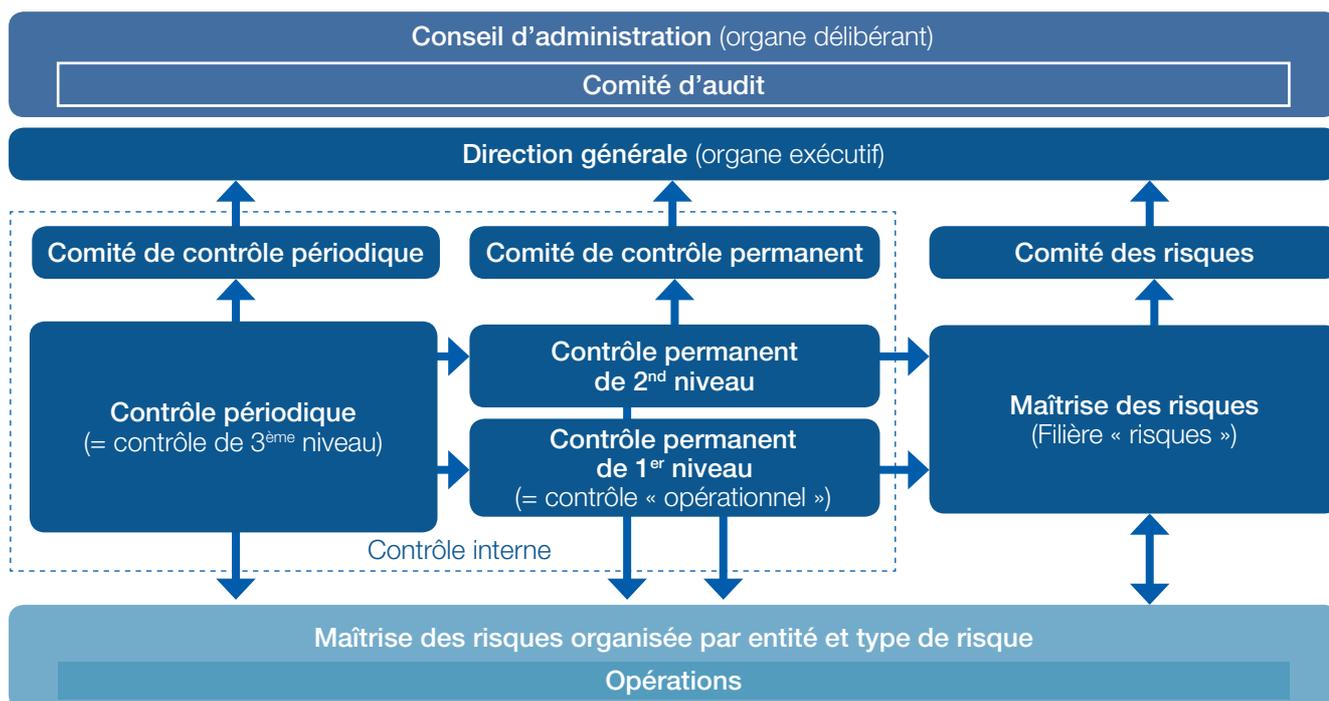
# FACTEURS de **RISQUE**



## La filière « risques » du Crédit Mutuel Arkéa

L'organisation de la filière « risques » du groupe Crédit Mutuel Arkéa, mise en place en 2010 suite à l'évolution réglementaire en la matière, couvre l'ensemble des risques de toutes les entités du groupe. L'homogénéité et la cohérence des dispositifs mis en œuvre sur la totalité du périmètre du groupe permettent une réelle animation fonctionnelle transverse et une consolidation des informations à l'échelle du groupe.

La filière « risques » s'insère dans le schéma de gouvernance globale des risques et du contrôle interne représenté ci-après :



La responsabilité de la filière « risques » du groupe Crédit Mutuel Arkéa est attribuée au Directeur des risques du Crédit Mutuel Arkéa. En charge de la mesure des risques et de leur surveillance, il est indépendant des métiers et rattaché hiérarchiquement au Directeur du pôle Supports au développement qui dépend lui-même du Directeur général du groupe. La responsabilité ultime de la gestion des risques au plan opérationnel demeure du ressort de l'organe exécutif de chaque entité, que les activités de celle-ci soient externalisées ou non.

Le responsable de la filière « risques » du groupe a pour mission d'organiser le bon fonctionnement de la filière « risques » au sein du groupe, d'être le garant de la bonne information des organes exécutif et délibérant du groupe et de veiller et/ou participer à l'application des procédures groupe pour le domaine de la filière « risques ».

Intervenant en amont et en aval de la gestion opérationnelle des risques par les entités, il assure un suivi des risques consolidé à l'échelle du groupe. Les résultats sont communiqués, selon des supports et des fréquences appropriés, au Comité des risques groupe, à la Direction générale du groupe, au Comité d'audit et au Conseil de Crédit Mutuel Arkéa. Le responsable de la filière « risques » du groupe s'appuie pour cela sur le réseau des correspondants de la filière « risques » nommés dans chaque entité du groupe (cf. infra) et sur un système d'informations consolidé.

La vision consolidée des risques est facilitée par une gouvernance de la filière « risques » déclinée sur le même modèle quelle que soit l'entité du groupe et quel que soit le risque. Chaque établissement du groupe, bancaire ou non, désigne un responsable de la filière « risques » pour son périmètre, un responsable par type de risque étant par ailleurs désigné.

Cette organisation repose sur des liens fonctionnels à trois niveaux :

- entre le responsable de la filière « risques » du groupe et le responsable de la filière « risques » de chaque entité ;
- entre le responsable de la filière « risques » de chaque entité et les responsables désignés pour chaque « type de risque » au sein de cette entité ;
- entre le responsable de la filière « risques » du groupe et les responsables par type de risque « groupe ».

Cela permet de vérifier que les risques auxquels est exposé le groupe Crédit Mutuel Arkéa sont conformes à la politique de risque du groupe. Définie dans un Document de référence validé par le Comité des risques groupe, la politique de risque comprend notamment le système de limites de risque du groupe, validé par le Comité de direction générale du groupe et arrêté par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

# 4.1 RISQUE de CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de non-remboursement encouru en cas de défaillance d'un emprunteur ou d'emprunteurs considérés comme « un même bénéficiaire », au sens réglementaire de cette expression.

## 4.1.1 Risque de crédit sur la clientèle

### 4.1.1.1 Procédures de sélection, de limites et de surveillance

#### Système de sélection du risque

L'octroi de crédit est régi par des procédures propres à chaque entité distributrice au sein du groupe, ces procédures étant elles-mêmes la déclinaison de procédures-cadres fixées au niveau groupe. En dernier ressort, le Comité de crédit groupe statue sur les demandes de financement excédant les limites propres à chaque réseau et ce, toujours dans les limites décidées par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Les différentes procédures d'octroi de crédit des entités du groupe intègrent comme paramètre fondamental les notations internes en modulant les délégations de pouvoirs, voire en excluant toute possibilité de financement. Crédit Mutuel Arkéa participe à l'élaboration et à la maintenance du système de notation interne appliqué à l'échelle de l'ensemble du Crédit Mutuel et servant à l'octroi de crédits à la clientèle.

Les procédures prévoient également des analyses détaillées basées sur la qualité des emprunteurs et leur capacité à faire face aux remboursements des crédits sollicités. Pour les particuliers, il est systématiquement procédé aux vérifications d'usage : inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), interdiction bancaire, présence de situations irrégulières ou d'impayés.

S'agissant des financements aux professionnels et aux entreprises, le dossier est enrichi par la recherche d'informations complémentaires telles que la cotation Banque de France, les encours déclarés auprès du service de centralisation des risques à la Banque de France, l'existence éventuelle d'impayés recensés par la Banque de France ou de procédures collectives et de jugements concernant les dirigeants.

#### La surveillance des crédits à la clientèle

Différents outils sont mis à disposition des exploitants pour la

sécurisation de l'octroi du crédit et du suivi des risques de crédit à la clientèle :

#### - L'octroi et le suivi des décisions de crédit

Lors d'une demande de crédit, le niveau de pouvoir requis est automatiquement calculé et historisé, ce qui permet le contrôle a posteriori du respect des délégations de pouvoirs.

#### - La prise de garantie

La politique de prise de garantie de Crédit Mutuel Arkéa prévoit différentes classes de garanties reflétant la volonté du groupe en la matière, en sus des obligations réglementaires. Le système informatique intègre ces règles internes et complètes ainsi le dispositif de sécurisation du processus d'octroi de crédit en orientant et facilitant la prise de garantie et en générant automatiquement l'émission des contrats et des courriers liés.

#### - Le suivi des créances risquées

Cet outil oblige les gestionnaires des dossiers identifiés comme sensibles de manière automatisée, à fournir une explication sur la situation irrégulière ou impayée détectée. Cette information est par la suite routée automatiquement aux différents niveaux hiérarchiques qui apportent des commentaires complémentaires éventuels. Ces explications font l'objet d'une analyse détaillée par les structures de contrôle des risques et sont archivées pour consultation.

#### - La dégradation des notations internes

Les dégradations de notation de plus de trois crans sont listées dès survenance aux gestionnaires de portefeuille dans les réseaux.

#### - La communication interfédérale des défauts

La circularisation intra-Crédit Mutuel des défauts sur des entreprises clientes communes est effective. Un défaut reçu entraîne automatiquement la mise en place d'une cotation E + et le déclassement en douteux (E-) au bout d'un mois maximum en l'absence d'information favorable.

## Reporting

Un tableau de bord des risques sur crédits à la clientèle est établi mensuellement et communiqué aux membres du Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa. Les principaux indicateurs sont calculés par marché et par entité du groupe.

Le Comité des engagements du groupe se réunit environ une fois par trimestre pour examiner les principaux dossiers sensibles

ou douteux ou litigieux, ceux-ci étant par ailleurs revus systématiquement par les instances propres à chaque entité du groupe.

Une synthèse est effectuée lors de chaque réunion du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa ainsi qu'un point sur le respect des limites de crédit.

Enfin, la situation des risques de crédit du groupe est également présentée au Comité des risques groupe qui se réunit tous les trimestres.

### 4.1.1.2 Analyse des encours

#### L'encours des crédits à la clientèle

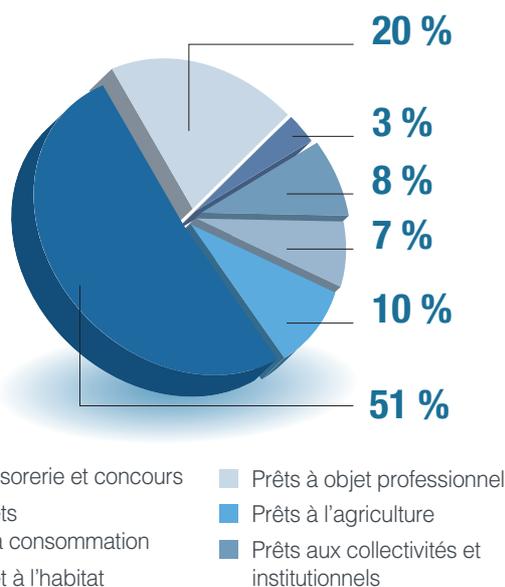
Au 31 décembre 2011, les encours bilan et hors bilan des engagements de financement de la clientèle du Crédit Mutuel Arkéa représentent 49,8 milliards d'euros. Les crédits inscrits au bilan – capital et créances rattachées incluses – s'élèvent à 40,7 milliards d'euros, en progression de 10,8 % par rapport à fin 2010.

Ceux-ci concernent, pour l'essentiel, des secteurs à risque modéré où les montants unitaires sont en général limités : les crédits à l'habitat représentent plus de la moitié des encours. La forte implantation régionale favorise, par ailleurs, la bonne connaissance des engagements.

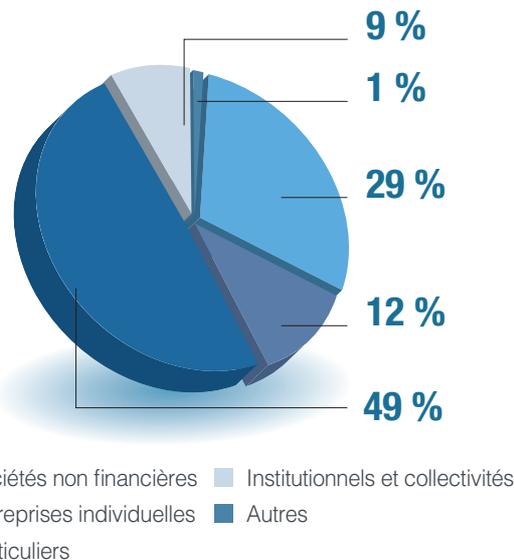
#### La dispersion des encours de crédit à la clientèle

La dispersion du portefeuille de crédits à la clientèle est satisfaisante du point de vue du risque, qu'elle soit examinée par type d'emprunteur ou par secteur d'activité.

RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉDIT AU BILAN

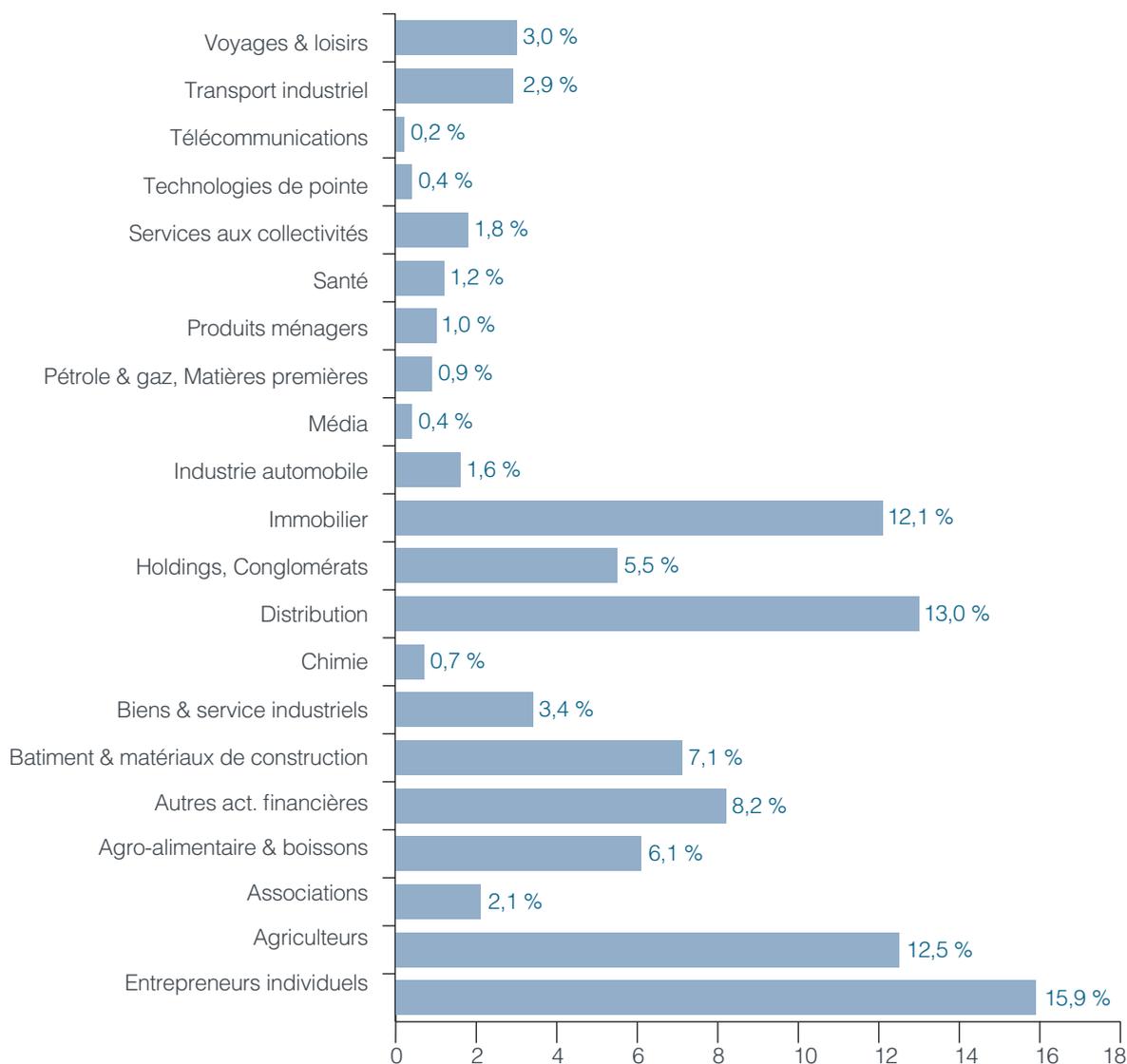


ENCOURS BRUTS AU BILAN PAR TYPE D'EMPRUNTEUR



Les encours aux particuliers représentent près de la moitié des encours bruts au bilan

### VENTILATION SECTORIELLE DE L'EXPOSITION BRUTE (ENCOURS BILAN ET HORS BILAN) DES PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES



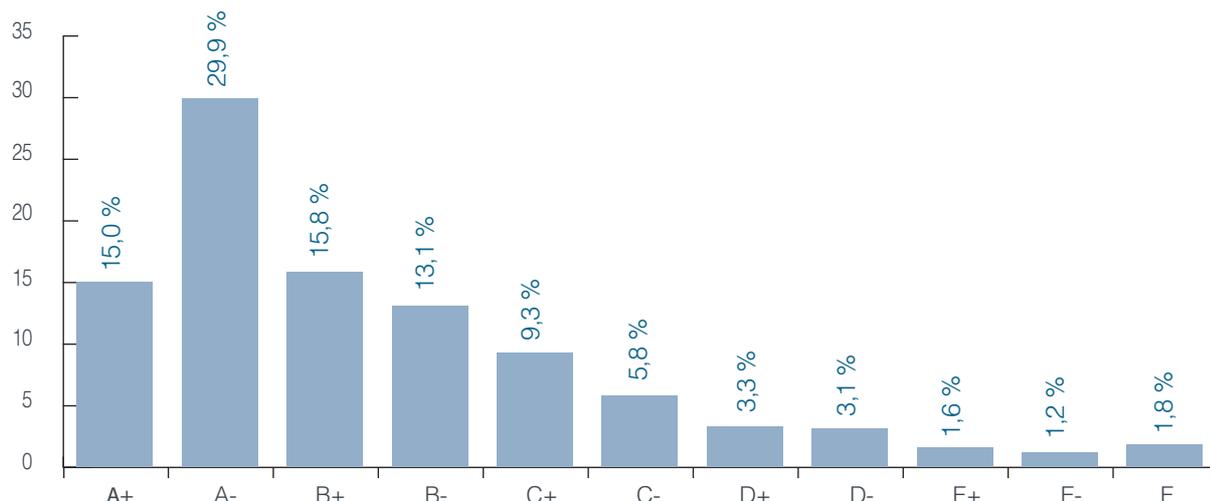
L'exposition brute (encours bilan et hors bilan) des professionnels et entreprises se monte à 17,5 milliards d'euros (soit 35 % des engagements clientèle). Hormis les entrepreneurs individuels, les secteurs les mieux représentés sont la distribution et l'agriculture (respectivement 13 % et 12,5 %).

## La qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque de crédit du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients.

La cotation interne d'un client, à un instant donné, correspond à une évaluation du risque de voir ce client ne pas honorer ses engagements de remboursement dans les 12 mois à venir. Rafraîchie quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses et litigieuses, les autres neuf notes regroupant les créances saines.

### RÉPARTITION DES ENCOURS BILAN (CAPITAL) PAR NIVEAU DE COTATION



Les encours sains totalisent 96,9 % de l'encours total, les encours douteux et litigieux (notes E- et F) en représentant 3,1 % (encours de créances en capital exclusivement).

Marchés	2011		2010	
	Encours (M€)	%	Encours (M€)	%
Particuliers	599	42 %	568	41 %
Sociétés non financières	622	44 %	627	45 %
Entrepreneurs individuels	200	14 %	197	14 %
Total	1421	100 %	1392	100 %

Le montant des créances douteuses et litigieuses s'établit à 1 421 millions d'euros (intérêts compris), contre 1 392 millions d'euros en 2010.

La progression des CDL sur 2011 est de 2,1 %. Le taux de créances douteuses et litigieuses (intérêts compris) sur l'encours global est en légère baisse à périmètre constant : 3,5 % contre 3,6 % fin 2010.

## 4.1.1.3 Provisionnement et coût du risque

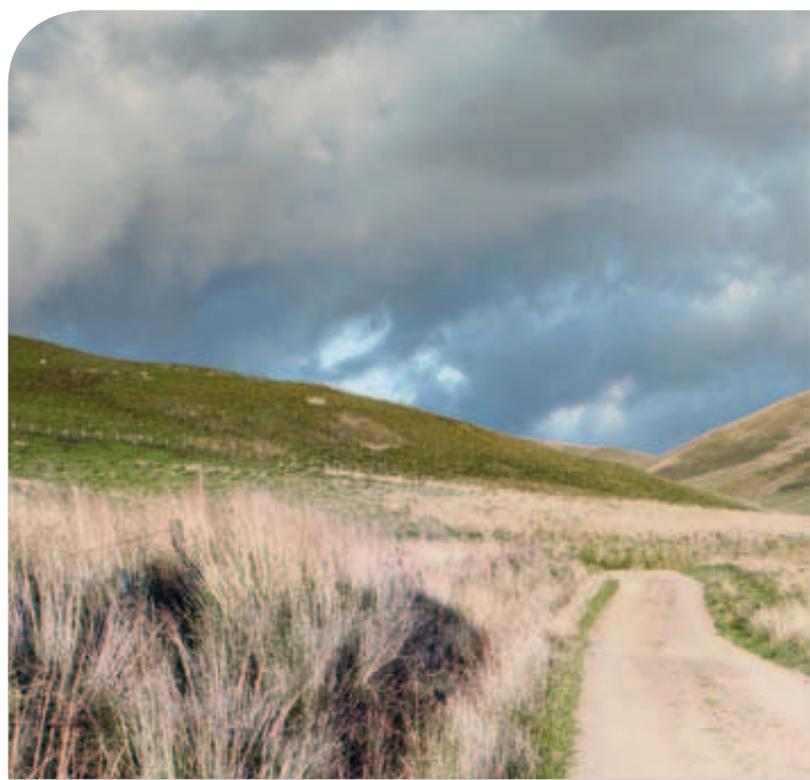
### Le provisionnement

Le provisionnement du risque sur créances à la clientèle concerne, d'une part, les créances douteuses et litigieuses (notes internes E- ou F) et, d'autre part, les créances notées E+.

Dans le premier cas, il s'agit de provisions affectées. Leur estimation repose sur des règles appliquées automatiquement pour les créances douteuses ou litigieuses auprès des particuliers des réseaux Crédit Mutuel ainsi que pour les créances douteuses ou litigieuses auprès des particuliers chez Financo. Elle résulte d'une appréciation au cas par cas des perspectives de recouvrement pour toutes les autres créances douteuses ou litigieuses du groupe.

Dans le second cas, l'estimation de la provision dite collective s'appuie sur une observation statistique des taux de défaut et des pertes constatées en cas de défaut.

Dans un contexte de perspectives économiques instables, Crédit Mutuel Arkéa est resté très prudent en 2011 dans son approche du risque de crédit clientèle. Le taux de provision des créances douteuses et litigieuses (capital + intérêts) atteint 55,6 % à fin décembre 2011



contre 53,8 % en décembre 2010. Ce taux est de 63,8 % sur les sociétés, 55,5 % sur les entreprises individuelles et 47,3 % sur les particuliers.

Le taux de provisionnement des créances notées E + reste globalement stable. Il se situe à 10,3 % fin 2011 contre 10,96 % fin 2010.

## Le coût du risque (dotations nettes aux provisions + pertes non couvertes par provision)

Le coût total du risque de crédit à la clientèle s'élève, provision collective incluse, à 99,7 millions d'euros en 2011 contre 141,1 millions d'euros en 2010. Cette diminution significative provient à la fois d'une réduction des dotations nettes sur les encours douteux ou litigieux et d'une reprise de provision collective à hauteur de 14,6 M€.

Le coût du risque sur créances douteuses ou litigieuses a diminué sur le marché des entreprises et de l'agriculture et a progressé légèrement sur le portefeuille des crédits aux particuliers.

Rapporté à l'encours brut des engagements clientèle, le coût du risque total diminue fortement pour atteindre 0,26 % contre 0,38 % en 2010.

## La prise en compte du coût du risque dans la tarification

Le coût du risque de crédit est pris en compte dans la fixation des conditions financières faites au client selon une double approche inspirée par la réglementation Bâle II :

- Le coût du risque moyen ou statistiquement « attendu » est incorporé au prix de revient du crédit ;
- le coût du risque exceptionnel ou « inattendu » est pris en compte dans l'estimation du capital économique mobilisé pour chaque opération de crédit en référence à la réglementation Bâle II.

## 4.1.2 Risque de crédit sur les contreparties de marché

### 4.1.2.1. Dispositif de limites sur l'ensemble du groupe

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa dispose d'un système de limites unitaires par type de contrepartie (ou groupe de « bénéficiaires liés » au sens du règlement 93-05 du CRBF) qui s'applique aux activités de compte propre et aux activités de compte de tiers (gestion collective et assurance-vie), les limites individuelles par contrepartie étant étanches entre ces 2 activités.

Les limites unitaires sont revues au moins une fois par an par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et fixées par notation interne des contreparties.

Elles sont fixées selon 3 grandes classes de contreparties :

- souverains (Etats), secteur public, dettes sécurisées et obligations foncières ;
- banques (dettes senior et subordonnées) et assurances ;
- grands comptes (grandes entreprises), foncières et collectivités publiques.

Pour ce qui concerne les activités de compte propre sur les marchés, les limites individuelles sont fixées, en montant et en durée, principalement à partir des fonds propres du groupe et des fondamentaux de la contrepartie (fonds propres, endettement et notations).

Les demandes de limites pour une contrepartie donnée sont examinées par le Comité de contreparties du Crédit Mutuel Arkéa qui appuie sa décision sur les avis motivés du département Middle-office, responsable de l'analyse, du suivi et du contrôle de premier niveau des risques de crédit sur opérations de marché.

Toute opération sur les marchés financiers entraînant un risque de crédit doit porter sur un émetteur référencé par le Comité de contreparties.

En cas de demande de dérogation de limite entre deux révisions, la décision est du ressort du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

### 4.1.2.2. Reporting

Un tableau de bord mensuel des risques sur opérations de marché est établi et communiqué aux membres du Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend un point sur le respect des limites en matière de risque de crédit.

La situation du risque de crédit attaché aux opérations sur les marchés est régulièrement examinée par le Comité de contreparties.

Le point sur le respect des limites de crédit est fait lors de chaque réunion du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.



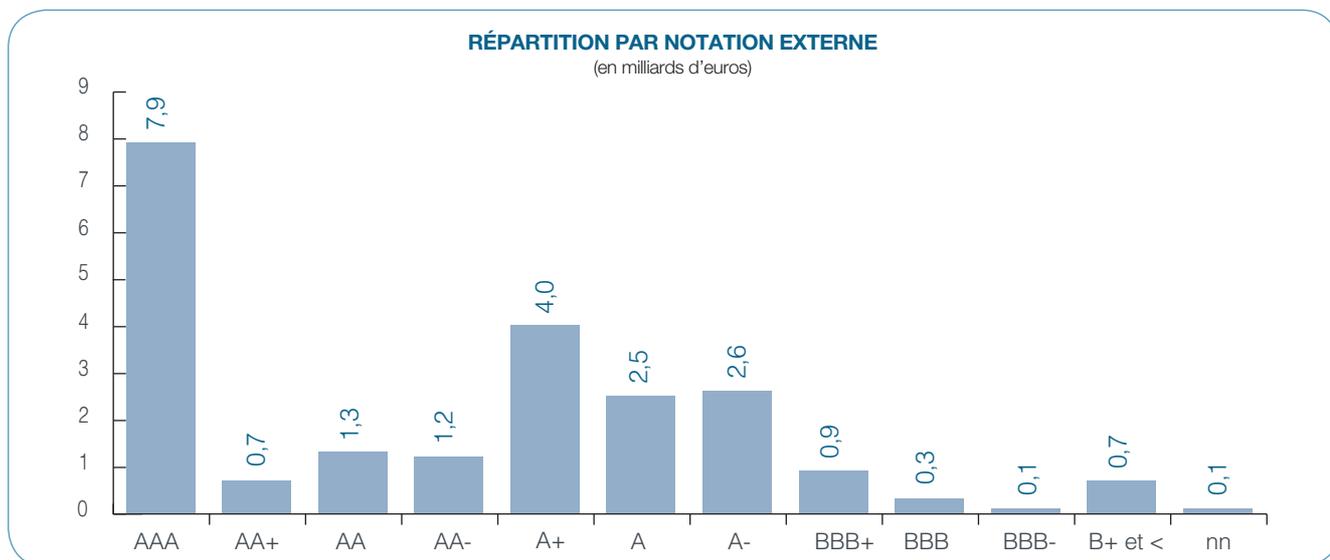
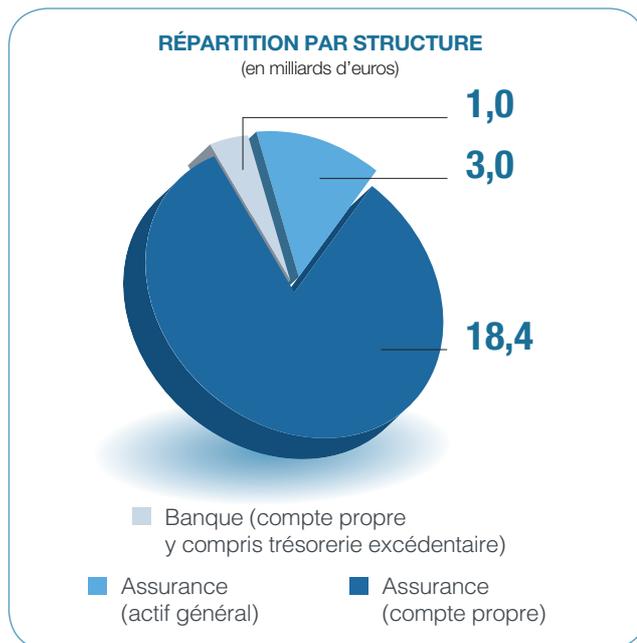
### 4.1.2.3. Analyse du risque de crédit sur les contreparties de marché

#### Pour l'ensemble du périmètre

Le portefeuille d'investissement atteint 22,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011, ventilés comme figurés dans le graphique :

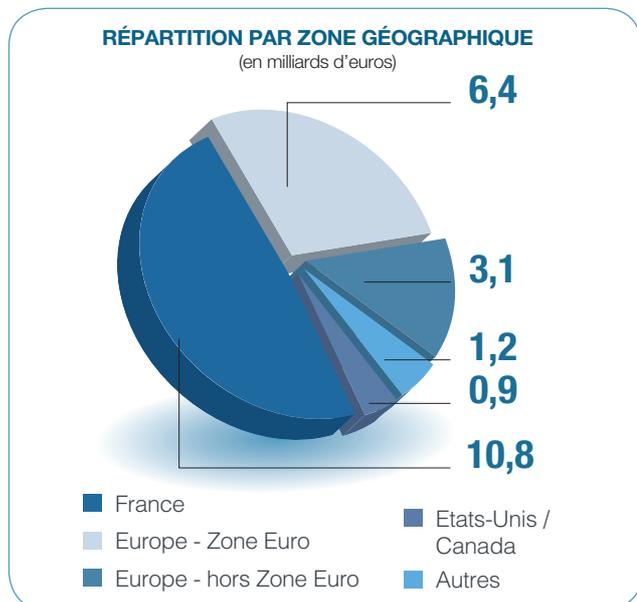
Le groupe n'est directement exposé au risque de crédit que sur les portefeuilles pour compte propre de l'assurance (1 milliard d'euros) et de la banque (3 milliards d'euros). Pour celle-ci, l'exposition au risque de crédit résulte notamment de l'activité d'investissement pour compte propre et du remplacement de la trésorerie excédentaire, une large proportion (1,4 milliard d'euros) résultant d'opérations avec le groupe Crédit Mutuel.

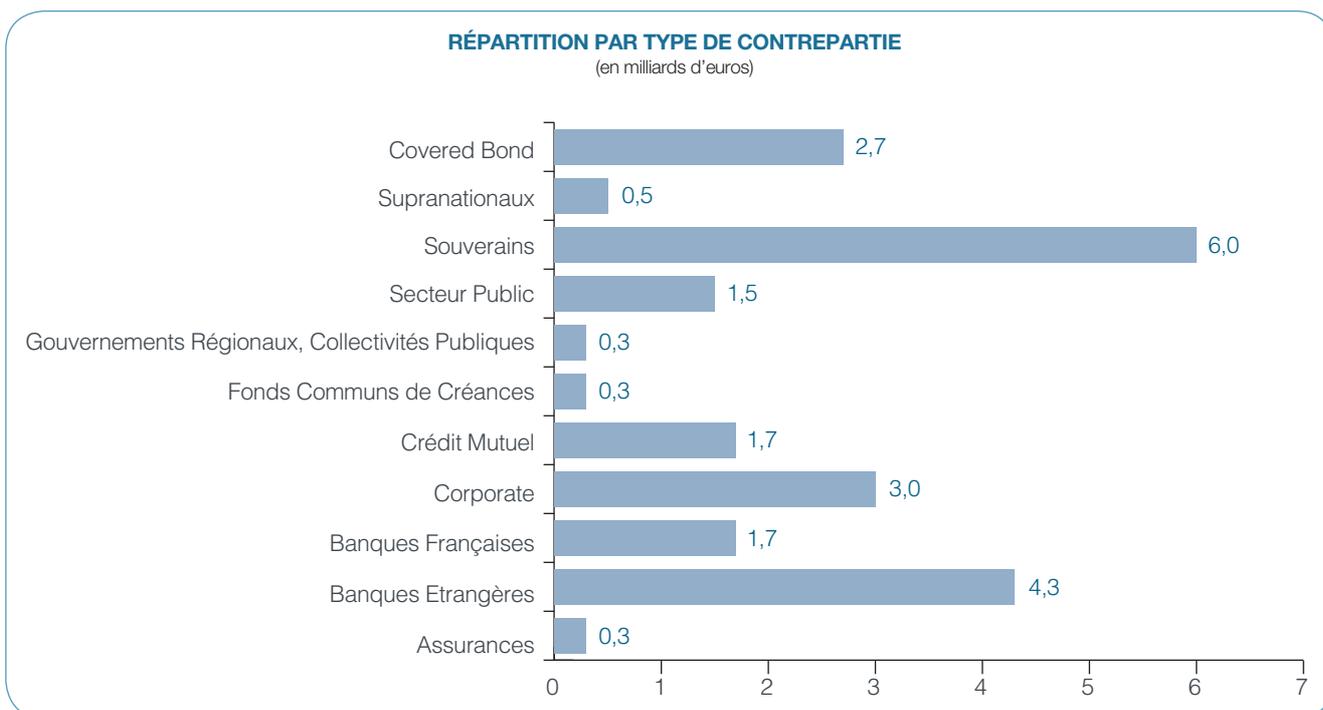
Le risque de crédit des 18,4 milliards d'euros d'investissements correspondant à l'actif général de la compagnie d'assurance Suravenir est quant à lui majoritairement porté par les assurés via le rendement dont ils bénéficient sur les fonds en euros.



Dans le cadre de son analyse du risque de contreparties, Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur les notations des agences ou « notations externes », ainsi que sur son propre système de notation interne.

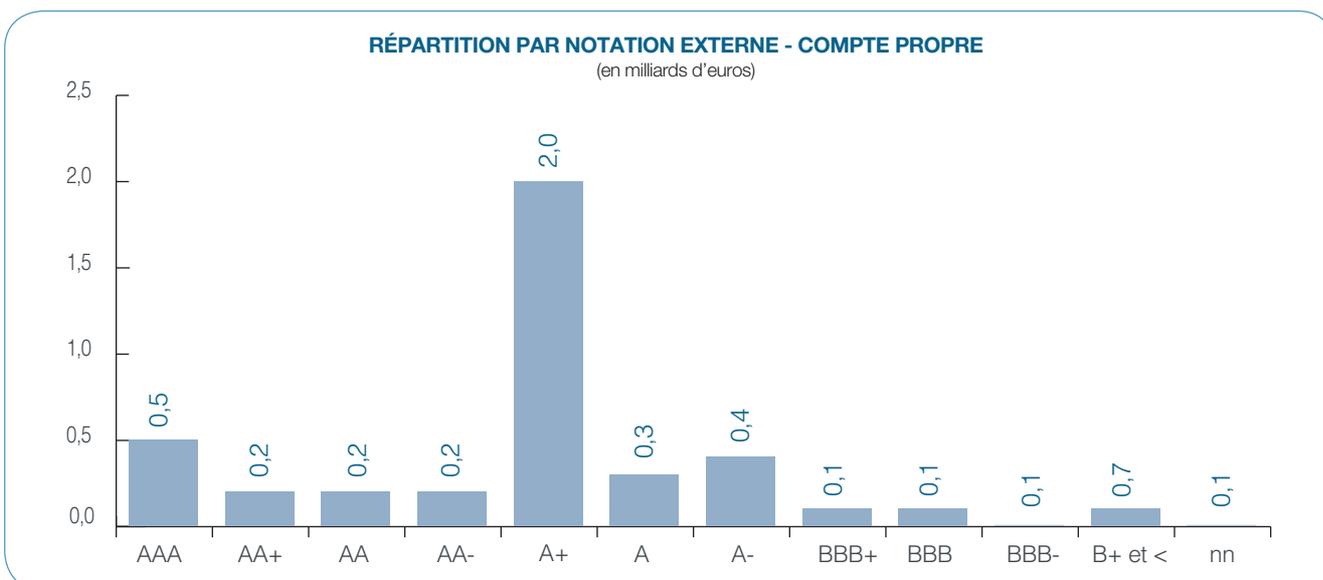
La concentration des engagements sur les meilleures signatures traduit une volonté de prudence et une gestion active en matière de risques, puisque 79 % des encours sur les contreparties de marché portent sur des émetteurs notés par les agences de notations entre AAA et A. Seulement 3 % du portefeuille est noté en catégorie spéculative (notation externe inférieure ou égale à BB +) ou non noté.





Le Crédit Mutuel Arkéa est principalement investi sur le secteur bancaire (47 % des encours). 88 % des encours des contreparties bancaires restent positionnés sur des émetteurs présentant des notations externes parmi les meilleures (AAA à A), dont 50 % sur des contreparties bancaires françaises.

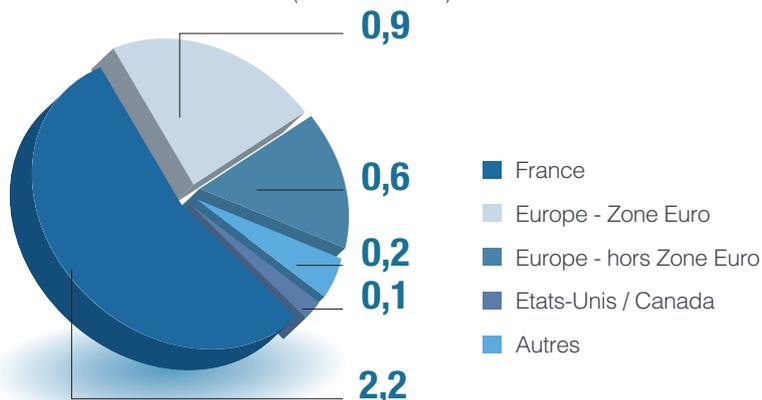
## Pour le périmètre des comptes propres (assurance et banque)



Les 4 milliards d'investissements des comptes propres assurance et banque, ce dernier incluant également le remplacement de la trésorerie excédentaire, sont principalement placés sur des émetteurs bénéficiant des meilleures notations externes : 82 % ont des notations externes comprises entre AAA et A.

### RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE - COMPTE PROPRE

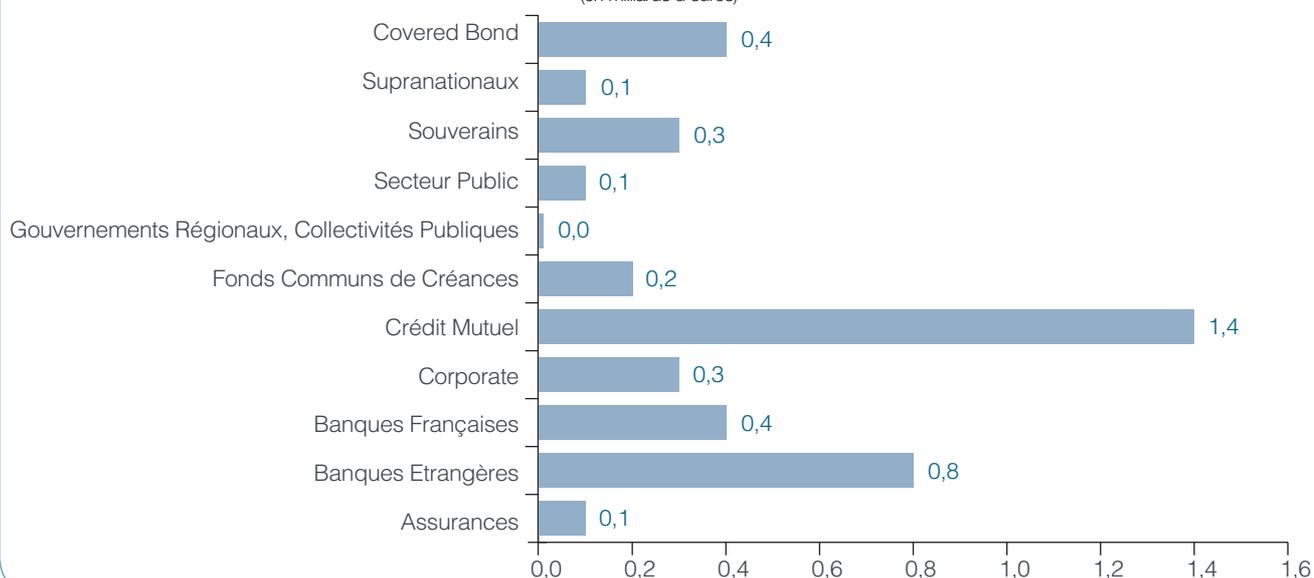
(en milliards d'euros)



91 % des investissements de ce périmètre portent sur des émetteurs européens, 54 % sur la France.

### RÉPARTITION PAR CONTREPARTIE - COMPTE PROPRE

(en milliards d'euros)

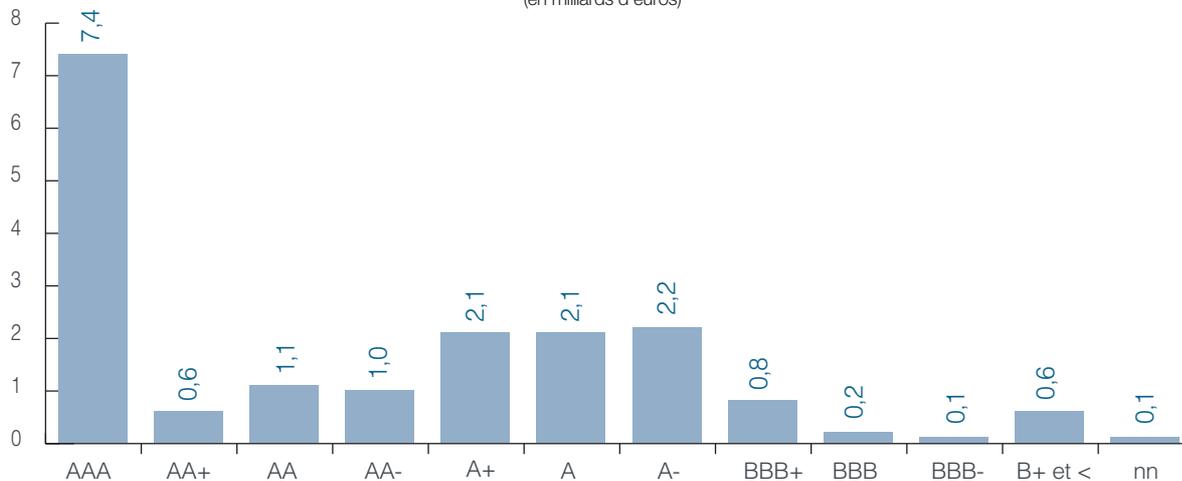


Près de 70 % des investissements sont réalisés auprès de contreparties bancaires et principalement auprès des entités de Crédit Mutuel.

## Pour le périmètre de l'actif général de Suravenir

### RÉPARTITION PAR NOTATION EXTERNE - SURAVENIR ACTIF GÉNÉRAL

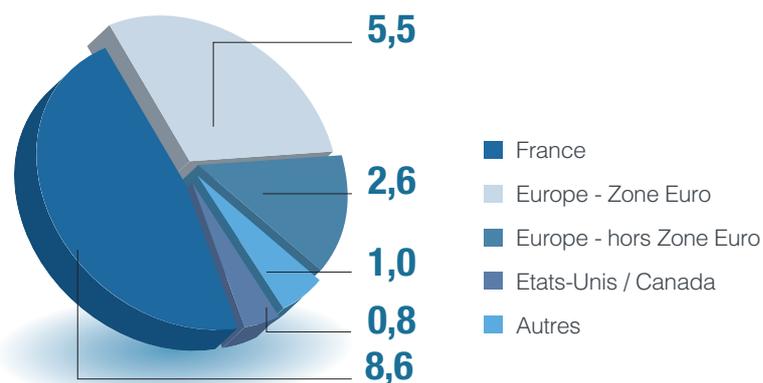
(en milliards d'euros)



L'actif général de l'assureur Suravenir est principalement investi sur des émetteurs bénéficiant des meilleures notations externes : pour 78 % d'entre eux, les notations agences sont en effet comprises entre AAA et A.

### RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE - SURAVENIR ACTIF GÉNÉRAL

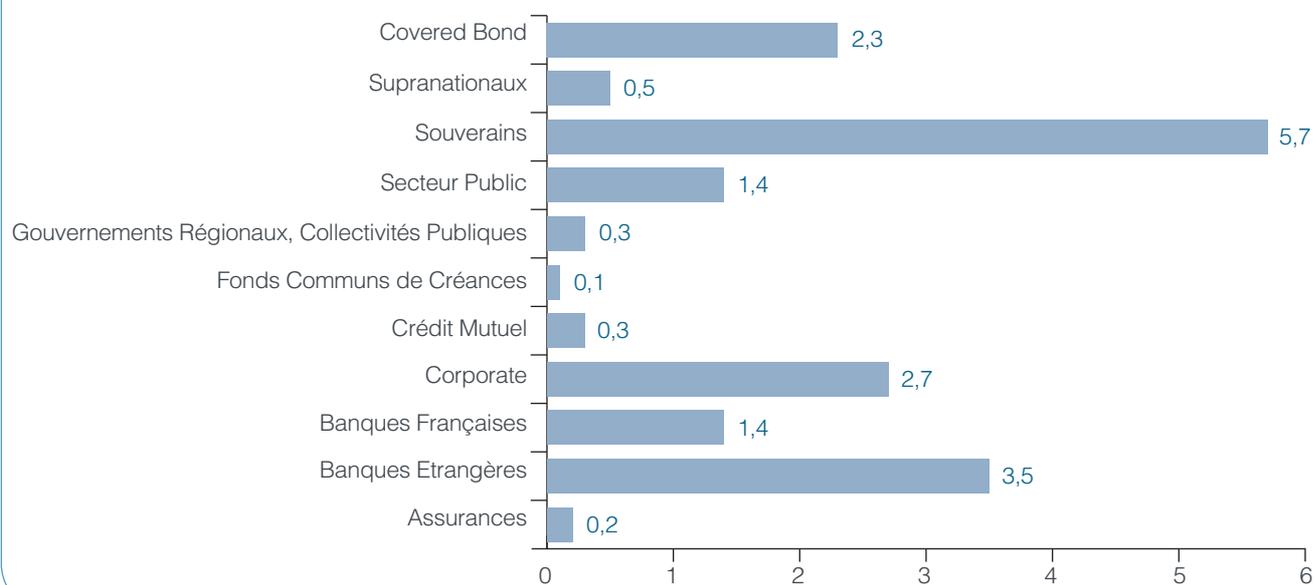
(en milliards d'euros)



En termes géographiques, l'actif général est principalement investi sur des émetteurs européens (90 %).

### RÉPARTITION PAR TYPES DE CONTREPARTIE - SURAVENIR ACTIF GÉNÉRAL

(en milliards d'euros)



D'un point de vue sectoriel, l'actif général de l'assureur est présent sur deux secteurs principaux :

- les banques pour 28 % ;
- les souverains, supranationaux, collectivités publiques et secteur public pour 43 %.



#### 4.1.1.4 Focus sur l'exposition au risque souverain sur les pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne

Au cours de l'année 2011, les inquiétudes des marchés financiers concernant la capacité de certains Etats de la zone euro à honorer le remboursement futur de leur dette se sont accentuées. Le Portugal et l'Irlande ont ainsi été contraints de faire appel à un plan d'aide associant le FMI et leurs partenaires européens pour continuer à assurer leur refinancement. La Grèce s'est, quant à elle, enfoncée un peu plus dans la récession, ce qui a nécessité la mise en place d'un second plan d'aide. Celui-ci s'est accompagné de mesures visant à réduire la dette publique

du pays en mettant à contribution les créanciers privés. Ces derniers ont été invités à y participer en acceptant, sur la base du volontariat, une décote de leurs engagements vis-à-vis de l'Etat grec.

Les 99 millions d'euros d'engagements en termes nominaux de Crédit Mutuel Arkéa sur ce dernier pays sont exclusivement portés par les sociétés d'assurance (9,5 millions pour le compte propre et 89,5 millions pour l'actif général). Dépréciés, ils ont impacté le résultat net du groupe à hauteur de -8,1 millions d'euros après impôt.

Les investissements sur les autres Etats de la zone euro ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne n'ont pas fait l'objet de provisionnement. Ils sont portés principalement par les sociétés d'assurance, les investissements pour compte propre de Crédit Mutuel Arkéa étant plus limités.

Exposition à la dette souveraine <sup>(1)</sup> en M€ au 31 décembre 2011 en termes nominaux	Investissements des sociétés d'assurance (actif général)	Investissements des sociétés d'assurance (compte propre)	Investissements banque (compte propre) <sup>(2)</sup>
Grèce	90	10	-
Portugal	84	2	20
Irlande	309	-	15
<b>TOTAL</b>	<b>483</b>	<b>12</b>	<b>35</b>
Part de ces 3 souverains dans les investissements totaux	2,6 %	1,1 %	1,2 %

(1) Dette souveraine (hors titres garantis par les Etats)

(2) Compte Propre : Exposition limitée aux engagements Hors-Bilan portés par le Crédit Mutuel Arkéa et liés à la garantie apportée par le groupe sur des fonds garantis de Federal Finance.



Au 31/12/2011 (en M€)	< 1 an	1 - 2 ans	2 - 5 ans	5 - 10 ans	> 10 ans	Total
<b>Grèce</b>	0	0	5	64	30	99
Assurance (Actif général)	0	0	0	60	30	90
Comptes propres (banque et assurance)	0	0	5	5	0	10
<b>Portugal</b>	0	0	58	48	0	106
Assurance (Actif général)	0	0	38	46	0	84
Comptes propres (banque et assurance)	0	0	20	2	0	22
<b>Irlande</b>	0	0	20	284	20	324
Assurance (Actif général)	0	0	5	284	20	309
Comptes propres (banque et assurance)	0	0	15	0	0	15
<b>Total</b>	0	0	83	396	50	529
Assurance (Actif général)	0	0	43	390	50	483
Comptes propres (banque et assurance)	0	0	40	7	0	47

Les expositions en termes nominaux indiquées ci-dessus se traduisent par les expositions nettes suivantes (valeur comptable après dépréciation pour risque de contrepartie et prise en compte des plus ou moins values latentes, nettes de

couvertures et après prise en compte de la participation aux bénéfices différés revenant aux assurés pour la partie assurance) dans les comptes du Crédit Mutuel Arkéa :

En M€	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans	Total
Grèce	0.0	0.0	1.1	1.9	0.5	3.4
Portugal	0.0	0.0	1.8	3.0	0.0	4.8
Irlande	0.0	0.0	0.3	16.1	1.1	17.5

#### 4.1.1.5 Focus sur l'exposition aux actifs structurés détenus dans le compte propre du périmètre bancaire

L'exposition aux actifs structurés est en réduction progressive. Le portefeuille fait en effet l'objet d'une gestion extinctive. Il n'y a plus d'investissement depuis 2008. Les encours sur ces actifs diminuent en conséquence sur l'année 2011. Ainsi, les encours des CDO à capital garanti (le seul CDO non garanti encore détenu pour un montant de 2,3 millions d'euros, a été entièrement provisionné) sont passés de 54,3 millions d'euros à 39,3 millions d'euros. L'encours sur les titrisations (CMBS, RMBS, CLO et ABS) est passé de 276 millions d'euros fin 2010 à 213 millions d'euros fin 2011. La qualité de crédit moyenne du portefeuille de titrisation reste élevée puisque 94 % de l'encours bénéficie d'une notation externe supérieure ou égale à A.

## 4.1.1 Simulation de crise

L'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédits et aux entreprises d'investissement (correspondant à la transposition des directives européennes 2006/48/CE et 2006/49/CE du 14 juin 2006 sur l'adéquation des fonds propres CRD) prévoit que les établissements assujettis procèdent « à une simulation de crise relative au risque de crédit, en vue d'évaluer l'incidence des hypothèses retenues sur le total de leurs exigences de fonds propres au titre du risque de crédit ».

Les principes méthodologiques et les hypothèses de simulation de crise sont définis au plan du groupe Crédit Mutuel. Applicables au Crédit Mutuel Arkéa, leur élaboration est intégrée aux travaux menés au titre du Pilier 2 de la réglementation Bâle II.

Le Crédit Mutuel Arkéa procède sur son périmètre bancaire, c'est-à-dire l'ensemble des entités du groupe, hors secteur assurance, à une simulation de crise pour évaluer l'impact sur l'exigence en fonds propres. Deux scénarios sont examinés :

- une dégradation d'un cran des notes internes (sans tombée en défaut) ;
- une augmentation des probabilités de défaut (de 25 %, 50 % ou 100 %).

Ces scénarios portent sur les portefeuilles « banques » et « clientèle de détail » pour lesquels l'utilisation des notations internes est autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les résultats sont les suivants :

Hypothèse	Variation de l'exigence en fonds propres		
	2011	2010	2009
Note dégradée d'un cran	+7,2 %	+7,8 %	+9,1 %
Probabilité de défaut +100 %	+7,5 %	+8,7 %	+9,5 %
Probabilité de défaut +50 %	+4,2 %	+4,7 %	+5,2 %
Probabilité de défaut +25 %	+2,2 %	+2,5 %	+2,7 %

Les exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit Bâle II s'élèvent à près de 2 milliards d'euros avant prise en compte du plancher relatif à Bâle I. L'excédent de 1,1 milliard d'euros de fonds propres constaté dans le ratio de solvabilité à fin 2011 permet largement de faire face à l'impact maximum observé sur les scénarios ci-dessus (150 M€).



# 4.2 RISQUE

## de MARCHÉ

Le risque de marché ou risque de prix trouve son origine dans les variations défavorables des paramètres de marché qui ont un impact sur la valeur des instruments financiers inscrits au bilan. Le Crédit Mutuel Arkéa est exposé principalement aux risques de premier ordre de spread, de taux d'intérêt, de taux de change et de cours des actions. Son exposition aux risques optionnels se limite aux taux d'intérêt et reste faible.

S'agissant du périmètre bancaire, le risque de marché de Crédit Mutuel Arkéa s'exprime principalement au travers de l'activité d'investissement pour compte propre, actuellement en gestion extinctive, et du portefeuille de négociation réglementaire. Le risque issu des placements à court terme relatifs à la gestion des excédents de trésorerie est évoqué au chapitre traitant du risque de taux structurel.

### 4.2.1 Organisation et surveillance des risques

#### Organisation

Les opérations de marché de Crédit Mutuel Arkéa sont négociées par une salle des marchés rattachée à la direction des Marchés financiers et organisée autour de trois activités (refinancement, compte propre et clientèle). L'enregistrement comptable et le dénouement des opérations sont assurés par la direction Back office et fonction dépositaire. La valorisation des positions, l'évaluation du résultat de gestion et des risques de marché ainsi que le calcul des exigences de fonds propres sont placés sous la responsabilité de la direction des Risques. Chacune des phases du traitement des opérations fait l'objet d'un contrôle permanent conformément à la réglementation.

L'exercice 2011 a été marquée par la poursuite du déploiement du nouvel outil de gestion des opérations de marché. Ce dernier a permis notamment des avancées en matière d'évaluation des risques de marché (gain de précision en ce qui concerne le calcul des exigences de fonds propres sur les options et la mesure de la sensibilité au risque de taux d'intérêt, mise en place de la VaR historique,...).

#### Surveillance

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition du Directeur général et après réunion du Comité des risques groupe, fixe annuellement le cadre global d'intervention sur les marchés de capitaux. Le cadre détaillé des limites est ensuite décidé par l'organe exécutif, après examen par le

Comité des risques groupe. Ce dispositif est constitué de limites portant sur les encours, les indicateurs de sensibilité et les exigences de fonds propres. En 2011, les limites relatives au portefeuille pour compte propre ont été revues à la baisse de manière à accompagner la politique de gestion extinctive de ce portefeuille décidée en 2007 par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Le dispositif a été enrichi d'une nouvelle limite prenant en compte les déformations de la courbe des taux d'intérêt. La procédure d'information en cas de dépassement a été revue et un seuil d'alerte a été fixé à 90 %.

Le corpus de limites est complété d'une procédure d'approbation des nouveaux produits qui se matérialise par une liste d'instruments autorisés à la négociation.

Un Comité de suivi des investissements pour compte propre constitué de représentants de la direction des Marchés financiers, de la direction Back office et fonction dépositaire, de la direction Pilotage financier ainsi que de la direction des Risques se réunit avec pour mission d'examiner l'évolution du résultat et du profil de risque du portefeuille pour compte propre.

#### Reporting à l'organe exécutif

La direction des Risques informe quotidiennement les directions opérationnelles de la consommation des limites sur les activités de marché. En cas de dépassement une procédure d'information de l'organe exécutif est activée. Des situations consolidées des

risques de marché sont également établies mensuellement ou trimestriellement selon le cas par la direction des Risques à l'intention de l'organe exécutif.

### Reporting à l'organe délibérant

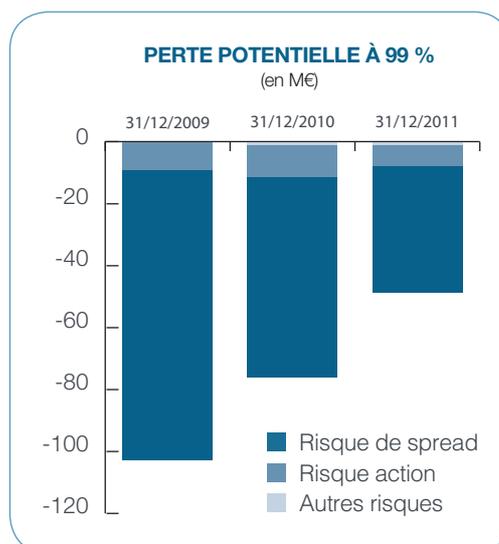
Une communication sur les activités de marché est réalisée mensuellement auprès du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Elle inclut une présentation des expositions, des résultats et des indicateurs de risque ainsi qu'un point sur le respect des limites décidées par le Conseil.

## 4.2.2 Mesure

Les valorisations servant de référence à l'évaluation des risques sont obtenues selon une hiérarchie de méthodes. Lorsque l'actif est coté sur un marché actif, la juste valeur est déterminée sur la base de sa cotation. En l'absence d'une telle cotation, le prix résulte de l'application de techniques de valorisation de place utilisant des données de marché observables. Dans de rares cas, pour les produits les plus complexes, il est fait appel à des prestataires spécialisés en complément de la valorisation interne. Les valorisations issues de modèles font éventuellement l'objet de réfections visant à prendre en compte le risque de liquidité.

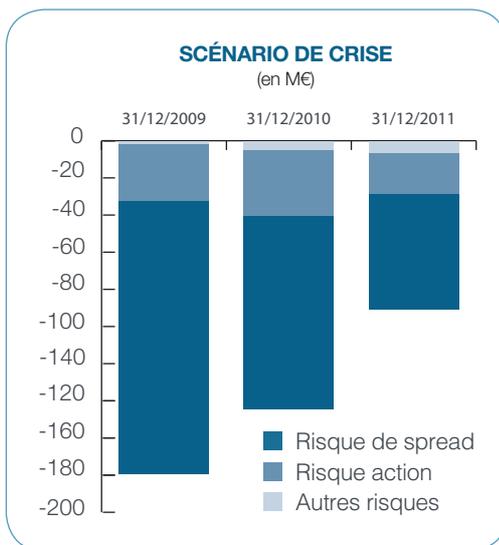
Les variations de valeur du portefeuille pour compte propre sont encadrées par des limites de sensibilité. Ces mesures quotidiennes de sensibilité à des variations forfaitaires et faibles des spreads, des taux d'intérêt et de la volatilité sont complétées mensuellement par un calcul de perte potentielle. Les scénarios appliqués correspondent aux variations relatives ou absolues constatées sur un horizon de temps déterminé pour chaque facteur de risque, avec une probabilité de 99 %, sur des périodes glissantes au sein d'un historique dont la profondeur varie de 7 à 26 années selon les risques.

Les portefeuilles obligataire et de titrisation concentrent la quasi-totalité des risques de marché en raison de l'existence d'un risque de spread sur ces positions, le risque de taux d'intérêt ayant fait l'objet d'une couverture.



PERTE POTENTIELLE A 99 % AU 31/12/2011				
Risque	Scénario	Horizon	Exposition (M€)	Perte potentielle (M€)
Taux	- 17 % <sup>(1)</sup>	1 mois	1 388	- 1,4
Action	- 17 % <sup>(1)</sup>	1 mois	45	- 7,5
Change	+ 8 % <sup>(1)</sup>	1 mois	1	- 0,1
Spread	+ 60 bp sur les souverains	6 mois	15	- 0,2
	+ 150 bp sur les financières euro + 275 bp pour les TSR* + 390 bp sur les financières US	6 mois	583	- 31,6
	+ 215 bp sur les corporates	6 mois	57	- 1,8
	+ 410 bp sur les titrisations	6 mois	175	- 11,0

(1) en valeur relative — \* Titres Subordonnés remboursables



N'ayant pas fait le choix d'évaluer son exigence réglementaire de fonds propres au titre du risque de marché au moyen d'un modèle interne, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas assujéti aux obligations de l'article 349 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux simulations de crise. Pour autant, il procède à

des stress tests par facteur de risque. Les chocs appliqués correspondent, pour chacun des facteurs de risque retenus, aux pires variations constatées sur une période d'un an dans l'historique de référence dont la profondeur varie de 7 à 26 ans selon les données disponibles.

SCENARIOS DE CRISE AU 31/12/2011 — (horizon 1 an)			
Risque	Scénario	Exposition (M€)	Perte potentielle (M€)
Taux	- 68 % <sup>(1)</sup>	1388	-6,3
Action	- 52 % <sup>(1)</sup>	45	-23,1
Change	+/- 29 % <sup>(1)</sup>	1	-0,3
Spread	+ 140 bp sur les souverains	15	-0,4
	+ 200 bp sur les financières euro + 360 bp pour les TSR* financiers + 570 bp sur les financières US	583	-41,3
	+ 250 bp sur les corporates	57	-2,1
	+ 725 bp sur les titrisations	175	-18,2

(1) en valeur relative — \* Titres subordonnés remboursables

La politique de gestion extinctive décidée en 2007 a conduit à une baisse significative des encours du portefeuille pour compte propre qui s'élève à 1,8 milliard d'euros à fin 2011 contre 7,2 milliards d'euros à fin 2007. Ainsi pour l'année 2011, cette politique s'est traduite par une baisse de 609 millions d'euros des encours investis dont 515 millions d'euros au titre des arrivées à maturité. Cette réduction des expositions, conjuguée au passage du temps, a eu pour effet de réduire de près de 40 % l'impact potentiel global des scénarios ci-dessus par rapport à 2010 et ceci notamment pour le risque de spread attaché au portefeuille obligataire et de titrisation.

Le risque de marché du portefeuille de négociation, constitué des positions à la juste valeur par le résultat (sauf sur option), fait l'objet d'une mesure en VaR à titre indicatif. Le modèle paramétrique utilisé jusqu'à fin octobre 2011 a été remplacé

par un modèle historique mieux adapté à la capture des risques optionnels et du risque de spread. Ce modèle, calibré avec un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de 10 jours ouvrés, n'a pas fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes. Sur l'exercice 2011, le montant de VaR a évolué entre un minimum de 2,5 millions d'euros en février et un maximum de 5,5 millions d'euros en août, pour se situer à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 3,3 millions d'euros au titre du seul risque de taux et 0,1 million d'euros au titre du risque de spread). Par rapport à l'exercice 2010 cette VaR est globalement en progression (en moyenne 3,6 millions d'euros en 2011 contre 2,2 millions d'euros en 2010) et ceci en raison de l'accroissement de la volatilité des taux d'intérêt. Elle reste néanmoins à un niveau faible compte tenu du jeu des compensations des positions longues et courtes au sein du portefeuille de négociation.

# 4.3 RISQUES STRUCTURELS

## de TAUX ET DE LIQUIDITÉ

### 4.3.1 Organisation

La fonction de gestion de bilan a pour objectif de piloter les équilibres financiers du bilan et du hors-bilan sur un horizon de moyen-long terme. Ses missions consistent ainsi à mesurer, suivre et préconiser des actions d'optimisation du risque de liquidité, du risque de taux d'intérêt (le risque de change étant marginal), ainsi que de l'allocation des fonds propres du groupe.

Elle est exercée au sein du Crédit Mutuel Arkéa par le département Gestion de bilan groupe (rattaché à la direction du Pilotage Financier) et par des entités ou correspondants Gestion de bilan dans les directions financières des filiales. Les risques assurance sont gérés au niveau des sociétés d'assurance, sous le contrôle du Comité de gestion de bilan groupe.

Les indicateurs produits par la Gestion de bilan sont présentés :

- au Comité de gestion de bilan groupe, qui effectue le pilotage stratégique et contrôle l'exposition du groupe. Ce Comité se réunit au moins deux fois par an ;
- aux Comités de trésorerie du groupe et des filiales, qui ont pour objectif le pilotage et le suivi de la gestion opérationnelle du bilan de l'établissement bancaire concerné, dans le cadre des orientations définies par le Comité de gestion de bilan groupe. Le Comité de trésorerie groupe se réunit mensuellement.

Les limites de gestion de bilan sont fixées annuellement par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition du Comité de gestion de bilan.

### 4.3.2 Risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et assurance

Le risque de taux est le risque que les mouvements de taux d'intérêt font courir sur les résultats présents et futurs. Il résulte d'une différence de taux ou d'index de référence entre les emplois et les ressources.

#### Portefeuille bancaire

La mesure, le suivi et la gestion du risque de taux sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant. Tous les postes de bilan et de hors-bilan, notamment les instruments financiers (swaps...) et les opérations à départ différé, sont intégrés dans la mesure des risques.

Deux indicateurs principaux, calculés trimestriellement, permettent de mesurer le risque de taux sur une base statique :

- la sensibilité de marge d'intérêt exprime le gain ou le coût d'une variation des taux d'intérêt sur la marge du groupe. Elle peut être exprimée en pourcentage du PNB, selon différentes variations de taux (+ 1 %, + 2 %, - 2 %). Elle est construite à partir des indicateurs d'impasses de taux figés (correspondant aux éléments du bilan et du hors-bilan dont les flux sont réputés certains) et d'impact des risques optionnels (liés à de l'activation des caps/floors sur la marge d'intérêt).

Sur 2011, la sensibilité de marge d'intérêt est restée maîtrisée ; l'impact maximum annuel pour une hausse de taux de 2 % à fin 2011 est de 3 millions d'euros, soit 0,2 % du PNB 2010. Ce niveau est conforme à la politique du groupe ;

- la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) est un indicateur issu de la réglementation Bâle II. Exprimée en pourcentage des fonds propres, elle mesure la variation de la valeur actualisée du bilan pour une variation des taux de +/- 2 %. La réglementation a fixé un seuil d'exposition de 20 % au risque de taux. A fin 2011, le niveau est compris entre 2 et 5 % des fonds propres, ce qui est conforme aux limites groupe.

#### Portefeuille assurance

Une variation de taux a un impact direct sur la valorisation et la rentabilité du portefeuille obligataire, qu'il s'agisse des capitaux gérés pour compte propre ou dans le cadre de l'actif général. Les obligations à taux fixe exposent Suravenir à un risque de variation de valeur des actifs ; les obligations à taux variable lui font courir un risque de fluctuations des revenus.

- Le risque à la baisse des taux n'est pas significatif chez Suravenir.

Les contrats d'assurance-vie en euros engagent la société à servir un taux minimum garanti. Lorsque les taux de marché baissent, le rendement du portefeuille peut devenir insuffisant pour satisfaire cet engagement. Dans ce cas, la réglementation française impose aux compagnies d'assurance de doter une provision spécifique (Provision pour aléas financiers). Cette provision n'a pas été dotée par Suravenir sur l'exercice 2011. A fin 2011, le risque à venir porte sur un taux minimum garanti moyen de 1,15 % à servir en 2012.

- Le risque à la hausse des taux dans la gestion de l'actif général et donc des fonds en euros constitue le principal risque auquel Suravenir doit faire face.

Une hausse des taux a plusieurs conséquences sur les actifs détenus : tout d'abord, une baisse de la valeur des titres obligataires à taux fixe détenus en portefeuille. En fonction de la classification comptable IFRS de ces titres, cette dévalorisation

impacte les capitaux propres ou le résultat, pour la compagnie d'assurance et pour les assurés. Ainsi, à fin 2011, une hausse des taux de 100 points de base impacterait le résultat net de Suravenir de 0,7 million d'euros et ses capitaux propres de 75 millions d'euros.

Le second risque lié à une hausse importante et durable des taux est une augmentation des rachats par les assurés sur le fonds en euros, du fait d'une perte de compétitivité des contrats par rapport aux autres placements. Dans ce cas, pour ajuster les actifs gérés, la société peut être contrainte

de céder des actifs. Dans l'hypothèse où elle devrait céder des actifs à taux fixe, elle supporterait des moins-values. Pour se protéger d'un tel risque, Suravenir dispose dans son portefeuille d'un volume conséquent d'obligations à taux variable ainsi que d'options de couverture (caps). Ces instruments financiers permettent également au rendement du fonds en euros de Suravenir de converger plus rapidement vers les rendements offerts par d'autres produits d'épargne, limitant ainsi les sorties. Au 31 décembre 2011, la proportion du portefeuille obligataire protégée contre une hausse des taux est de 19,5 %.



## 4.3.3 Risque de liquidité

### Portefeuille bancaire

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources. Dans sa forme la plus extrême, le risque de liquidité peut se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le groupe est historiquement très vigilant et prudent face à ce risque. Afin de s'en prémunir, il a en 2011 — dans la continuité des années précédentes — développé une politique de diversification de son refinancement (tant en émissions publiques qu'en placements privés) :

- programmes de refinancement court terme (CDN),
- programmes de refinancement moyen-long terme non sécurisés (BMTN et EMTN),
- programmes de refinancement sécurisés : le groupe a transformé en 2011 sa filiale d'émission de covered bonds (garantis par des crédits habitat) afin de bénéficier du nouveau cadre réglementaire des Sociétés de Financement de l'Habitat (SFH). Par ailleurs, il a créé fin 2010 une Société de Crédit Foncier (SCF — garantie par des expositions sur des personnes publiques), dont l'émission inaugurale (750 millions d'euros) a été réalisée en 2011,
- réalisation d'emprunts interbancaires en blanc ou sécurisés par une mobilisation de ses créances (auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH), de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la Société de financement de l'économie française (SFEF) ou de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)).

Parallèlement, le groupe poursuit sa politique de diversification de ses sources de financement auprès de ses sociétaires et clients :

- en émettant des obligations achetées par les clients (en comptes-titres ou via leurs contrats d'assurance-vie en unités de comptes auprès de Suravenir) ;
- en enrichissant son offre de dépôts à terme tant à destination de la clientèle de particuliers que de la clientèle d'entreprises ;
- en mettant en place des actions de fidélisation des clients et sociétaires.

L'année 2011 a été marquée par le projet de transposition en norme européenne des textes « Bâle III ». Ces textes visent à imposer aux établissements bancaires deux ratios de liquidité :

- le « Liquidity Coverage Ratio » : ratio de stress rapportant les actifs liquides aux flux de trésorerie sur les 30 prochains jours (applicable à partir de 2015) ;
- le « Net Stable Funding Ratio » : ratio d'adossement des actifs longs par les passifs longs (applicable à partir de 2018).

Dans un contexte d'accentuation des tensions sur les marchés financiers, notamment du marché de la dette, le groupe a poursuivi sa politique prudente de gestion de la liquidité, avec pour objectif complémentaire une mise à niveau des exigences requises par

les textes « Bâle III ». Afin de contenir l'impact en termes de coût du refinancement, au-delà des actions engagées auprès de sa clientèle, le groupe a privilégié l'accès aux ressources à long terme par le biais de ses programmes de refinancement sécurisés ; près de 4 milliards d'euros ont ainsi été empruntés sur 2011 au travers de la SFH et la SCF.

Pour l'analyse des échéances des passifs financiers, se reporter à la note 27 des comptes consolidés figurant dans le présent Document de référence.

### Mesure

La mesure, le suivi et la gestion du risque de liquidité sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant.

La mesure du risque de liquidité s'articule autour de trois éléments :

- les impasses de liquidité ;
- les limites de volumes de refinancement ;
- les ratios de liquidité (réglementaires et non réglementaires).

Les impasses de liquidité, calculées trimestriellement, reprennent l'ensemble des postes du bilan et du hors-bilan impactant la liquidité du groupe. Elles sont établies trimestriellement sur la base de scénarios statiques (sans hypothèse de production nouvelle), mais des scénarios dynamiques sont également utilisés afin d'estimer les besoins de refinancement sur les différentes maturités.

Les impasses statiques sont produites selon un scénario standard et un scénario de crise. Ce dernier est caractérisé notamment par des hypothèses de fuite des ressources commerciales et de tirage de certains accords de liquidité en hors-bilan ; fin 2011, le groupe a décidé de revoir ces hypothèses afin de les mettre en cohérence avec les exigences requises par les textes « Bâle III ».

Sur la base du scénario de crise, le groupe s'est fixé un objectif d'adossement des crédits sur les 5 prochaines années, avec un niveau essentiellement compris entre 100 % et 75 % selon les maturités. Cet objectif a été tenu sur l'ensemble de l'année 2011.

Des limites sur les montants de refinancement à court terme sont également définies. Le but est de limiter le risque de non renouvellement de ces lignes en cas de tensions sur les marchés. Ces limites ont été respectées sur l'ensemble de l'année 2011.

Les ratios de liquidité correspondent au coefficient de liquidité à 1 mois et à un ratio de couverture à 5 ans :

- le coefficient de liquidité à 1 mois est un ratio réglementaire mesurant les liquidités disponibles dans le mois et les rapprochant des exigibilités de même maturité. Ses modalités de calcul ont été modifiées et sont plus exigeantes depuis juin 2010. Le niveau réglementaire minimum est de 100 % et s'applique pour chaque société du groupe ; néanmoins, ayant une gestion prudente du risque de liquidité, il s'est fixé un niveau interne plus restrictif que l'exigence réglementaire.



- le ratio de couverture à 5 ans a pour objectif de vérifier le correct adossement des actifs longs par des passifs longs ;

Ces ratios respectent les normes internes et réglementaires à fin 2011. Le ratio de liquidité de Crédit Mutuel Arkéa est ainsi de 202 %. Il est resté strictement supérieur aux minima imposés sur l'ensemble de l'année 2011, malgré les tensions sur les marchés de la dette.

Le groupe mène par ailleurs des études spécifiques afin de mesurer certains aspects particuliers du risque de liquidité. Sur 2011, l'accent a été mis sur les simulations des deux futurs ratios issus des propositions « Bâle III ».

Au-delà du respect des différentes limites, l'appréciation qualitative des indicateurs montre une réduction significative du risque de liquidité en 2011 sur l'ensemble des bandes de maturité, sous l'effet des actions initiées auprès de la clientèle ainsi que des emprunts réalisés sur les marchés (notamment grâce aux véhicules SFH et SCF).

## Portefeuille assurance

Le risque de liquidité apparaît quand la société est dans l'obligation de devoir céder des actifs, suite essentiellement à des vagues de rachats massifs. Un actif liquide est un actif cessible quelles que soient les conditions de marchés. Afin de mesurer ce risque, Suravenir a mis en place un ratio de liquidité. Ce ratio permet d'évaluer la proportion de l'actif mobilisable à tout instant pour couvrir les flux de sortie du passif. Sont considérés comme actifs liquides par Suravenir : les liquidités, les titres obligataires d'Etat AAA et les titres assimilés aux titres souverains AAA, les actions. Le périmètre de calcul de ce ratio est l'actif en représentation des engagements de Suravenir sur le fonds en euros. Au 31 décembre 2011, ce ratio s'élève à 37,2 % (soit une augmentation de 2,7 % par rapport à la clôture 2010). Le ratio de liquidité permet à Suravenir de faire face à un triplement des rachats sans rencontrer de problème de liquidité.

# 4.4 RISQUE de CHANGE

Le risque de change se définit comme le risque de variation de cours entre deux monnaies qui, en l'absence de couverture appropriée, peut entraîner une perte.

La position de change du groupe reste peu significative avec une limite d'exposition cumulée de 4 millions d'équivalent euros. Etant en permanence inférieure à 2 % des fonds propres du groupe, elle ne donne pas lieu à exigence de fonds propres réglementaires conformément aux textes.



# 4.5 RISQUE ACTIONS

## et AUTRES TITRES

### À REVENU VARIABLE

Ce risque apparaît en cas de variation adverse des marchés actions, entraînant une baisse de la valorisation du portefeuille.

La valeur nette comptable du portefeuille d'actions et autres titres à revenu variable du groupe s'élève à 7,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Du point de vue de l'analyse du risque attaché à ce portefeuille, il convient de le séparer en deux parties :

- la première, d'une valeur nette comptable de 6 milliards d'euros, comprend, respectivement, pour 3,9 milliards d'euros, les actions et autres titres à revenu variable admis en représentation des contrats en unités de compte assurés par Suravenir, pour lesquels le risque est entièrement supporté par les assurés et, pour 2,1 milliards d'euros, des placements de l'actif général de Suravenir pour lesquels le risque est également quasi-intégralement supporté par les assurés.

- la seconde, d'une valeur nette comptable de 1 milliard d'euros au 31 décembre 2011, englobe principalement les placements du compte propre de Crédit Mutuel Arkéa pour 0,3 milliard d'euros (dont 0,2 milliard en OPCVM monétaires), du compte propre de Suravenir pour 0,3 milliard d'euros et des placements de trésorerie de Fortuneo pour 0,2 milliard d'euros (OPCVM monétaires essentiellement).

Par ailleurs, le groupe détient un portefeuille de titres immobilisés d'une valeur nette comptable de 304 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ces titres sont détenus à moyen et long terme pour retirer un gain en capital ou dans l'intention de favoriser le développement de relations économiques durables ou d'exercer une influence sur les sociétés émettrices.



# 4.6 RISQUE OPÉRATIONNEL

La notion de risque opérationnel adoptée au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa couvre l'ensemble des risques répondant à la définition des réglementations Bâle II et CRBF 97-02 modifié.

Le règlement CRBF 97-02 modifié définit le risque opérationnel comme le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte. Le risque opérationnel inclut les risques de fraude interne et externe.

Au regard de ce contexte réglementaire et des dispositions internes, le Crédit Mutuel Arkéa a déployé, sur la totalité de son périmètre et pour l'ensemble de ses activités, un dispositif dédié de maîtrise des risques opérationnels et de contrôle permanent lui permettant d'assurer la surveillance et la maîtrise de ses zones de risques.

## 4.6.1 La filière « risque opérationnel »

### Organisation

Le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix d'appliquer son dispositif de maîtrise des risques opérationnels à l'ensemble de ses composantes, y compris celles qui ne sont pas directement soumises à la réglementation Bâle II (filiales assurance-vie, assurance dommages,...).

Le cadre général de maîtrise du risque opérationnel repose sur l'animation fonctionnelle assurée par le département Risques opérationnels, composante de la direction des Risques du Crédit Mutuel Arkéa.

Ce département consolide les résultats et surveille l'évolution des risques opérationnels pour l'ensemble du groupe. Pour mener à bien cette mission, il s'appuie, ès qualité de responsable fonctionnel de la filière « risque opérationnel », sur les correspondants risques opérationnels rattachés hiérarchiquement à chaque direction centrale de Crédit Mutuel Arkéa, fédération de Crédit Mutuel ou direction de filiale. Le Correspondant Risques Opérationnels (CRO) est le relais de la politique de maîtrise des risques opérationnels au sein de chaque structure.

La maîtrise des risques opérationnels est encadrée par des procédures formalisées relatives à :

- la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et leur auto-évaluation ;
- la collecte des sinistres ;

- la modélisation du risque opérationnel dans le cadre du calcul de l'exigence de fonds propres ;
- la mise en œuvre des plans de continuité d'activité ;
- la sécurité du système d'informations.

### Reporting

Un reporting trimestriel est établi par la direction des Risques et communiqué, pour l'essentiel :

- au Comité des risques groupe ;
- à la Direction générale du groupe ;
- au Comité d'audit de Crédit Mutuel Arkéa ;
- au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Ce reporting couvre quatre thèmes principaux :

- la sinistralité observée ;
- les résultats des tests des Plans de Continuité d'Activité (PCA) ;
- l'auto-évaluation des risques issue de la cartographie des risques opérationnels ;
- l'activité et l'animation fonctionnelle des correspondants en risques opérationnels.

## 4.6.2 Mesure des risques opérationnels

### Système d'évaluation du risque

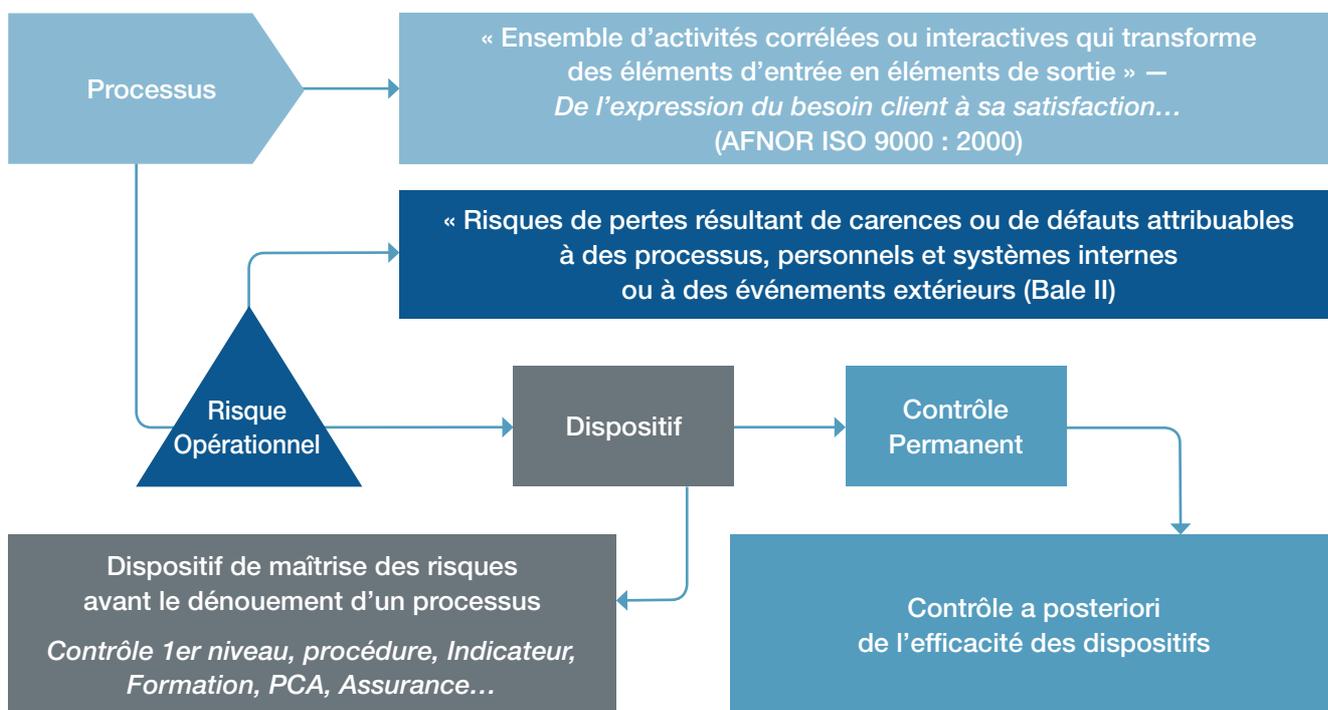
La mesure du risque opérationnel du Crédit Mutuel Arkéa repose principalement sur un double dispositif :

- une auto-évaluation du risque, réalisée par les CRO répartis au sein des structures du groupe, avec le recours à l'expertise des opérationnels de ces structures ;
- une déclaration de tout incident par les opérationnels suite à la survenance d'un risque opérationnel avéré.

#### L'auto-évaluation du risque opérationnel

L'auto-évaluation du risque opérationnel repose sur une démarche interne appelée « PRDC » pour « Processus-Risque-Dispositif de maîtrise-Contrôle permanent de second niveau ». Sa mise en œuvre s'appuie sur quatre référentiels :

- le référentiel des processus a pour objectif la modélisation des activités de l'entreprise selon des niveaux de description croissants. Chaque processus est décrit par les ressources humaines, techniques et logistiques à son service. Cette description est particulièrement utile à l'analyse des risques, notamment par l'identification des interfaces existant dans une chaîne de processus ;
- le référentiel des risques opérationnels est une déclinaison de la cartographie des risques Bâle II à deux niveaux. Il intègre un troisième niveau de description des catégories de risques, issu du référentiel de la Confédération nationale du Crédit Mutuel ;
- le référentiel des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels rassemble les moyens ayant pour finalité de réduire les risques ou leurs impacts. Il les classe selon leur nature : procédures, contrôle permanent de premier niveau, outils, formation, alertes, assurance, PCA ;
- le référentiel des contrôles permanents de 2<sup>nd</sup> niveau regroupe les contrôles permanents de second niveau dont la finalité est de vérifier et apprécier la pertinence et l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques attachés aux processus.



Considérant chaque risque unitaire au croisement des référentiels des processus et des risques et considérant les effets du dispositif de maîtrise en vigueur sur ce risque, il est procédé à l'auto-évaluation du risque sur une échelle à 7 niveaux de fréquence et 9 niveaux de gravité.

Cette démarche couvre l'ensemble des activités du Crédit Mutuel Arkéa. Les activités support font également l'objet d'une modélisation de leurs processus et des risques associés. Compte tenu du niveau d'informatisation des processus, l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques touchant au système d'information est examinée avec une attention particulière.

La méthodologie PRDC a été revue en 2010/2011 pour mieux homogénéiser et consolider les informations sur les processus, risques, dispositifs et contrôles permanents. Testée sur plusieurs structures pilotes de mars à juillet 2010, elle a fait l'objet d'un déploiement sur la totalité des structures du Crédit Mutuel Arkéa de septembre 2010 à décembre 2011. Pour les structures intégrées en cours de projet (Leasecom, Schelcher Prince Gestion et CFCAL), les travaux auront lieu en 2012.

#### Déclaration des incidents survenus

Le Crédit Mutuel Arkéa collecte ses incidents dans un outil interne dédié. Cet outil s'appuie sur le référentiel de processus et de risques décrit ci-dessus et intégrant à la fois :

- le référentiel CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel), appelé socle commun, comprenant la typologie des risques Bâle II;

- le référentiel propre au Crédit Mutuel Arkéa, issu de la démarche PRDC (référentiel des processus « P » et des risques « R »).

L'exercice 2011 a été marqué par la mise à disposition de cet outil dans l'ensemble des caisses locales ou agences du groupe. Cette décentralisation permet une saisie des incidents au plus proche de leur détection et améliore ainsi l'exhaustivité des déclarations.

Le montant global des incidents déclarés en 2011 est en net retrait par rapport à 2010. Les incidents déclarés en 2011 ont représenté un montant total (pertes avérées et provisions) de

5,6 millions d'euros contre 7,9 millions d'euros en 2010, soit -29 % (chiffres 2010 légèrement retraités pour homogénéiser la série chronologique des incidents).

La référence à la norme CNCM en matière de référentiel des processus et des risques opérationnels permet au Crédit Mutuel Arkéa de remonter l'ensemble des incidents survenus sur la totalité de son périmètre à la CNCM pour, in fine, alimenter :

- la série chronologique des sinistres enregistrés au titre des risques opérationnels par le groupe Crédit Mutuel, servant au calcul des risques pondérés sur les risques opérationnels dits « de fréquence » ;

- les déclarations réglementaires Bâle II au titre du risque opérationnel.

- pour les autres risques dits « de gravité », l'analyse réalisée par les experts du groupe aboutit à la mise en place de scénarios la fourniture d'indicateurs de risque. Ces indicateurs servent aux modèles de probabilité conditionnelle basés sur chaque scénario.

L'approche est complétée d'une prise en compte des corrélations entre les différents risques afin d'aboutir à l'exigence de fonds propres.

L'exigence de fonds propres globale est ensuite répartie entre les différentes entités du groupe Crédit Mutuel. Pour le Crédit Mutuel Arkéa, l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est de 131 millions d'euros à fin 2011.

## 4.6.3. Modélisation des risques opérationnels

### Organisation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues et de la déduction des assurances.

Le Crédit Mutuel Arkéa participe activement aux chantiers engagés au plan national par le groupe Crédit Mutuel. Dans ce cadre, des ressources dédiées sont affectées à la revue annuelle des cartographies des risques et des modèles à dire d'experts ainsi qu'à la modélisation statistique et au calcul de l'exigence de fonds propres. Ceci permet de garder en interne le niveau de compétence et la réactivité nécessaires à la modélisation des risques opérationnels et à la quantification de leur exigence en fonds propres.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa alimente le calcul de l'exigence de fonds propres effectué à l'échelle du Crédit Mutuel en indicateurs de risque pour les risques dits « de gravité » et en distribution de sinistres pour les risques dits « de fréquence ».

### Analyse des pertes externes

Le groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externes permettant d'enrichir et diversifier l'alimentation du système de mesure et d'analyse du risque opérationnel. L'utilisation de cette base et les modalités de prise en compte de ces données font l'objet d'une procédure nationale.

### Quantification

Pour la quantification du risque opérationnel, deux approches de modélisation ont été retenues :

- pour les risques dits « de fréquence » qui ont pu constatés dans les historiques de pertes et dont la gravité anticipée par experts n'est pas de nature à engendrer une perte trop conséquente, la technique de Loss Distribution Approach (LDA) est utilisée.

### Assurance

Le groupe Crédit Mutuel est en attente de la décision l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) pour mettre en œuvre le bénéfice de la déduction des assurances souscrites en couverture de ses risques opérationnels.

L'assurance est ainsi complètement intégrée dans la démarche de gestion des risques :

- l'évaluation des risques opérationnels conduit à la production de scénarios pour les risques de gravité ;

- les asymétries entre les couvertures d'assurance et les scénarios produits sont analysées ;

- les programmes d'assurance peuvent ainsi être mieux adaptés au profil de risque déterminé (périmètre couvert, plein de garantie).

Les couvertures par assurance retenues à ce jour dans le processus de déduction sont celles relatives :

- aux dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque) ;

- à la fraude (assurance « globale de banque ») ;

- à la responsabilité civile professionnelle (RCP).

Les programmes d'assurance du Crédit Mutuel Arkéa respectent les critères d'éligibilité Bâle II (notation, durée initiale, durée résiduelle, préavis de résiliation,...).

#### 4.6.4. Gestion de crise et continuité de l'activité

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) a pour objectif prendre rapidement des dispositions en cas de situation de crise afin de minimiser les impacts d'un sinistre majeur sur les activités du Crédit Mutuel Arkéa et sur sa clientèle. Les activités visées sont les prestations de service ou opérations essentielles ou importantes telles que définies par la réglementation.

Ce dispositif est déclenché lors de la survenance de crises majeures : chaque PCA est appelé à être mis en œuvre lorsqu'un incident provoque l'arrêt d'une activité essentielle dont la durée prévisible ou certaine dépasse le délai maximal d'interruption admissible de cette activité.

Le Plan de Continuité des Activités groupe s'articule autour des deux plans suivants :

- le « Plan de Management de la Crise »,
- le « Plan de Continuité des Activités » métiers et fonctions support.

Le Plan de Management de la Crise traite des aspects organisationnels, en cas de sinistre, en définissant les rôles et responsabilités des acteurs des différentes cellules de crise :

- la cellule de crise décisionnelle (responsable : le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa),
- la cellule de crise opérationnelle (responsable : le Directeur des risques du Crédit Mutuel Arkéa),
- la cellule de sortie de crise (responsable : le Directeur en charge de rétablir la ressource défaillante).

Chaque « Plan de Continuité des Activités » métiers et fonctions support est placé sous la responsabilité du Directeur de l'entité ou activité concernée. Celui-ci désigne un responsable de PCA qui prend en charge la mise en œuvre et le maintien opérationnels du PCA de l'entité.

La cohérence globale de l'ensemble des PCA est assurée par une animation confiée au département Risques opérationnels, au sein de la direction Risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa. A ce titre, le responsable du PCA groupe est le responsable du département Risques opérationnels.

Un plan de continuité d'activité métier est bâti pour répondre à cinq scénarios de crise :

- **scénario 1 : indisponibilité des locaux**

Locaux détruits, inutilisables ou inaccessibles

- **scénario 2 : indisponibilité des systèmes d'information**

Incident système central, serveur, réseau ou logiciel

- **scénario 3 : indisponibilité d'une partie du personnel**

Personnel en incapacité de travailler (quel que soit le lieu, y compris à domicile)

- **scénario 4 : indisponibilité de l'énergie et des télécommunications**

Panne d'alimentation électrique ou des moyens de télécommunication

- **scénario 5 : indisponibilité des fournisseurs clé**

Fournisseurs — externes et internes — indispensables aux activités essentielles.

Chaque scénario comprend trois phases :

- 1 – Les mesures d'urgence,
- 2 – Le contournement,
- 3 – Le retour à la normale.

Le PCA débute à partir du moment où les opérations sont confiées à la cellule de crise opérationnelle sur décision de la cellule de crise décisionnelle. Il se termine lorsque le retour à la normale est constaté par la même cellule de crise décisionnelle.



# 4.7 RISQUE

## JURIDIQUE

Le risque juridique est intégré dans les risques opérationnels et concerne entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Aux termes de cette définition, aucun litige n'est susceptible d'affecter significativement la situation financière du Crédit Mutuel Arkéa.



## 4.8 RISQUE

# de **NON-CONFORMITÉ** **DONT LE RISQUE** **DE BLANCHIMENT**



Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect des normes propres aux activités bancaires et financières externes (d'origine législative ou réglementaire, normes professionnelles et déontologiques, normes spécifiques régissant l'activité de la structure au sein du groupe) ou internes (instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant).

Le risque de sanction, de perte ou d'atteinte à la réputation consécutif à la réalisation d'une opération de blanchiment qui n'aurait pas été détectée par les dispositifs est donc un risque de non-conformité. Les risques de blanchiment du groupe font l'objet, en application des principes de la 3<sup>ème</sup> directive européenne, d'une cartographie spécifique. Les risques de non-conformité dont le risque de blanchiment font l'objet de dispositifs adaptés, d'outils et d'équipes dédiées dans les différentes structures du groupe afin de les placer sous contrôle.

# 4.9 RISQUES SPÉCIFIQUES

## à L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

### 4.9.1 Les risques techniques de l'assurance-vie et emprunteurs

L'assureur est exposé à plusieurs facteurs de risque : le risque de mortalité associé au décès de l'assuré qui génère le versement de capitaux, le risque de longévité associé à la durée de vie de l'assuré qui fait varier les pensions dues et le risque de morbidité associé à l'arrêt de travail de l'assuré qui entraîne le versement de prestations compensatoires,

Pour gérer et maîtriser ces risques, plusieurs indicateurs sont calculés et analysés pour permettre une adéquation entre les estimations retenues lors de la tarification des produits et le risque réel tel qu'observé.

La tarification initiale est basée sur tables réglementaires (réalisées à partir de statistiques nationales et référencées dans le Code des assurances) ou d'expérience (élaborées à partir de statistiques provenant de portefeuilles d'assurance de la compagnie). Ce sont des tables statistiques qui servent à évaluer des probabilités d'incidence (décès ou incapacité) ou des probabilités de maintien en incapacité/invalidité.

#### Le risque de mortalité (assurance emprunteurs essentiellement)

La mesure du risque de mortalité a pour objectif de détecter toute dérive de mortalité de la population assurée. Cette dérive peut entraîner une hausse importante des règlements de sinistres décès et une inadéquation du montant des provisions réglementaires constituées pour faire face aux règlements potentiels futurs.

Plusieurs indicateurs ont été mis en place pour mesurer le risque de mortalité :

- le ratio Sinistres sur Primes permet de déceler une tarification inadaptée et donc de savoir si le volume de primes est suffisant pour faire face au volume de sinistres ;
- les Capitaux Sous Risques (CSR) qui indiquent le montant potentiel maximal à régler par l'assureur si l'ensemble des assurés décédait simultanément ;
- le ratio de suivi de la dérive de la sinistralité décès permet de déceler un niveau de mortalité élevé. Il correspond au rapport entre sinistres (écrêtés dans les limites fixées par le programme de réassurance et les CSR (nets de coassurance et de réassurance). Il permet d'estimer le niveau de réalisation du risque de mortalité par rapport à l'exposition globale de la société.

#### Le risque de longévité (assurance-vie)

Le risque de longévité correspond à une augmentation de la durée de vie des bénéficiaires de rentes dans le portefeuille assuré par rapport aux prévisions établies à l'aide des tables statistiques.

Une augmentation importante de la durée de vie des bénéficiaires (et/ou réversataires) peut entraîner un allongement de la durée d'arrérages et une inadéquation du montant des provisions réglementaires pour faire face aux règlements potentiels futurs.

Le suivi de ce risque a pour objectif de détecter cette dérive et de permettre un provisionnement adapté. Il est notamment réalisé à travers l'analyse du rapport entre le résultat technique généré par le portefeuille de rentiers et les provisions mathématiques afférentes.

#### Le risque de morbidité (assurance emprunteurs)

La mesure du risque de morbidité a pour objectif de détecter toute dérive de sinistralité en arrêt de travail que ce soit en incapacité temporaire de travail, en invalidité totale ou partielle de travail comme en incapacité professionnelle. Cette dérive peut entraîner une hausse importante des règlements de prestations arrêt de travail ainsi qu'une inadéquation du montant des provisions réglementaires constituées pour faire face aux règlements potentiels futurs.

Plusieurs indicateurs ont été mis en place pour mesurer le risque de morbidité associé à la garantie arrêt de travail :

- Le ratio Sinistres sur Primes permet de déceler une tarification inadaptée.
- L'indicateur de flux net de dossiers arrêt de travail est calculé en faisant la différence entre le nombre de nouveaux sinistres déclarés et le nombre de dossiers clos (fin de prise en charge sinistres). Il permet de mesurer conjointement le niveau arrêt de travail (nouveaux assurés sinistrés) et le niveau maintien en arrêt de travail (assurés continuant à bénéficier de prestations) de manière mensuelle. L'objectif est de déceler un niveau d'incidence et de maintien critique pour réagir en cas de sursinistralité et faire face aux paiements associés.
- Trois indicateurs supplémentaires (suivi du nombre de dossiers sinistrés en stock, ratio de suivi de la dérive de la sinistralité, ratio de suivi du maintien en arrêt de travail) permettent d'avoir une vision plus précise du stock de contrats en risque de morbidité ainsi que de l'évolution de l'incidence et du maintien en arrêt de travail.

## 4.9.2 Les risques techniques de l'assurance dommage

Deux catégories de risques techniques sont distinguées au titre l'activité d'assurance dommage :

### Le risque de fréquence et le risque de tarification

Ces risques peuvent être la conséquence d'une mauvaise sélection et d'un mauvais pilotage des risques. Afin de gérer et maîtriser ces risques, un suivi régulier des risques associés au portefeuille et à l'évolution de ses caractéristiques est effectué. Il porte notamment sur l'analyse :

- des souscriptions mensuelles et cumulées par produit et par distributeur ;
- de la segmentation du portefeuille par produit et son évolution ;
- de l'évolution des taux de S/P (Sinistres/Primes) par produit (et sous-produit) ainsi que par distributeur ;
- de la prime moyenne, des coûts moyens et de la fréquence des sinistres par garantie.

Le suivi et l'analyse de ces données permettent de définir et de mettre en œuvre les politiques adéquates :

- modification de la politique de souscription en termes de tarification, de sélection, d'aménagement des produits et des garanties offertes,
- ciblage des actions par zone géographique et par distributeur.

### Le risque de sinistralité exceptionnelle

Les risques de sinistralité exceptionnelle correspondent aux conséquences financières relatives à la survenance d'événements majeurs (catastrophes naturelles...). Ils sont couverts essentiellement par un recours à la réassurance.

## 4.9.3 Le risque de réassurance

Le mécanisme de la réassurance permet de limiter l'exposition au risque de l'assureur en transférant une part de celui-ci à un ou plusieurs réassureurs.

La politique de réassurance vise à maîtriser les deux principaux risques de réassurance :

- l'inadéquation du programme de réassurance en regard de la stratégie des risques du groupe. Des analyses actuarielles déterministes et stochastiques ainsi que des stress tests sont menés pour structurer au mieux les programmes de réassurance.
- le défaut d'un réassureur qui ne pourrait pas prendre à charge la part des sinistres qui lui incombe. La réduction de ce risque s'appuie sur :
  - une diversification des réassureurs ;
  - la sélection de réassureurs sur la base de critères de solidité financière ;
  - l'exigence de nantissements de titres en couverture des provisions cédées ;
  - la mise en place de limites sur le niveau maximal de risque pouvant être cédé à un unique réassureur.







COMPTES CONSOLIDÉS  
au **31 DÉCEMBRE 2011**

## Bilan (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2011 - IFRS	31.12.2010 - IFRS
Caisse, banques centrales	1	1 565 618	518 706
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	7 239 531	7 075 152
Instruments dérivés de couverture	3	528 349	281 499
Actifs financiers disponibles à la vente	4	20 919 592	24 368 356
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	9 427 819	6 816 191
Prêts et créances sur la clientèle	5	39 780 410	35 901 678
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		234 330	135 749
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	334 670	357 047
Actifs d'impôts courants	9	210 449	192 562
Actifs d'impôts différés	10	303 839	298 537
Comptes de régularisation et actifs divers	11	1 533 392	1 273 889
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participation aux bénéficiaires différée		286 351	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	106 854	101 963
Immeubles de placement	13	480 150	447 417
Immobilisations corporelles	14	276 306	268 304
Immobilisations incorporelles	15	327 973	298 102
Ecart d'acquisition	16	422 951	411 599
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>83 978 584</b>	<b>78 746 751</b>
Passif	Notes	31.12.2011 - IFRS	31.12.2010 - IFRS
Banques centrales	17	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18	456 330	408 253
Instruments dérivés de couverture	3	419 973	282 541
Dettes envers les établissements de crédit	17	2 607 012	5 555 844
Dettes envers la clientèle	19	26 727 704	23 657 255
Dettes représentées par un titre	20	20 857 635	16 300 506
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 647	63 303
Passifs d'impôts courants	9	121 744	68 660
Passifs d'impôts différés	10	30 125	38 821
Comptes de régularisation et passifs divers	21	2 033 002	1 535 978
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	22	25 614 737	25 640 460
Provisions	23	213 394	216 407
Dettes subordonnées	24	846 388	1 201 770
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>4 045 893</b>	<b>3 776 953</b>
Capitaux propres part du groupe		4 015 896	3 603 861
• Capital et réserves liées	25	1 556 616	1 287 950
• Réserves consolidées	25	2 285 400	2 095 353
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26	- 116 276	- 52 766
• Résultat de l'exercice		290 156	273 324
Intérêts minoritaires		29 997	173 092
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>83 978 584</b>	<b>78 746 751</b>

**Compte de résultat (en milliers d'euros)**

	Notes	31.12.2011 - IFRS	31.12.2010 - IFRS
Intérêts et produits assimilés	30	2 195 968	1 969 557
Intérêts et charges assimilées	30	-1 498 205	-1 309 631
Commissions (produits)	31	523 385	466 324
Commissions (charges)	31	-124 406	-103 861
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32	-14 668	20 579
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33	24 384	18 802
Produits des autres activités	34	4 196 580	4 438 040
Charges des autres activités	34	-3 598 272	-3 926 139
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 704 766</b>	<b>1 573 671</b>
Charges générales d'exploitation	35	- 1 093 480	- 1 001 620
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	- 96 863	- 87 061
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>514 423</b>	<b>484 990</b>
Coût du risque	37	- 111 371	- 138 334
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>403 052</b>	<b>346 656</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	5 406	3 971
Gains ou pertes sur autres actifs	38	- 3 064	- 9 419
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>405 394</b>	<b>341 208</b>
Impôt sur les bénéfices	39	- 113 309	- 48 426
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>292 085</b>	<b>292 782</b>
dont intérêts minoritaires		1 929	19 458
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>290 156</b>	<b>273 324</b>

**Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)**

	Notes	31.12.2011 - IFRS	31.12.2010 - IFRS
<b>RESULTAT NET</b>		<b>292 085</b>	<b>292 782</b>
Ecarts de conversion		0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		- 57 988	6 839
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		- 7 535	1 828
Réévaluation des immobilisations		0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		NA	NA
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		733	4 368
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40	- 64 790	13 035
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>		<b>227 295</b>	<b>305 817</b>
dont part du groupe		226 643	293 244
dont part des intérêts minoritaires		652	12 573

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Capital
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>1 203 586</b>
Augmentation de capital	79 458
Elimination des titres auto détenus	
Emission d'actions de préférence	
Composantes capitaux propres des instruments hybrides	
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions	
Affectation du résultat 2009	
Distribution 2010 au titre du résultat 2009	
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>1 283 044</b>
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
Résultat 2010	
<b>Sous-total</b>	<b>1 283 044</b>
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	
Changement de méthodes comptables	
Autres variations	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>1 283 044</b>
Augmentation de capital	268 666
Elimination des titres auto détenus	
Emission d'actions de préférence	
Composantes capitaux propres des instruments hybrides	
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions	
Affectation du résultat 2010	
Distribution 2011 au titre du résultat 2010	
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>1 551 710</b>
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
Résultat 2011	
<b>Sous-total</b>	<b>1 551 710</b>
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	
Changement de méthodes comptables	
Autres variations	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>1 551 710</b>

Réserves consolidées et liées au capital	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
<b>2 022 319</b>	<b>- 72 685</b>	<b>154 106</b>	<b>3 307 326</b>	<b>199 729</b>	<b>3 507 055</b>
			79 458		79 458
			0		0
			0		0
			0		0
154 106		- 154 106	0		0
- 34 254			- 34 254	- 5 468	- 39 722
<b>2 142 171</b>	<b>- 72 685</b>	<b>0</b>	<b>3 352 530</b>	<b>194 261</b>	<b>3 546 791</b>
	19 919		19 919	-6 885	13 034
		273 324	273 324	19 458	292 782
<b>2 142 171</b>	<b>- 52 766</b>	<b>273 324</b>	<b>3 645 773</b>	<b>206 834</b>	<b>3 852 607</b>
- 26 377			- 26 377	- 33 209	- 59 585
91			91		91
- 270			- 270	0	- 270
- 15 356			- 15 356	- 534	- 15 890
<b>2 100 259</b>	<b>- 52 766</b>	<b>273 324</b>	<b>3 603 861</b>	<b>173 092</b>	<b>3 776 953</b>
			268 666		268 666
			0		0
			0		0
			0		0
			0		0
273 324		- 273 324	0		0
- 32 110			- 32 110	- 6 775	- 38 885
<b>2 341 473</b>	<b>- 52 766</b>	<b>0</b>	<b>3 840 417</b>	<b>166 317</b>	<b>4 006 734</b>
	- 63 510		- 63 510	- 1 276	- 64 786
		290 156	290 156	1 929	292 085
<b>2 341 473</b>	<b>- 116 276</b>	<b>290 156</b>	<b>4 067 063</b>	<b>166 970</b>	<b>4 234 033</b>
- 45 619			- 45 619	- 136 830	- 182 449
552			552		552
140			140	31	171
- 6 240			- 6 240	- 174	- 6 414
<b>2 290 306</b>	<b>- 116 276</b>	<b>290 156</b>	<b>4 015 896</b>	<b>29 997</b>	<b>4 045 893</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		En milliers d'euros	
	31/12/2011	31/12/2010	
Résultat net	292 085	292 782	
Impôt	113 309	48 426	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>405 394</b>	<b>341 208</b>	
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	94 092	86 477	
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1 339	203	
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	62 684	1 868 481	
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	- 5 267	- 3 971	
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 7 577	- 7 925	
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0	
+/- Autres mouvements	- 77 852	- 302 996	
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>67 419</b>	<b>1 640 269</b>	
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 5 612 961	- 93 325	
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 822 594	- 1 714 975	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs/passifs financiers	6 689 430	- 166 987	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs/passifs non financiers	240 687	- 183 460	
- Impôts versés	- 74 439	- 57 736	
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>420 123</b>	<b>- 2 216 483</b>	
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>892 936</b>	<b>- 235 006</b>	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissements		En milliers d'euros	
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	3 740	38 301	
+/- Flux liés aux immeubles de placement	- 47 791	- 17 731	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 123 434	- 104 654	
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 167 485</b>	<b>- 84 084</b>	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		En milliers d'euros	
+/- Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	231 420	40 661	
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	0	0	
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>231 420</b>	<b>40 661</b>	
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>956 871</b>	<b>- 278 429</b>	
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	892 936	- 235 006	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 167 485	- 84 084	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	231 420	40 661	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>843 278</b>	<b>1 121 707</b>	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>1 800 149</b>	<b>843 278</b>	
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>956 871</b>	<b>- 278 429</b>	

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres, les dettes subordonnées et obligataires.





ANNEXE  
AUX COMPTES CONSOLIDÉS  
au **31 DÉCEMBRE 2011**

## Faits marquants de l'exercice

Le contexte économique 2011 a été marqué par des tensions sur les marchés financiers et la crise de la dette souveraine grecque.

Dans ce contexte difficile, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a poursuivi le développement de son activité. Le à moyen et long terme s'est renforcé (8,3 milliards d'euros de levées à plus d'un an contre 4,1 milliards d'euros l'année précédente), notamment grâce à l'émission de 3,9 milliards d'euros de dette sécurisée.

Le périmètre de consolidation s'est élargi, que ce soit par la montée capital dans certaines filiales (Suravenir, désormais détenue à 100 %, Schelcher Prince Gestion, maintenant consolidée à hauteur de 50,04 %) ou par constitution d'une nouvelle entité (Arkéa Capital Partenaire dont l'objet est d'accompagner en fonds propres, à terme, des entreprises de taille intermédiaire offrant un potentiel de croissance rentable).

Malgré un environnement particulièrement adverse, net part du groupe progresse sensiblement (6,2 %) par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 290 millions d'euros. Il atteint ainsi son plus haut historique.

## Normes comptables appliquées

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ils sont présentés selon la recommandation 2009-R-04.

De nouveaux amendements et de nouvelles normes sont applicables à compter du 1er janvier 2011 dans les sociétés européennes.

Au 31 décembre 2011, le groupe est concerné par portant sur la norme IAS 24, informations relatives aux parties liées. L'application de cet amendement n'entraîne pas de modification dans les états financiers du groupe par rapport au 31 décembre 2010.

Le groupe n'a pas anticipé l'application nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne lorsque l'application en 2011 n'est qu'optionnelle. Parmi elles, les amendements d'IFRS 7 et d'IAS 1 n'auront pas d'impact significatif.

D'autre part, des travaux d'analyse sont en cours sur l'amendement d'IAS 19 et les nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IFRS 13, non encore adoptées par l'Union européenne, applicables rétrospectivement à partir du 1er janvier 2013. Leur application devrait avoir pour principaux impacts un complément d'information financière en annexe.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

## Principes comptables et méthodes d'évaluation

### Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciation durable d'actifs financiers classés dans la catégorie « disponible à la vente »,
- dépréciations des prêts et créances,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuel à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents,
- les parts des OPCVM détenus à plus de 20 % au niveau du groupe,

- certains produits structurés ou restructurés (CDO, obligations convertibles),
- les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement sont également comptabilisées à la juste valeur sur option.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie sont également enregistrés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe de cette catégorie sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

## Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture,



désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 %,
- et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

### Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés lors de leur mise en place réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leurs sont associés deviennent insuffisants.

### Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisables. Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres (gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres), tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle devient inefficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le groupe.

### Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition – s'ils sont significatifs – et coupons courus inclus. En date d'arrêt, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres (gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres).

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et

produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

### Dépréciation des titres

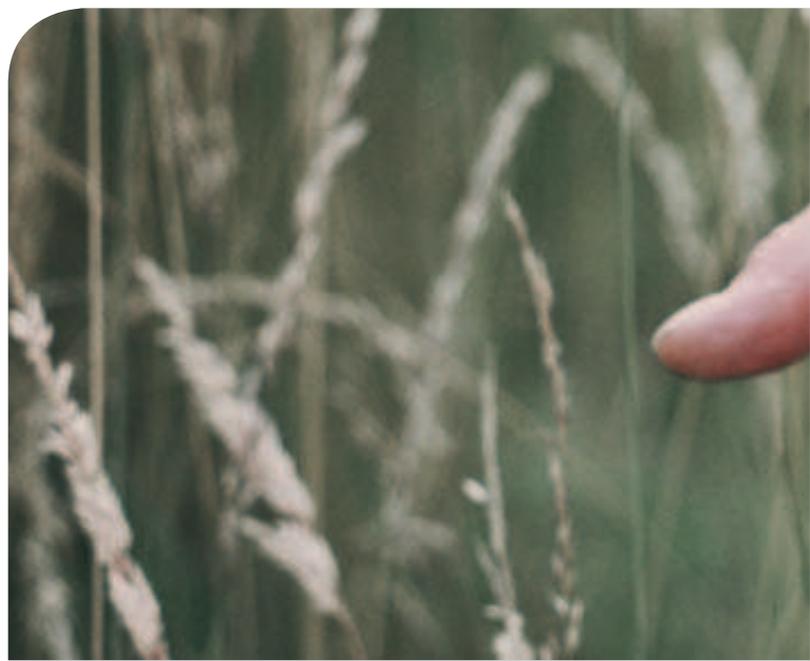
Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat », les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les instruments dérivés de couverture sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant



dans des conditions de concurrence normale. A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix payé ou reçu.

Par ailleurs, les instruments financiers sont répartis en trois niveaux, correspondant au degré d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation conformément à la norme IFRS 7 :

**Niveau 1** : instruments financiers dont la juste valeur est déterminée à partir de cours ou prix cotés issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

Ce niveau regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

**Niveau 2** : instruments financiers dont la juste valeur est déterminée à partir de données autres que les cours ou prix cotés de niveau 1, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Ce niveau comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les obligations de faible liquidité,
- les swaps et produits optionnels,
- les produits structurés.

Les produits complexes (structurés de taux et de crédit, notamment les CDO) font l'objet d'une double valorisation à partir d'outils dédiés et d'appel à des prestataires spécialisés.

**Niveau 3** : instruments financiers dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données de marché observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- l'activité de capital-développement,
- les titres de participation non cotés sur un marché actif.

Les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne ou transmise par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en cas de participation commune avec d'autres entités du groupe Crédit Mutuel. Les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés en niveau 3 et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.

### **Détermination de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés selon cette méthode au bilan**

Les prêts et créances sur la clientèle ainsi que les dettes envers la clientèle sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisables) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valorisation des autres éléments dits de marché est réalisée selon 3 méthodes :

- les actifs financiers cotés détenus jusqu'à l'échéance sont valorisés sur la base de cotations Reuters mises à jour quotidiennement ;
- la valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs ;
- la valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward.



Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

## Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition – s'ils sont significatifs – et coupons courus inclus. En date d'arrêt, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

## Exposition au risque souverain sur les pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne

Revenant sur l'accord conclu le 21 juillet, les autorités européennes ont défini un nouveau plan de soutien à la Grèce

le 27 octobre. Il prévoit notamment un échange possible pour les titres de dette souveraine détenus par les créanciers privés. Au 31 décembre 2011, les modalités d'estimation de la valeur des titres concernés tiennent compte de la dégradation du contexte économique grec et de la faible liquidité de ces titres. Ces titres ont donc été classés en niveau 2 et dépréciés à hauteur de 79 % du nominal.

La situation de la Grèce et celle des autres pays européens, y compris ceux bénéficiant du programme d'aide UE-FMI ne sont pas comparables ; les appréciations du FMI et des agences de notation mettent en exergue cette différentiation ; en conséquence, les titres des autres pays européens ne font pas l'objet de dépréciation.

Les tableaux ci-dessous recensent les expositions directes du groupe au titre du risque de crédit souverain sur les pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne. Les montants de la dette souveraine communiqués incluent le secteur de l'assurance et sont indiqués après prise en compte des mécanismes de participation aux bénéfices différée propres à l'assurance vie.

Le groupe est également exposé de façon indirecte dans le cadre de garanties octroyées à des OPCVM détenant des obligations sur l'Etat irlandais (à hauteur de 15,2M€) et sur l'Etat portugais (à hauteur de 20M€). Le groupe n'est pas exposé par des engagements de hors bilan ou instruments dérivés de crédit concernant ces Etats.

## Exposition nette directe au risque souverain grec :

En M€	Banque	Assurance	Total
Actifs à la juste valeur par résultat	0,00	0,00	0,00
Actifs disponibles à la vente	0,00	2,04	2,04
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,00	1,37	1,37
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>3,41</b>	<b>3,41</b>

Les dépréciations et pertes sur ces titres grecs ont été enregistrées en coût du risque. Elles s'élèvent à 12,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2011, soit 8 millions d'euros après impôts.

## Exposition nette directe au risque souverain portugais et irlandais :

En M€	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	0,00	0,00
Actifs disponibles à la vente	4,78	17,46
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>4,78</b>	<b>17,46</b>
Plus/moins values constatées en capitaux propres	-3,07	-3,52

L'exposition nette correspond à la valeur des titres au bilan, après amortissement des surcotes/décotes, après dépréciation des titres et prise en compte des couvertures. Pour l'activité

d'assurance, l'exposition nette est donnée à titre indicatif puisqu'elle résulte d'un calcul théorique tenant compte des mécanismes de participation aux bénéfices différée propres à l'assurance vie.

## Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit au prorata du capital restant dû. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

## Dépréciation sur prêts et créances

### Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (exceptés les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe de risque.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

### Créances dépréciées sur base collective

Les créances non dépréciées sur base individuelle sont regroupées selon leur niveau de risque de crédit pour former des ensembles homogènes. La méthodologie de calcul de la dépréciation collective repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II.

Elle conduit à déprécier les classes de risques correspondant aux probabilités de défaut les plus élevées. Elle tient compte du recalibrage des algorithmes demandé par l'Autorité de contrôle prudentiel dans le cadre de l'homologation Bâle II.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel Arkéa peut être amené à constater une provision collective complémentaire pour couvrir le risque de crédit d'un secteur économique ou d'une zone géographique donné(e) et qui ne serait pas couvert par une dépréciation individuelle.

### Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

## Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immobilisations corporelles et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.



La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
	Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durée d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » ; pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie.

Les travaux de valorisation sont essentiellement basés sur la méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method - DCF). Celle-ci repose sur des hypothèses relatives aux projections de flux de revenus et de charges sur le fondement de plans à moyen terme, extrapolés à l'infini sur la base de taux de croissance escomptés.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 4 et 5 ans. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon la méthode du Capital Asset Pricing Model. Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque qui dépend de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Les taux d'actualisation utilisés en 2011 sont compris entre 10,25 % et 10,70 % et les taux de croissance à l'infini entre 2 % et 2,75 %.

En complément, des tests de sensibilité sont réalisés afin de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme le taux d'actualisation ou le taux de croissance à l'infini. Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 25 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 2,7% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie ;
- une baisse de 25 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 2% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs », tandis que celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

## Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées à la juste valeur, qui est en règle générale le montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont

significatifs. En date d'arrêt, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

## Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés), à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêt, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».



## Provisions

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement, les litiges et les engagements de signature.

### Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisation définie ou des régimes à prestation définie. Les régimes à cotisation définie ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « charges de personnel ». Les régimes à prestation définie désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisation définie sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés en 2011 intègrent un taux d'actualisation de 4,75 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,47 % et 5,90 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 3,48 % et 4,07 %. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Ces écarts sont constatés immédiatement en compte de résultat de l'exercice, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

### Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,

- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

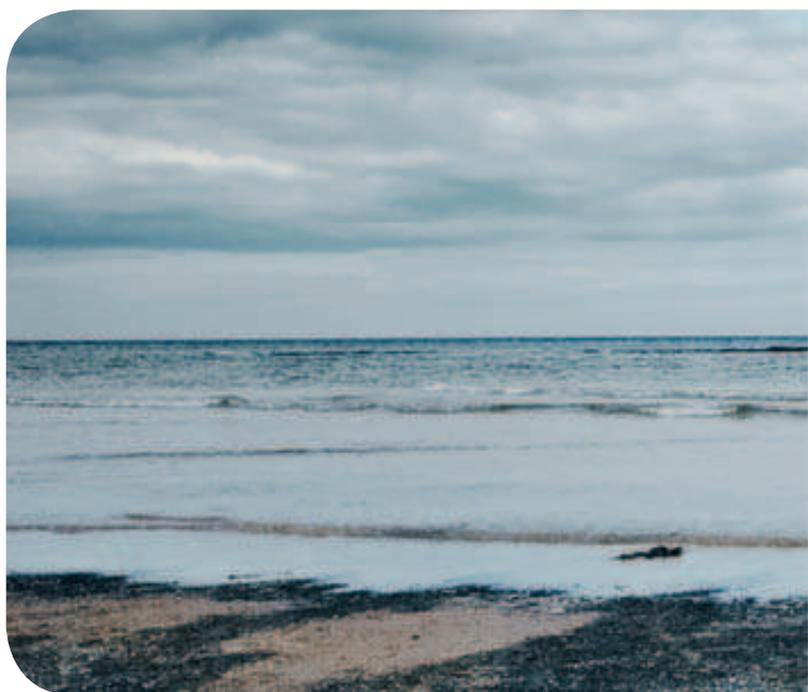
Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées ».

## Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra en cas de liquidation du débiteur qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».



## Capitaux propres

### Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

### Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

## Principes comptables pour l'activité assurances

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

### Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative



aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition

reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

## Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés dans les postes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ». Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

# Principes et méthodes de consolidation

## PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### Entité consolidante

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion.

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas un caractère significatif sont exclues du champ de la consolidation. C'est le cas des entreprises dont le total de bilan est inférieur ou égal à 200 millions d'euros et dont la contribution au résultat consolidé ne dépasse pas 1,2 million d'euros.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement sont exclues du périmètre et sont comptabilisées à la juste valeur sur option.

Les normes IFRS prévoient trois types de contrôle : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification des droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

### Sociétés intégrées globalement

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

Le contrôle exclusif résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un contrat ou d'un texte réglementaire ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes.

Le contrôle exclusif est présumé dès lors que le groupe détient, directement ou indirectement, au moins 40 % des droits de vote de cette entreprise et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient, directement ou indirectement, une fraction supérieure. Cette règle s'applique aux entreprises à caractère financier et aux entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement de l'activité bancaire et financière telles que les sociétés d'assurances et les sociétés de promotion immobilière.

### Sociétés intégrées proportionnellement

Les entreprises dans lesquelles le groupe assure le contrôle conjointement à d'autres actionnaires en nombre limité sont consolidées par intégration proportionnelle. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société

consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée. Il n'y a pas de société entrant dans cette catégorie.

## Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable et celles sous contrôle exclusif ou conjoint dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement de l'activité bancaire et financière sont consolidées par mise en équivalence.

L'influence notable représente le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle est présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement de 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

## Principales variations de périmètre

En 2011, les principaux mouvements ont été les suivants :

- création le 24 mars 2011 de Arkéa SCD, dont l'objet est d'assurer la fourniture de tous types de services administratifs, financiers, juridiques, commerciaux et autres, à toute personne morale appartenant au groupe Crédit Mutuel Arkéa,
- création le 31 mai 2011 de Arkéa Capital Partenaire, spécialisée dans la prise de participations dans les sociétés non cotées en France et plus particulièrement en Bretagne, Auvergne, Aquitaine et sur les territoires d'implantation des filiales du groupe,
- prise de contrôle le 12 juillet 2011 de la société de gestion Schelcher Prince Gestion, spécialisée dans la gestion obligataire,
- cession le 26 septembre 2011 d'Acta Voyages.

Les trois nouvelles entités sont intégrées globalement.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 44.



## Règles de consolidation

### Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent les comptes au 31 décembre.

### Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

### Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition », s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

### Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

## Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

## Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées. Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Le calcul des impôts différés tient compte de la contribution exceptionnelle de 5 % du montant de l'impôt sur les sociétés applicable à partir du 31 décembre 2011.

La contribution économique territoriale (CET) étant traitée comme une charge opérationnelle, elle n'entraîne pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

## Notes sur le bilan (En milliers d'euros)

### NOTE 1 - Caisse, Banques centrales, Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2011	31.12.2010
<b>Caisse, Banques centrales</b>		
Banques centrales	1 457 535	408 319
Caisse	108 083	110 387
<b>TOTAL</b>	<b>1 565 618</b>	<b>518 706</b>

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

Comptes réseau Crédit Mutuel	565 771	729 573
Autres comptes ordinaires	191 376	382 290
Prêts	8 539 040	5 612 579
Titres non cotés sur un marché actif	10 000	2 000
Pensions	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	8	0
Créances rattachées	121 624	89 749
Dépréciations	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 427 819</b>	<b>6 816 191</b>

### NOTE 2 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2011	31.12.2010
Actifs classés en juste valeur sur option	6 979 273	6 935 822
Actifs détenus à des fins de transaction	260 258	139 330
<b>TOTAL</b>	<b>7 239 531</b>	<b>7 075 152</b>

Au 31 décembre 2011, des OCPCVM détenus par le groupe à plus de 20 % ont été reclassés de la catégorie « actifs disponibles à la vente » à la catégorie « actifs à la juste valeur sur option » pour un montant de 6 293 milliers d'euros.

**2.a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

	31.12.2011	31.12.2010
Titres	6 926 650	6 768 415
• Effets publics	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 015 012	1 117 840
Cotés	976 641	1 078 005
Non cotés	38 371	39 835
• Actions et autres titres à revenu variable	5 911 638	5 650 575
Cotés	5 202 326	5 185 438
Non cotés	709 312	465 137
Autres actifs financiers <sup>(1)</sup>	52 623	167 407
dont pensions	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 979 273</b>	<b>6 935 822</b>

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 51 626 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

**2.b - Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

	31.12.2011	31.12.2010
Titres	44 789	37 697
• Effets publics	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe	34 421	37 697
Cotés	34 293	37 571
Non cotés	128	126
• Actions et autres titres à revenu variable	10 368	0
Cotés	0	0
Non cotés	10 368	0
Instruments dérivés de transaction	215 469	101 633
Autres actifs financiers	0	0
dont pensions	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>260 258</b>	<b>139 330</b>

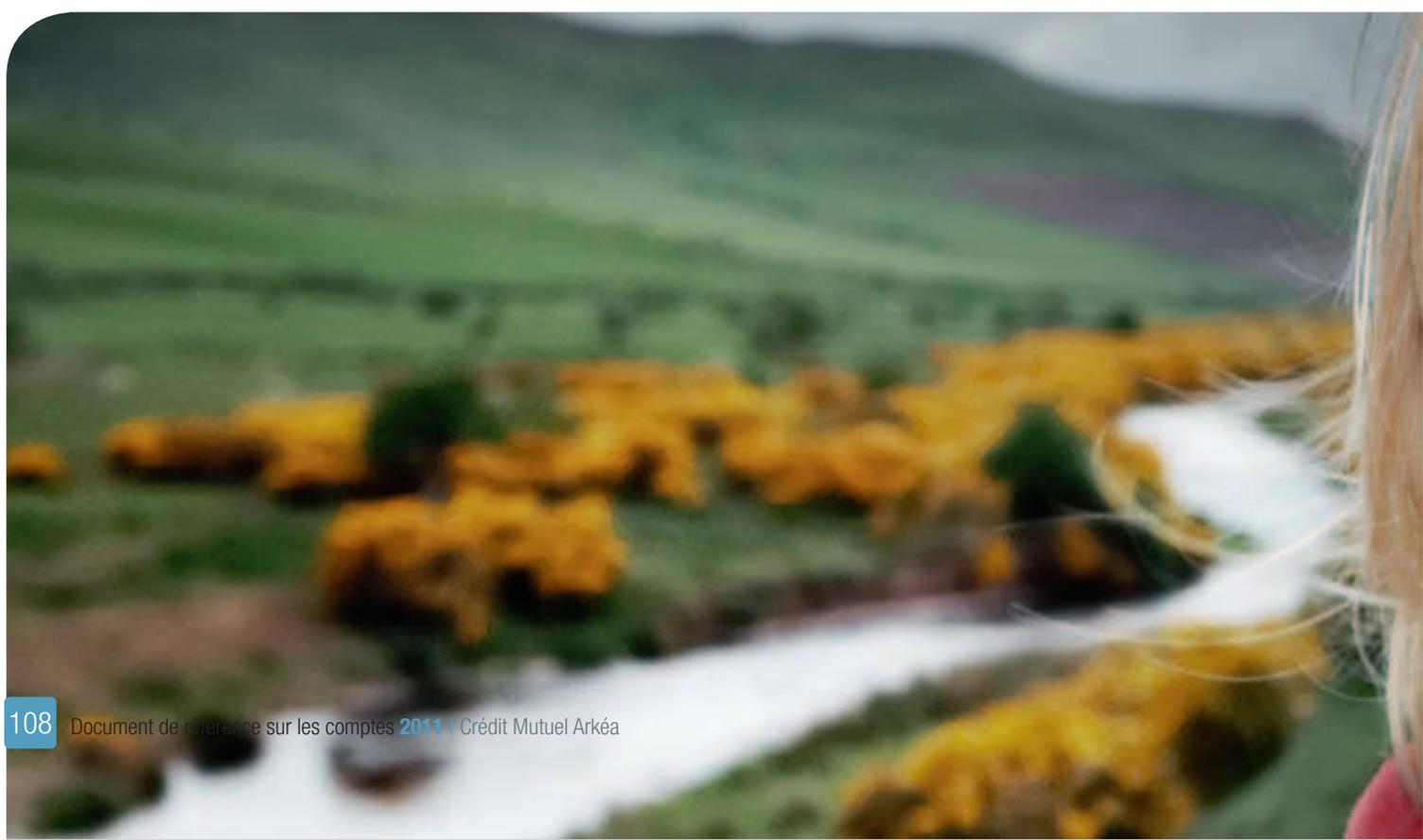
**NOTE 3 - Instruments dérivés de couverture**

	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	2 106	71 511	3 983	61 208
Couverture de juste valeur (FVH)	526 243	348 462	277 516	221 333
<b>TOTAL</b>	<b>528 349</b>	<b>419 973</b>	<b>281 499</b>	<b>282 541</b>

Le montant de variation de flux de trésorerie recyclé en résultat en 2011 est de 4 186 milliers d'euros.

## NOTE 4 - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2011	31.12.2010
<b>Effets publics</b>	<b>16 462</b>	<b>35 551</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>19 009 066</b>	<b>21 920 942</b>
• Cotés	18 505 331	21 124 726
• Non cotés	503 735	796 216
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>1 117 178</b>	<b>1 728 439</b>
• Cotés	808 028	1 417 584
• Non cotés	309 150	310 855
<b>Titres immobilisés</b>	<b>303 972</b>	<b>256 560</b>
• Titres de participation	26 125	36 581
• Autres titres détenus à long terme	192 963	141 589
• Parts dans les entreprises liées	84 884	78 390
• Ecart de conversion	0	0
• Titres prêtés	0	0
<b>Créances rattachées</b>	<b>472 914</b>	<b>426 864</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 919 592</b>	<b>24 368 356</b>
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	- 143 260	- 52 705
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations douteuses	8 679	13 766
Dont dépréciations	- 68 703	- 69 000
Dont titres de participation cotés	0	0



**NOTE 5 - Prêts et créances sur la clientèle**

	31.12.2011	31.12.2010
Créances saines	38 355 535	34 675 215
• Créances commerciales	64 642	77 911
• Autres concours à la clientèle	38 143 263	34 467 767
crédits à l'habitat	20 812 081	19 287 774
autres concours et créances diverses dont pensions	17 331 182	15 179 993
• Créances rattachées	147 630	129 537
• Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	105 406	88 544
Créances dépréciées sur base individuelle	1 391 812	1 360 442
<b>Créances brutes</b>	<b>39 852 753</b>	<b>36 124 201</b>
Dépréciations individuelles	- 782 888	- 740 283
Dépréciations collectives	- 78 068	- 92 671
<b>Sous total I</b>	<b>38 991 797</b>	<b>35 291 247</b>
Location financement (investissement net)	795 760	619 191
• Mobilier	252 120	120 191
• Immobilier	514 175	467 693
• Créances dépréciées sur base individuelle	29 465	31 307
Dépréciations	- 7 147	- 8 760
<b>Sous total II</b>	<b>788 613</b>	<b>610 431</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 780 410</b>	<b>35 901 678</b>
dont prêts participatifs	0	17 939
dont prêts subordonnés	0	0



## Note 6 - Information sur les actifs dépréciés et les arriérés de paiement

	Arriérés de paiement				Garanties relatives aux actifs dépréciés et aux arriérés de paiement
	jusqu'à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	plus de 1 an	
<b>Instruments de capitaux propres</b>					<b>0</b>
<b>Instruments de dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>189 193</b>	<b>18 776</b>	<b>1 267</b>	<b>5 273</b>	<b>572 154</b>
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	7 226	0	0	503	86 698
Clientèle de détail	181 967	18 776	1 267	4 770	485 456
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>189 193</b>	<b>18 776</b>	<b>1 267</b>	<b>5 273</b>	<b>572 154</b>
<b>Garanties non affectées</b>					<b>0</b>

Sont repris dans ce tableau les encours qui ne sont pas considérés comme douteux au sens du règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s).

Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

## NOTE 7 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2011	31.12.2010
Titres	331 047	348 340
• Effets publics	10 187	10 240
• Obligations et autres titres à revenu fixe	320 860	338 100
Cotés	205 115	228 624
Non cotés	115 745	109 476
Créances rattachées	8 653	8 707
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>339 700</b>	<b>357 047</b>
Dépréciation	- 5 030	0
<b>TOTAL NET</b>	<b>334 670</b>	<b>357 047</b>

<b>NOTE 8 - Cadrage des provisions</b>					
	<b>31.12.2010</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>	<b>Autre <sup>(1)</sup></b>	<b>31.12.2011</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	<b>0</b>
Prêts et créances sur la clientèle	- 841 714	- 353 612	325 120	2 103	<b>- 868 103</b>
Titres disponibles à la vente	- 69 000	- 12 084	4 641	7 740	<b>- 68 703</b>
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	- 5 030	0	0	<b>- 5 030</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 910 714</b>	<b>- 370 726</b>	<b>329 761</b>	<b>9 843</b>	<b>- 941 836</b>

(1) correspond notamment au reclassement d'obligations remboursables en actions de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur sur option ».

### **NOTE 9 - Impôts courants ou exigibles**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Actif (par résultat)	210 449	192 562
Passif (par résultat)	121 744	68 660

### **NOTE 10 - Impôts différés**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Actif (par résultat)	219 434	248 564
Actif (par capitaux propres)	84 405	49 973
Passif (par résultat)	29 376	35 982
Passif (par capitaux propres)	749	2 839

### **Répartition des impôts différés par grandes catégories**

	<b>31.12.2011</b>	
	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
Reports fiscaux déficitaires	164 904	0
Différences temporaires sur :		
• Plus ou moins-values différées titres disponibles à la vente	84 405	749
• Provisions	65 322	255
• Activités d'assurance	23 766	2 888
• Autres décalages temporaires	166 014	226 805
Compensation	- 200 572	- 200 572
<b>Total des actifs et passifs d'impôts différés</b>	<b>303 839</b>	<b>30 125</b>

## NOTE 11 - Compte de régularisation et actifs divers

	31.12.2011	31.12.2010
<b>Comptes de régularisation actif</b>		
Valeurs reçues à l'encaissement	378 152	277 337
Comptes d'ajustement sur devises	8 417	5 958
Produits à recevoir	76 377	84 764
Comptes de régularisation divers	322 147	216 507
<b>Sous-total</b>	<b>785 093</b>	<b>584 566</b>
<b>Autres actifs</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	37 797	121 092
Débiteurs divers	258 630	295 971
Dépôts de garantie versés	386 239	214 803
Stocks et assimilés	3 594	3 408
Autres emplois divers	2	2
<b>Sous-total</b>	<b>686 262</b>	<b>635 276</b>
<b>Autres actifs d'assurance</b>		
Provisions techniques – Part des réassureurs	41 480	36 454
Autres	20 557	17 593
<b>Sous-total</b>	<b>62 037</b>	<b>54 047</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 533 392</b>	<b>1 273 889</b>

## Note 12 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Valeur de MEE	Quote-part de résultat
Acta Voyages	0	140	887	223
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	105 612	5 266	99 820	3 584
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	1 243	0	1 256	164
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>106 854</b>	<b>5 406</b>	<b>101 963</b>	<b>3 971</b>

Données complémentaires des principales entités mises en équivalence (en norme IFRS)

	Total Bilan	PNB	Résultat net
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	6 056 054	36 357	24 222
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	10 612	14	3

## Note 13 - Immeubles de placement

	31.12.2010	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2011
Coût historique	544 661	67 497	- 18 667	0	593 491
Amortissement et dépréciation	- 97 244	- 20 228	4 130	1	- 113 341
<b>MONTANT NET</b>	<b>447 417</b>	<b>47 269</b>	<b>- 14 537</b>	<b>1</b>	<b>480 150</b>

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 672 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 578 millions d'euros au 31 décembre 2010.

**Note 14 - Immobilisations corporelles**

	31.12.2010	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2011
<b>Coût historique</b>					
Terrains d'exploitation	21 436	296	- 98	0	21 634
Constructions d'exploitation	486 673	16 568	- 6 954	- 536	495 751
Autres immobilisations corporelles	184 365	55 557	- 34 915	59	205 066
<b>Total</b>	<b>692 474</b>	<b>72 421</b>	<b>- 41 967</b>	<b>- 477</b>	<b>722 451</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	- 280 566	- 22 359	4 212	39	- 298 674
Autres immobilisations corporelles	- 143 604	- 14 307	10 533	- 93	- 147 471
<b>Total</b>	<b>- 424 170</b>	<b>- 36 666</b>	<b>14 745</b>	<b>- 54</b>	<b>- 446 145</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>268 304</b>	<b>35 755</b>	<b>- 27 222</b>	<b>- 531</b>	<b>276 306</b>

**Note 15 - Immobilisations incorporelles**

	31.12.2010	Acquisitions	Cessions	Autre <sup>(1)</sup>	31.12.2011
<b>Coût historique</b>					
Immobilisations générées en interne	89 822	38 670	- 90	75	128 477
Immobilisations acquises	558 292	91 241	- 52 237	12 056	609 352
• Logiciels	301 133	16 172	- 623	85	316 767
• Autres	257 159	75 069	- 51 614	11 971	292 585
<b>Total</b>	<b>648 114</b>	<b>129 911</b>	<b>- 52 327</b>	<b>12 131</b>	<b>737 829</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>					
Immobilisations générées en interne	- 38 371	- 26 531	0	0	- 64 902
Immobilisations acquises	- 311 641	- 33 824	593	- 82	- 344 954
• Logiciels	- 267 830	- 20 238	563	- 82	- 287 587
• Autres	- 43 811	- 13 586	30	0	- 57 367
<b>Total</b>	<b>- 350 012</b>	<b>- 60 355</b>	<b>593</b>	<b>- 82</b>	<b>- 409 856</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>298 102</b>	<b>69 556</b>	<b>-51 734</b>	<b>12 049</b>	<b>327 973</b>

(1) Correspond principalement à l'entrée de Schelcher Prince Gestion dans le périmètre.

**Note 16 - Ecart d'acquisition**

	31.12.2010	Acquisitions <sup>(1)</sup>	Cessions	Autre <sup>(2)</sup>	31.12.2011
Ecart d'acquisition brut	411 599	11 649	0	- 297	422 951
Dépréciations	0	0	0	0	0
<b>Ecart d'acquisition net</b>	<b>411 599</b>	<b>11 649</b>	<b>0</b>	<b>- 297</b>	<b>422 951</b>

(1) Correspond à l'entrée de Schelcher Prince Gestion dans le périmètre.

(2) Correspond à l'annulation des écarts d'acquisition sur Suravenir et Fédéral Finance Banque.

	Sociétés concernées	31.12.2011	31.12.2010
Service aux investisseurs et épargne en ligne	Fortuneo Procapital	229 144	229 144
Prestations de services	Monext Monext Holding	100 250	100 250
Restructuration de crédits et financement associé	CFCAL Banque CFCAL SCF	38 216	38 216
Financement locatif de matériels	Leasecom Group Leasecom Financial Assets Leasecom Car Leasecom	32 723	32 723
Gestion d'actifs	Schelcher Prince Gestion	11 649	0
Assurance Non vie	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Assurance Vie	Suravenir	0	260
Autres UGT		0	37
<b>Ecart d'acquisition net</b>		<b>422 951</b>	<b>411 599</b>

#### Note 17 - Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2011	31.12.2010
<b>Banques centrales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Comptes réseau Crédit Mutuel	38 108	349 074
Autres comptes ordinaires	40 583	129 481
Emprunts	1 801 191	1 723 719
Autres dettes	39 284	73 536
Pensions	663 414	3 257 451
Dettes rattachées	24 432	22 583
<b>TOTAL</b>	<b>2 607 012</b>	<b>5 555 844</b>

#### Note 18 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2011	31.12.2010
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>277 508</b>	<b>163 457</b>
Instruments dérivés	277 508	163 457
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>178 822</b>	<b>244 796</b>
Dettes envers les établissements de crédit	616	359
Dettes envers la clientèle	53 532	59 095
Dettes représentées par un titre	124 674	185 342
Dettes subordonnées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>456 330</b>	<b>408 253</b>

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 455 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 341 milliers d'euros au 31 décembre 2010. La variation de juste valeur imputable à l'évolution du risque émetteur du groupe Crédit Mutuel Arkéa au regard des conditions d'émission du groupe n'est pas significative sur l'exercice.

**Note 18a - Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat**

	31.12.2011			31.12.2010		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	616	604	12	359	358	1
Dettes envers la clientèle	53 532	53 248	284	59 095	58 364	731
Dettes représentées par un titre	124 674	123 273	1 401	185 342	181 671	3 671
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>178 822</b>	<b>177 125</b>	<b>1 697</b>	<b>244 796</b>	<b>240 393</b>	<b>4 403</b>

**Note 19 - Dettes envers la clientèle**

	31.12.2011	31.12.2010
Comptes d'épargne à régime spécial	17 347 427	16 130 216
• A vue	13 118 180	12 009 386
• A terme	4 229 247	4 120 830
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	2 262	111
<b>Sous-total</b>	<b>17 349 689</b>	<b>16 130 327</b>
Comptes ordinaires	6 183 542	5 319 682
Comptes et emprunts à terme	3 111 414	2 141 961
Pensions	0	0
Dettes d'assurance et de réassurance	36 158	26 546
Dettes rattachées	46 901	38 739
<b>Sous-total</b>	<b>9 378 015</b>	<b>7 526 928</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 727 704</b>	<b>23 657 255</b>

**Note 20 - Dettes représentées par un titre**

	31.12.2011	31.12.2010
Bons de caisse	41 575	42 035
Titres du marché interbancaire et TCN	6 737 455	6 743 829
Emprunts obligataires	13 783 872	9 291 601
Dettes rattachées	294 733	223 041
<b>TOTAL</b>	<b>20 857 635</b>	<b>16 300 506</b>

**NOTE 21 - Compte de régularisation et passifs divers**

	31.12.2011	31.12.2010
<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	336 748	197 049
Comptes d'ajustement sur devises	18 369	28 734
Charges à payer	221 123	197 804
Produits constatés d'avance	387 167	319 155
Comptes de régularisation divers	430 895	277 281
<b>Sous-total</b>	<b>1 394 302</b>	<b>1 020 023</b>
<b>Autres passifs</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	41 546	134 233
Versements restant à effectuer sur titres	2 769	2 709
Créditeurs divers	580 767	367 757
<b>Sous-total</b>	<b>625 082</b>	<b>504 699</b>
<b>Autres passifs d'assurance</b>		
Dépôts et cautionnements reçus	13 618	11 256
Autres	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>13 618</b>	<b>11 256</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 033 002</b>	<b>1 535 978</b>

**Note 22 - Provisions techniques des contrats d'assurance**

	31.12.2011	31.12.2010
Vie hors unités de comptes	20 829 119	20 323 607
dont Participation aux bénéfices	184 903	458 091
Non vie	332 458	312 583
Unités de compte	4 343 883	4 908 921
Autres	109 277	95 349
<b>TOTAL</b>	<b>25 614 737</b>	<b>25 640 460</b>
Participation aux bénéfices différée active	- 286 351	0
Part des réassureurs	- 41 480	- 36 454
<b>Provisions techniques nettes</b>	<b>25 286 906</b>	<b>25 604 006</b>

**Note 23 - Provisions**

	31.12.2010	Proforma 31.12.2010	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autre <sup>(1)</sup>	31.12.2011
Provisions pour engagements de retraite	108 615	108 615	2 338	- 5 615	- 4 083	2 208 <sup>(2)</sup>	<b>103 463</b>
Provisions pour épargne-logement	23 827	23 827	1 075	0	0	0	<b>24 902</b>
Provisions pour exécution des engagements de signature	0	8 237	7 097	- 1 098	- 1 375	30	<b>12 891</b>
Provisions pour impôts	0	2 218	0	- 67	-497	0	<b>1 654</b>
Provisions pour litiges	0	35 049	9 657	- 9 876	- 2 966	284	<b>32 148</b>
Provisions pour risques	0	10 470	1 968	- 1 370	- 2 369	- 25	<b>8 674</b>
Autres	83 965	27 991	7 249	- 1 500	- 3 330	- 748	<b>29 662</b>
<b>TOTAL</b>	<b>216 407</b>	<b>216 407</b>	<b>29 384</b>	<b>- 19 526</b>	<b>- 14 620</b>	<b>1 749</b>	<b>213 394</b>

(1) En 2011, la ligne «Autres» a été détaillée. Une colonne supplémentaire «proforma» a été ajoutée afin de bénéficier du même niveau de détail en 2010 qu'en 2011.  
(2) Dont principalement entrées de périmètre et variation des hypothèses actuarielles.

**Note 23a - Engagements de retraite et avantages similaires**

	31.12.2010	Dotations	Reprises	Autre	31.12.2011
Indemnités de fin de carrière	33 607	1 202	- 1 602	635	33 842
Compléments de retraite	48 462	527	- 6 506	1 457	43 940
Primes liées aux médailles du travail	26 546	609	- 1 590	116	25 681
<b>TOTAL</b>	<b>108 615</b>	<b>2 338</b>	<b>- 9 698</b>	<b>2 208</b>	<b>103 463</b>

**Note 23b - Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement****Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions**

	31.12.2011		31.12.2010	
	Encours	Provisions	Encours <sup>(*)</sup>	Provisions
Plans épargne-logement	3 691 000	8 622	2 342 488	9 000
• Ancienneté de moins de 4 ans	1 704 805	0	633 675	0
• Ancienneté de 4 à 10 ans	1 008 353	467	950 405	0
• Ancienneté de plus de 10 ans	977 842	8 155	758 408	9 000
Comptes épargne-logement	936 724	10 114	918 374	6 508
<b>TOTAL</b>	<b>4 627 724</b>	<b>18 736</b>	<b>3 260 862</b>	<b>15 508</b>

(\*) Encours à fin novembre hors PEL adossés à des dépôts à terme.

**Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions**

	31.12.2011		31.12.2010	
	Encours	Provisions	Encours <sup>(*)</sup>	Provisions
Plans épargne-logement	51 509	356	71 119	540
Comptes épargne-logement	303 810	5 810	320 884	7 779
<b>TOTAL</b>	<b>355 319</b>	<b>6 166</b>	<b>392 003</b>	<b>8 319</b>

(\*) Encours à fin novembre.

## Note 24 - Dettes subordonnées

	31.12.2011	31.12.2010
Dettes subordonnées	563 777	876 211
Emprunts participatifs	20 133	69 116
Dettes subordonnées à durée indéterminée	249 811	245 625
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	12 667	10 818
<b>TOTAL</b>	<b>846 388</b>	<b>1 201 770</b>

## Dettes subordonnées représentant plus de 10% du total des dettes subordonnées au 31/12/2011

Emetteurs	Date d'émission	Montant d'émission	Devise	Taux	Échéance
Crédit Mutuel Arkéa	05/07/2004	250 000	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	21/05/2007	300 000	Euro	Euribor 3 mois + 0,20	21/05/2017
Crédit Mutuel Arkéa	18/09/2008	300 000	Euro	6,75%	18/09/2018
<b>TOTAL</b>		<b>850 000</b>			

## Note 25 - Capital et réserves liées - Réserves consolidées

	31.12.2011	31.12.2010
Capital	1 551 710	1 283 044
Réserves liées au capital	4 906	4 906
Réserves consolidées	2 285 400	2 095 353
• Réserve légale	273 975	256 805
• Réserves statutaires et contractuelles	1 212 523	1 146 119
• Réserves réglementées	0	0
• Réserves de conversion	0	0
• Autres réserves	726 800	684 924
• Report à nouveau	72 102	7 505
<b>TOTAL</b>	<b>3 842 016</b>	<b>3 383 303</b>

Le capital social du groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 3 799 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 3 744 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les fonds propres du conglomérat financier s'élèvent à 4 242 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 4 365 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les principaux ratios réglementaires sont exposés dans le rapport de gestion du groupe. Le groupe respecte le ratio de solvabilité.

## Note 26 - Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2011	31.12.2010
Actifs disponibles à la vente	- 69 771	- 13 199
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	- 46 505	- 39 567
Biens immobiliers	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>- 116 276</b>	<b>- 52 766</b>

**Note 27 - Analyse des échéances des passifs financiers**

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	35 532	33 355	186 197	199 917	1 329	<b>456 330</b>
Dettes envers les établissements de crédit	1 093 279	906 352	607 381	0	0	<b>2 607 012</b>
Dettes envers la clientèle	21 155 850	1 434 576	3 471 614	643 914	21 750	<b>26 727 704</b>
Dettes représentées par un titre	2 864 736	4 457 662	6 671 676	6 828 907	34 654	<b>20 857 635</b>
Dettes subordonnées	0	0	3 860	600 881	241 646	<b>846 387</b>

Les différents éléments repris dans ce tableau sont ventilés en fonction de leur maturité contractuelle et non actualisés.

**28a - Hiérarchie de la juste valeur**

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>19 972 256</b>	<b>730 833</b>	<b>216 503</b>	<b>20 919 592</b>
Effets publics et valeurs assimilées	16 560	0	0	16 560
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 750 656	730 679	0	19 481 335
Actions et autres titres à revenu variable	1 050 266	0	66 912	1 117 178
Participations et autres titres détenus à long terme	154 774	0	64 852	219 626
Parts entreprises liées	0	154	84 739	84 893
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>6 290 445</b>	<b>859 146</b>	<b>89 940</b>	<b>7 239 531</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	26 147	8 274	0	34 421
Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	408 501	601 836	4 675	1 015 012
Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	10 368	0	0	10 368
Actions et autres titres à revenu variable - JVO	5 826 373	0	85 265	5 911 638
Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	18 255	0	18 255
Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	34 368	0	34 368
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	19 056	196 413	0	215 469
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>528 349</b>	<b>0</b>	<b>528 349</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 262 701</b>	<b>2 118 328</b>	<b>306 443</b>	<b>28 687 472</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>0</b>	<b>456 330</b>	<b>0</b>	<b>456 330</b>
Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	616	0	616
Dettes envers la clientèle - JVO	0	53 532	0	53 532
Dettes représentées par un titre - JVO	0	124 674	0	124 674
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	277 508	0	277 508
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>419 973</b>	<b>0</b>	<b>419 973</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>876 303</b>	<b>0</b>	<b>876 303</b>

## 28b - Hiérarchie de la juste valeur - Détail du niveau 3

	31.12.2010	Achats	Emissions	Ventes	Rembours- sements	Transferts
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>192 301</b>	<b>26 933</b>	<b>253</b>	<b>- 5 969</b>	<b>- 9 877</b>	<b>27 786</b>
Actions et autres titres à revenu variable	52 395	4 099	0	-140	- 9 877	24 430
Participations et autres titres détenus à long terme	61 670	22 831	243	- 5 761	0	60
Parts entreprises liées	78 236	3	10	-68	0	3 296
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>74 786</b>	<b>44 341</b>	<b>0</b>	<b>- 5 608</b>	<b>- 11 732</b>	<b>324</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	0	7 500	0	0	0	324
Actions et autres titres à revenu variable - JVO	74 786	36 841	0	- 5 608	- 11 732	0
<b>TOTAL</b>	<b>267 087</b>	<b>71 274</b>	<b>253</b>	<b>- 11 577</b>	<b>- 21 609</b>	<b>28 110</b>

	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouve- ments	31.12.2011	Transferts N1,N2 => N3 (1)	Transferts N3 => N1,N2
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>- 1 926</b>	<b>- 944</b>	<b>- 12 054</b>	<b>216 503</b>	<b>27 786</b>	<b>0</b>
Actions et autres titres à revenu variable	0	- 7 281	3 286	66 912	24 430	0
Participations et autres titres détenus à long terme	- 1 933	- 287	- 11 971	64 852	60	0
Parts entreprises liées	7	6 624	- 3 369	84 739	3 296	0
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>- 10 754</b>	<b>0</b>	<b>- 1 417</b>	<b>89 940</b>	<b>324</b>	<b>0</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	- 3 149	0	0	4 675	324	0
Actions et autres titres à revenu variable - JVO	- 7 605	0	- 1 417	85 265	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>- 12 680</b>	<b>- 944</b>	<b>- 13 471</b>	<b>306 443</b>	<b>28 110</b>	<b>0</b>

(1) Les transferts en niveau 3 réalisés en 2011 concernent uniquement des reclassements de portefeuilles classés à tort en 2010 en niveau 1 et 2.

## Note 29 - Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût amorti

	31.12.2011			31.12.2010		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes
<b>Actifs</b>						
Prêts et créances sur établissements de crédit	9 388 074	9 427 819	- 39 745	6 617 532	6 816 191	- 198 659
Prêts et créances à la clientèle	39 664 771	39 780 410	- 115 639	36 669 142	35 901 678	767 464
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	328 861	334 670	- 5 809	357 047	357 047	0
<b>Actifs</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	2 595 399	2 607 012	- 11 613	5 569 685	5 555 844	13 841
Dettes envers la clientèle	26 719 259	26 727 704	- 8 445	23 668 645	23 657 255	11 390
Dettes représentées par un titre	20 570 874	20 857 635	- 286 761	16 323 697	16 300 506	23 191
Dettes subordonnées	692 175	846 388	- 154 213	1 136 994	1 201 770	- 64 776

## Notes sur le compte de résultat (En milliers d'euros)

**Note 30 - Intérêts et produits/charges assimilés**

	31.12.2011		31.12.2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	186 026	- 101 880	210 401	- 183 115
Clientèle	1 660 295	- 574 783	1 444 058	- 445 035
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	250 327	- 252 788	222 001	- 247 502
Actifs financiers disponibles à la vente	86 521	0	78 853	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 799	0	14 244	0
Dettes représentées par un titre	0	- 560 038	0	- 425 371
Dettes subordonnées	0	- 8 716	0	- 8 608
<b>TOTAL</b>	<b>2 195 968</b>	<b>- 1 498 205</b>	<b>1 969 557</b>	<b>- 1 309 631</b>

**Note 31 - Commissions**

	31.12.2011		31.12.2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	4 545	- 1 517	5 748	- 1 150
Clientèle	75 113	- 3 994	40 643	- 704
Instruments dérivés	13 676	- 4 722	6 153	- 2 747
Change	2 264	- 5	4 826	- 1 510
Engagements de financement et de garantie	604	- 934	375	- 513
Titres et prestations de services	427 183	- 113 234	408 579	- 97 237
<b>TOTAL</b>	<b>523 385</b>	<b>- 124 406</b>	<b>466 324</b>	<b>- 103 861</b>

**Note 32 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

	31.12.2011	31.12.2010
Instruments de transaction	- 7 375	10 096
Instruments à la juste valeur sur option	496	6 113
Inefficacité des couvertures	- 8 352	3 892
Sur couverture de flux de trésorerie	0	378
Sur couverture de juste valeur	- 8 352	3 514
• variation de juste valeur des éléments couverts	- 249 083	9 108
• variation de juste valeur des éléments de couverture	240 731	- 5 594
Résultat de change	563	478
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>- 14 668</b>	<b>20 579</b>

### Note 33 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2011				31.12.2010			
	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépré- ciation	Total	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépré- ciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	2 072	0	2 072	0	- 7 332	0	- 7 332
Actions et autres titres à revenu variable	5 315	8 521	181	14 017	3 695	13 062	- 515	16 242
Titres immobilisés	5 724	2 632	- 61	8 295	2 598	10 492	- 3 198	9 892
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 039</b>	<b>13 225</b>	<b>120</b>	<b>24 384</b>	<b>6 293</b>	<b>16 222</b>	<b>- 3 713</b>	<b>18 802</b>

### Note 34 - Produits/charges des autres activités

	31.12.2011		31.12.2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	3 913 783	- 3 463 632	4 238 786	- 3 841 478
Immeubles de placement	17 394	- 32 447	2 911	- 17 167
Autres produits	265 403	- 102 193	196 343	- 67 494
<b>TOTAL</b>	<b>4 196 580</b>	<b>- 3 598 272</b>	<b>4 438 040</b>	<b>- 3 926 139</b>

### Note 34a - Marge brute des activités d'assurance

	31.12.2011	31.12.2010
Primes acquises	2 534 496	2 813 985
Charges des prestations	- 139 556	- 125 862
Variation des provisions	- 18 076	- 4 654
Autres charges et produits techniques et non techniques	- 2 787 487	- 2 935 546
Produits nets des placements	860 774	649 385
<b>TOTAL</b>	<b>450 151</b>	<b>397 308</b>

### Note 35 - Charges générales d'exploitation

	31.12.2011	31.12.2010
Charges de personnel	- 626 542	- 602 292
Autres charges	- 466 938	- 399 328
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 093 480</b>	<b>- 1 001 620</b>

**Note 35a - Charges de personnel**

	31.12.2011	31.12.2010
Salaires et traitements	- 378 030	- 350 412
Charges sociales	- 176 765	- 180 822
Intéressement et participation des salariés	- 29 150	- 28 100
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 46 561	- 42 958
Autres	3 964	0
<b>TOTAL</b>	<b>- 626 542</b>	<b>- 602 292</b>

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation par les salariés du groupe s'élève à 757 614 heures.

**Note 35b - Effectifs moyens**

	31.12.2011	31.12.2010
Employés	3 971	3 809
Cadres	4 608	4 288
<b>TOTAL</b>	<b>8 579</b>	<b>8 096</b>

**Note 35c - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies****Variation dette actuarielle**

	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2011	TOTAL 31.12.2010
<b>Dette actuarielle brute en début période</b>	<b>52 667</b>	<b>33 940</b>	<b>26 546</b>	<b>113 153</b>	<b>95 604</b>
Coût des services rendus sur la période	2 456	2 124	1 739	6 319	4 830
Coût financier	2 105	1 366	1 071	4 542	4 237
Modification/ réduction/ liquidation de plan	6 076	- 146	0	5 930	0
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	0	383	122	505	2 836
Prestations versées (obligatoire)	- 2 541	- 20	- 1 051	- 3 612	- 7 990
Gains / pertes actuariels	- 7 074	- 3 503	- 2 746	- 13 323	13 636
<b>Dette actuarielle brute en fin période</b>	<b>53 689</b>	<b>34 144</b>	<b>25 681</b>	<b>113 514</b>	<b>113 153</b>

**Détail de la charge comptabilisée au résultat**

	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2011	TOTAL 31.12.2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 456	2 124	1 739	6 319	4 830
Coût financier	2 105	1 366	1 071	4 542	4 237
Rendement attendu des actifs du régime	- 526	- 612	- 441	-1 579	- 2 072
Coût des services passés	532	32	0	564	438
Effet de toute réduction ou liquidation de régime	0	-146	0	- 146	0
Ecarts actuariels comptabilisés au résultat	- 7 770	- 4 235	- 2 814	- 14 819	14 929
<b>Charge au compte de résultat</b>	<b>- 3 203</b>	<b>- 1 471</b>	<b>- 445</b>	<b>- 5 119</b>	<b>22 362</b>

## Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2011	TOTAL 31.12.2010
<b>Juste valeur des actifs en début de période</b>	<b>35 625</b>	<b>28 274</b>	<b>18 682</b>	<b>82 581</b>	<b>70 450</b>
Rendement attendu des actifs	527	612	441	1 580	2 072
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime	696	615	100	1 411	- 1 293
Cotisations de l'employeur	0	0	0	0	15 716
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	0	0	0	0	49
Prestations versées	- 2 541	- 18	0	- 2 559	- 4 413
<b>Juste valeur des actifs en fin de période</b>	<b>34 307</b>	<b>29 483</b>	<b>19 223</b>	<b>83 013</b>	<b>82 581</b>

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le groupe et les biens occupés par le groupe ne sont pas significatifs.

Le rendement attendu des actifs du régime est obtenu en pondérant le rendement attendu de chaque classe d'actif composant le régime par leur poids respectif en valeur nette comptable.

## Rendement attendu des actifs de financement

	31.12.2011	31.12.2010
Rendement effectif des actifs du régime	3,70 %	3,92 %

## Composition des actifs du régime

	31.12.2011	31.12.2010*
Obligations	89,80 %	87,10 %
Actions	5,20 %	7,70 %
Autres actifs	5,00 %	5,20 %

(\*) Données à fin novembre.

## Position nette

	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	TOTAL 31.12.2011	TOTAL 31.12.2010
<b>Dette actuarielle brute fin de période</b>	<b>53 689</b>	<b>34 144</b>	<b>25 681</b>	<b>113 514</b>	<b>113 153</b>
Coût des services passés non comptabilisés	- 9 749	- 302	0	- 10 051	- 4 538
<b>Dette actuarielle nette fin de période</b>	<b>43 940</b>	<b>33 842</b>	<b>25 681</b>	<b>103 463</b>	<b>108 615</b>
Juste valeur des actifs / droits à remboursement	- 34 307	- 29 483	- 19 223	- 83 013	- 82 581
<b>POSITION NETTE</b>	<b>9 633</b>	<b>4 359</b>	<b>6 458</b>	<b>20 450</b>	<b>26 034</b>

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2012 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont estimées à 4 175 milliers d'euros.

**Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraites à prestations définies**

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Valeur actuelle de l'obligation	53 689	52 667	44 597
Juste valeur des actifs du régime	34 307	41 040	39 676
<b>Déficit</b>	<b>19 382</b>	<b>11 627</b>	<b>4 921</b>
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience	- 10 605	8 632	4 167
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience	10 314	1 437	200

Les données concernant les exercices 2007 et 2008 ne sont pas disponibles.

**Note 35d - Autres charges d'exploitation**

	31.12.2011	31.12.2010
Impôts et taxes	- 51 406	- 43 331
Services extérieurs	- 415 466	- 354 560
Autres charges diverses	- 66	- 1 437
<b>TOTAL</b>	<b>- 466 938</b>	<b>- 399 328</b>

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2011 s'élève à 6 123 milliers d'euros. Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes individuels et consolidés et des missions accessoires s'élèvent à 4 332 milliers d'euros et ceux facturés au titre des autres prestations s'élèvent à 1 791 milliers d'euros.

**Note 36 - Dotations/reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles**

	31.12.2011	31.12.2010
Amortissements	- 96 892	- 86 906
• Immobilisations corporelles	- 36 669	- 34 891
• Immobilisations incorporelles	- 60 223	- 52 015
Dépréciations	29	- 155
• Immobilisations corporelles	29	- 155
• Immobilisations incorporelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>- 96 863</b>	<b>- 87 061</b>

**Note 37 - Coût du risque**

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	31.12.2011
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	- 304 660	281 108	- 74 288	- 8 039	6 165	- 99 714
• Location financement	- 3 991	3 146	- 1 003	- 397	0	- 2 245
• Concours clientèle	- 291 604	273 421	-73 285	- 7 642	6 165	- 92 945
• Engagements - autres	- 9 065	4 541	0	0	0	- 4 524
Actifs disponibles à la vente	- 4 133	1 844	- 539	- 5 300	0	- 8 128
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	- 5 030	0	0	0	0	- 5 030
Autres	- 4 448	5 949	0	0	0	1 501
<b>TOTAL</b>	<b>- 318 271</b>	<b>288 901</b>	<b>- 74 827</b>	<b>- 13 339</b>	<b>6 165</b>	<b>- 111 371</b>

La reprise nette liée aux dépréciations sur créances sur base collective s'élève à 14 602 milliers d'euros en 2011, contre une dotation nette de 9 347 milliers d'euros en 2010.

### Note 38 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2011	31.12.2010
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 87	- 5 288
• Moins-values de cession	- 1 427	- 6 814
• Plus-values de cession	1 340	1 526
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	- 2 977	- 4 131
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 064</b>	<b>- 9 419</b>

### Note 39 - Impôt sur les bénéfices

	31.12.2011	31.12.2010
Charge d'impôt exigible	- 95 946	- 63 530
Charge ou produit d'impôt différé net	- 17 363	15 104
<b>CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE</b>	<b>- 113 309</b>	<b>- 48 426</b>
Résultat avant impôts et résultat des sociétés mises en équivalence	399 988	337 237
<b>TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT</b>	<b>28,33 %</b>	<b>14,36 %</b>

### Analyse du taux effectif de l'impôt :

	31.12.2011	31.12.2010
Taux normal d'impôt	36,10 %	34,43 %
Différences permanentes	2,77 %	3,09 %
Imposition à taux réduit et exonérations	- 2,75 %	- 12,34 %
Impact des situations déficitaires	- 5,84 %	- 8,68 %
Crédits d'impôts	- 0,58 %	- 0,84 %
Exceptionnel	0,18 %	1,12 %
Autres	- 1,55 %	- 2,42 %
<b>TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT</b>	<b>28,33 %</b>	<b>14,36 %</b>

Le report déficitaire ordinaire du groupe Crédit Mutuel Arkéa a été intégralement activé au cours de l'exercice.



## Notes sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

### Note 40a - Information sur les recyclages en résultat des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Mouvements de la période 2011	Mouvements de la période 2010
<b>Ecarts de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
<b>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>- 57 988</b>	<b>6 839</b>
Reclassement vers le résultat	- 3 513	- 6 033
Autres mouvements	- 54 475	12 872
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>	<b>- 7 535</b>	<b>1 828</b>
Reclassement vers le résultat	2 745	- 20 733
Autres mouvements	- 10 280	22 561
<b>Réévaluation des immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
<b>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
<b>Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE</b>	<b>733</b>	<b>4 368</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 64 790</b>	<b>13 035</b>

### Note 40b - Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2011			31.12.2010		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts de conversion	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	- 90 559	32 570	- 57 988	10 974	- 4 135	6 839
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 11 490	3 954	- 7 535	2 789	- 961	1 828
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 29	762	733	4 967	- 599	4 368
<b>TOTAL</b>	<b>- 102 078</b>	<b>37 286</b>	<b>- 64 790</b>	<b>18 730</b>	<b>- 5 695</b>	<b>13 035</b>

## Autres notes (en milliers d'euros)

### Note 41 - Engagements donnés et reçus

	31.12.2011	31.12.2010
<b>Engagements donnés</b>	<b>10 897 693</b>	<b>10 909 536</b>
Engagements de financement	7 972 975	7 629 641
• En faveur des établissements de crédit	93 801	155 792
• En faveur de la clientèle	7 879 174	7 473 849
Engagements de garantie	2 681 428	2 740 200
• D'ordre d'établissements de crédit	55 879	60 354
• D'ordre de la clientèle	2 625 549	2 679 846
Engagements sur titres	243 290	539 695
• Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
• Autres engagements donnés	243 290	539 695
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 488 845</b>	<b>6 021 598</b>
Engagements de financement	2 935 438	3 257 297
• Reçus des établissements de crédit	2 935 438	3 257 297
• Reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 237 198	2 119 001
• Reçus des établissements de crédit	522 207	424 583
• Reçus de la clientèle	1 714 991	1 694 418
Engagements sur titres	316 209	645 300
• Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
• Autres engagements reçus	316 209	645 300

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 93 millions d'euros.



Actifs donnés en garantie de passif		
	31.12.2011	31.12.2010
<b>Créances données en garantie</b>	<b>7 516 216</b>	<b>7 993 124</b>
Banque Européenne d'Investissement	592 701	559 211
Caisse de Refinancement de l'Habitat	2 511 692	2 883 250
Société de Financement de l'Economie Française	981 077	1 430 804
Caisse des dépôts et consignations	231 241	3 201
Banque de France	3 199 505	3 116 658
<b>Titres prêtés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépôts de garantie sur opérations de marché</b>	<b>386 239</b>	<b>214 803</b>
<b>Titres et valeurs données en pension</b>	<b>663 414</b>	<b>3 257 451</b>

#### Note 42 - Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Produits internes <sup>(1)</sup>	172 128	160 944	- 172 128	- 160 944	0	0
Produits externes <sup>(2)</sup>	1 173 137	1 109 069	531 629	464 602	1 704 766	1 573 671
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 345 265</b>	<b>1 270 013</b>	<b>359 501</b>	<b>303 658</b>	<b>1 704 766</b>	<b>1 573 671</b>
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	- 1 073 549	- 978 005	- 116 794	- 110 676	- 1 190 343	- 1 088 681
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>271 716</b>	<b>292 008</b>	<b>242 707</b>	<b>192 982</b>	<b>514 423</b>	<b>484 990</b>
Coût du risque	- 98 515	- 139 228	- 12 856	894	- 111 371	- 138 334
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>173 201</b>	<b>152 780</b>	<b>229 851</b>	<b>193 876</b>	<b>403 052</b>	<b>346 656</b>
Quote-part des sociétés mises en équivalence	5 406	3 749	0	222	5 406	3 971
Autres	- 3 062	- 5 819	- 2	- 3 600	- 3 064	- 9 419
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>175 545</b>	<b>150 710</b>	<b>229 849</b>	<b>190 498</b>	<b>405 394</b>	<b>341 208</b>
Impôts sur les bénéfices	- 34 035	- 19 565	- 79 274	- 28 861	- 113 309	- 48 426
<b>Résultat net</b>	<b>141 510</b>	<b>131 145</b>	<b>150 575</b>	<b>161 637</b>	<b>292 085</b>	<b>292 782</b>
dont Intérêts minoritaires	1 621	- 31	308	19 489	1 929	19 458
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>139 889</b>	<b>131 176</b>	<b>150 267</b>	<b>142 148</b>	<b>290 156</b>	<b>273 324</b>
<b>Actifs et Passifs sectoriels</b>	<b>57 034 945</b>	<b>49 198 905</b>	<b>26 943 639</b>	<b>29 547 846</b>	<b>83 978 584</b>	<b>78 746 751</b>

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

## Note 43 - Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 44. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

	Entités consolidées par mise en équivalence <sup>(1)</sup>	
	31.12.2011	31.12.2010
<b>Actifs</b>		
Prêts et créances sur établissements de crédit	471 217	479 231
Prêts et créances à la clientèle		
Actifs à la juste valeur par résultat		
Actifs disponibles à la vente		288 200
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Instruments dérivés de couverture		
Actifs divers		
<b>Passifs</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	20 000	45 000
Instruments dérivés de couverture		
Passifs à la juste valeur par résultat		
Dettes envers la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Passifs divers		

(1) Principalement CCCM

	Entités consolidées par mise en équivalence <sup>(1)</sup>	
	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et produits assimilés	2 687	3 402
Intérêts et charges assimilées		
Commissions (Produits)		
Commissions (Charges)		
Solde net op. / Portefeuille à la juste valeur par résultat		
Solde net / Actifs financiers disponibles à la vente	878	1 005
Produits des autres activités		2 105
Charges des autres activités		
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>3 565</b>	<b>6 512</b>

(1) Principalement CCCM

	Entités consolidées par mise en équivalence <sup>(1)</sup>	
	31.12.2011	31.12.2010
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus	244 000	219 000
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements de garantie donnés		
Engagements de garantie reçus		
<b>Engagements sur titres</b>		
Autres titres à recevoir		
Autres titres à livrer		

(1) Principalement CCCM

## Relations avec les principaux dirigeants du groupe.

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa est actuellement composé de 18 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée générale ordinaire. Deux représentants du Comité Central d'Entreprise assistent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 680 milliers d'euros en 2011.

Les sommes effectivement payées par le groupe aux principaux dirigeants au titre des rémunérations et autres avantages sont détaillées dans le tableau ci-dessous, selon la nomenclature de la norme IAS 24.

	31.12.2011	31.12.2010
Avantages à court terme	2 644	2 460
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiement en actions	-	-

Le montant total des sommes provisionnées par le groupe au 31 décembre 2011 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 162 milliers d'euros.



## Note 44 - Périmètre de consolidation

Nom	Secteur / Activité
<b>Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central</b>	<b>Banque / Banque mutualiste</b>
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	Banque / Banque d'entreprises
ARKEA BANKING SERVICES	Banque / Prestations de services bancaires
ARKEA CAPITAL GESTION	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE (1)	Banque / Capital développement
ARKEA CREDIT BAIL	Banque / Crédit bail et location financement
ARKEA SCD (1)	Banque / Prestations de services
BANQUE PRIVEE EUROPEENNE	Banque
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	Banque / Banque mutualiste
COMPAGNIE EUROPEENNE D'OPERATIONS IMMOBILIERES	Banque / Portage d'actifs
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	Banque / Banque de réseaux spécialisés
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE SCF	Banque / Structure de refinancement
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH	Banque / Structure de refinancement
CREDIT MUTUEL ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	Banque / Structure de refinancement
FEDERAL EQUIPEMENTS	Banque / Prestations de services
FEDERAL FINANCE BANQUE	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs
FEDERAL FINANCE GESTION	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs
FEDERAL SERVICE	Banque / Prestations de services
FINANCO	Banque / Banque de réseaux spécialisés
FONCIERE INVESTISSEMENT	Banque / Immobilier
FORTUNEO	Banque / Intermédiation financière et boursière
GICM	Banque / Prestations de services
INFOLIS	Assurances et gestion d'actifs / Prestations de services
LEASECOM GROUP	Banque / Crédit bail et location financement
LEASECOM	Banque / Crédit bail et location financement
LEASECOM CAR	Banque / Crédit bail et location financement
LEASECOM FINANCIAL ASSETS	Banque / Crédit bail et location financement
MONEXT	Banque / Prestations de services
MONEXT HOLDING	Banque / Prestations de services
NOVELIA	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances
PROCAPITAL	Banque / Intermédiation financière et boursière
SCHELCHER PRINCE GESTION (2)	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	Banque / Immobilier
SURAVENIR	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie
SURAVENIR ASSURANCES	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie

	% contrôle		% Intérêts	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
	<b>Entité consolidante</b>			
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	0,0	100,0	0,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	0,0	100,0	0,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	92,6	92,6	92,6	92,6
	100,0	100,0	100,0	100,0
	91,0	78,9	91,0	78,9
	100,0	100,0	91,0	78,8
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	97,0	96,2	97,0	96,2
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	99,7	99,7
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	97,0	96,2
	100,0	100,0	100,0	100,0
	95,0	95,0	95,0	95,0
	100,0	100,0	95,0	95,0
	100,0	100,0	95,0	95,0
	100,0	100,0	95,0	95,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	50,0	0,0	50,0	0,0
	100,0	100,0	100,0	100,0
	100,0	85,0	100,0	85,0
	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Société créée en 2011.

(2) Société consolidée pour la première fois en 2011.

Nom	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
		31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
<b>Sociétés consolidées par mise en équivalence</b>					
ACTA VOYAGES (3)	Assurances et gestion d'actifs / Tourisme et voyages	0,0	40,0	0,0	40,0
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	Banque / Banque mutualiste	21,4	21,3	21,4	21,3
CREDIT MUTUEL CARTES DE PAIEMENTS	Banque / Banque mutualiste	25,0	25,0	26,6	26,6

(3) Société cédée en 2011.

## Note 45 - Regroupement d'entreprises

Crédit Mutuel Arkéa, par l'intermédiaire de sa filiale Federal Finance Banque, a pris le contrôle de la société Schelcher Prince Gestion, société de gestion d'actifs financiers, à hauteur de 50,04%.

La quote-part des titres détenus avant prise de contrôle était de 33,36% pour une juste valeur de 12 811 milliers d'euros.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a appliqué la norme IFRS 3 révisée pour traiter le regroupement d'entreprises, norme d'application obligatoire pour les regroupements d'entreprises réalisés après la date d'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009.

Les éléments significatifs de ces regroupements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Schelcher Prince Gestion
<b>Date d'acquisition</b>	<b>12/07/2011</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>18 474</b>
<b>Situation nette sociale (pour 100%)</b>	<b>5 538</b>
Créances fiscales	108
Engagements sociaux nets d'impôts	- 32
Autres retraitements divers	353
Retraitements de consolidation	429
Immobilisations incorporelles	11 700
Impôts différés associés	- 4 027
Ecarts d'évaluation	7 673
<b>Situation nette + Ecarts d'évaluation (100%)</b>	<b>13 640</b>
Option de comptabilisation du goodwill	Partiel (50,04 %)
Quote-part (50,04%) de la Situation nette + Ecarts d'évaluation	6 825
<b>Ecart d'acquisition comptabilisé au bilan</b>	<b>11 649</b>
<b>Contribution au résultat 2011 du groupe</b>	<b>309</b>

La comptabilisation initiale du regroupement est provisoire.

En cas d'informations complémentaires relatives à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, le groupe dispose d'un délai de douze mois pour :

- identifier les actifs acquis et passifs assumés de la société acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement ;
- modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées.

## Note 46 - Rémunération des parts sociales

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe Crédit Mutuel Arkéa 37 242 milliers d'euros.

## Note 47 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2011.





The background of the page is white with abstract, layered blue shapes. A light blue shape starts from the top left and curves downwards towards the right. Below it, a darker blue shape starts from the left and curves upwards towards the right. The bottom half of the page is a solid, medium-dark blue.

# COMPTES GLOBALISÉS

au **31 DÉCEMBRE 2011**

Les comptes globalisés représentent les comptes de l'entité consolidante du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa. Ils intègrent les comptes de la société juridique du Crédit Mutuel Arkéa proprement dite, des caisses locales et des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Les comptes globalisés peuvent être appréhendés comme les comptes sociaux de l'établissement de crédit, établis selon les normes comptables françaises..



# 7.1 BILAN

## Structure de bilan

Au 31 décembre 2011, le total de bilan des comptes globalisés est en progression, et s'établit à 55,4 milliards d'euros contre 47,7 milliards d'euros en 2010 (+ 16,0 %).

A l'actif, les créances sur les établissements de crédit sont en progression (+ 29,6 %) en lien avec l'augmentation des prêts à terme groupe. Le poste caisses et banques centrales augmente sous l'effet de la hausse des encours Banque de France. Sont également en hausse les encours des parts dans les entreprises liées (+ 28,0 %) et des opérations avec la clientèle (+ 7,1 %).

Le poste obligations et autres titres à revenu fixe est en diminution (- 45,9 %) essentiellement sous l'effet de la politique de diminution des encours en risque sur les opérations de marchés.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit sont significativement en progression (+ 57,7 %) sous l'effet notamment de la hausse des emprunts à terme.

## Les fonds propres de l'établissement de crédit

Les fonds propres, 3,4 milliards d'euros, sont constitués des capitaux propres (capital, réserves...) et des fonds pour risques bancaires généraux. Le capital variable augmente de 20,9 %, à 1,6 milliard. Il est constitué, dans sa quasi-totalité, du capital des caisses locales. Comme dans toute société coopérative, le capital de l'établissement de crédit est ainsi très dispersé entre tous les sociétaires.

Les fonds bancaires pour risques généraux s'élèvent 193 millions d'euros, contre 199 millions d'euros en 2010. Ils comprennent, outre les montants affectés à la couverture de risques de caractère général, le fonds fédéral, constitué par les réseaux de caisses locales, qui intervient dans les mécanismes de solidarité financière.

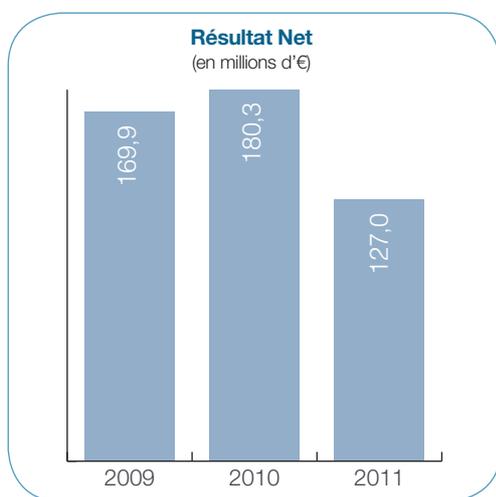
Bilan		En milliers d'euros	
Actifs	31.12.2011	31.12.2010	
Caisses, banques centrales	1 544 676	498 503	
Effets publics et valeurs assimilées	26 366	46 766	
Créances sur les établissements de crédit	21 910 481	16 907 737	
Opérations avec la clientèle	24 821 025	23 177 281	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 539 603	2 844 085	
Actions et autres titres à revenu variable	319 395	147 254	
Participations, autres titres détenus à long terme	62 250	46 401	
Parts dans les entreprises liées	3 026 935	2 365 434	
Immobilisations incorporelles	236 635	234 495	
Immobilisations corporelles	215 485	211 826	
Autres actifs	707 511	525 054	
Comptes de régularisation	950 575	724 003	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>55 360 937</b>	<b>47 728 839</b>	
Passifs	31.12.2011	31.12.2010	
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10 458 485	6 630 168	
Opérations avec la clientèle	21 667 263	20 086 019	
Dettes représentées par un titre	16 801 297	15 465 156	
Autres passifs	811 907	327 814	
Comptes de régularisation	1 251 618	901 921	
Provisions	62 270	67 405	
Dettes subordonnées	860 627	1 160 224	
Fonds pour risques bancaires généraux	192 861	199 105	
Capitaux propres hors FRBG	3 254 609	2 891 027	
Capital souscrit	1 551 710	1 283 044	
Primes d'émission	4 906	4 906	
Réserves	1 545 538	1 461 963	
Report à nouveau	25 429	- 39 168	
Résultat de l'exercice	127 026	180 282	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>55 360 937</b>	<b>47 728 839</b>	

Hors-bilan		En milliers d'euros	
	31.12.2011	31.12.2010	
<b>Engagements donnés</b>			
Engagements de financement	4 918 898	4 730 266	
Engagements de garantie	1 826 436	2 171 704	
Engagements sur titres	16 609	45 865	
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements de financement	2 665 252	2 749 136	
Engagements de garantie	299 428	267 189	
Engagements sur titres	61 828	89 063	
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>30 701 304</b>	<b>22 401 627</b>	

## Compte de résultat

### Résultat Net

Le résultat net des comptes globalisés atteint 127 millions d'euros en recul de 53,3 millions d'euros par rapport à 2010.



### Le produit net bancaire

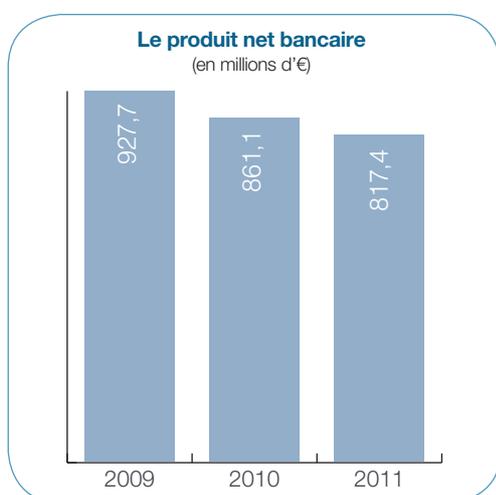
Le produit net bancaire des comptes globalisés s'élève à 817,4 millions d'euros, soit une baisse de 43,7 millions d'euros. Cette variation s'explique notamment par les dépréciations des titres de crédit du compte propre du Crédit Mutuel Arkéa et le recul de la marge clientèle, diminutions partiellement compensées par la progression des dividendes reçus sur titres de participation et l'augmentation des commissions d'activité et de services.

2011 enregistre un recul de 10,6 % de la marge financière principalement lié au recul du résultat du compte propre et à la baisse de la marge clientèle partiellement compensés par la hausse des dividendes reçus sur les titres de participation.

En effet, les dividendes reçus en 2011 se situent à 110 millions d'euros en progression de 48,6 millions d'euros.

Les commissions nettes progressent de 1,6 % pour se situer à 374,4 millions d'euros principalement sous l'effet d'une augmentation des commissions de services (hausse des commissions de remboursement anticipé et renégociation, des commissions de comptes et services) et des commissions d'activité (hausse des commissions contrat emprunteur Suravenir, des commissions Suravenir Assurances et des commissions Vie et Prévoyance versées par Suravenir), atténuée par le versement à Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels de commissions pour mobilisation de créances apportées en garantie à Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Les autres charges et produits d'exploitation nets sont en augmentation de 2,3 millions d'euros, s'élevant à 4,9 millions d'euros. La hausse s'explique principalement par un effet base 2010 en lien avec une cotisation exceptionnelle au fonds de garantie des dépôts, à l'augmentation de la production immobilisée des logiciels, à l'indemnité reçue dans le cadre de l'opération Suravenir et à une dotation à la provision épargne-logement (enregistrement d'une reprise en 2010).



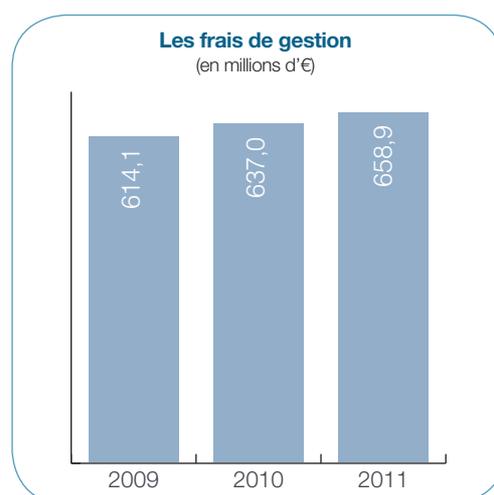
## Les frais de gestion

Les frais de gestion du périmètre globalisé progressent de 21,9 millions d'euros (+ 3,4 %) par rapport à 2010 pour atteindre 658,9 millions d'euros en 2011.

Les frais de personnel enregistrent une baisse du fait des passifs sociaux (variation liée à une reprise sur engagements sociaux de 16,5 M€ en 2011 contre une dotation de 4,3 M€ en 2010). A l'inverse, les autres charges sont en hausse sous l'effet de l'augmentation des impôts et taxes et des charges directes (dont la sous-traitance, les frais immobiliers et la publicité).

## Coût du risque

Le coût du risque s'établit à 43,8 millions d'euros, soit un recul de 38,4 millions d'euros par rapport à 2010. Cette baisse provient d'une part des réseaux (principalement sous l'effet de moindres dépréciations et de plus fortes reprises sur les créances) et des financements spécialisés (essentiellement liées aux dotations enregistrées en 2010). 2010 enregistrait une plus-value en lien avec la cession des créances sur la banque d'affaires américaine Lehman Brothers.



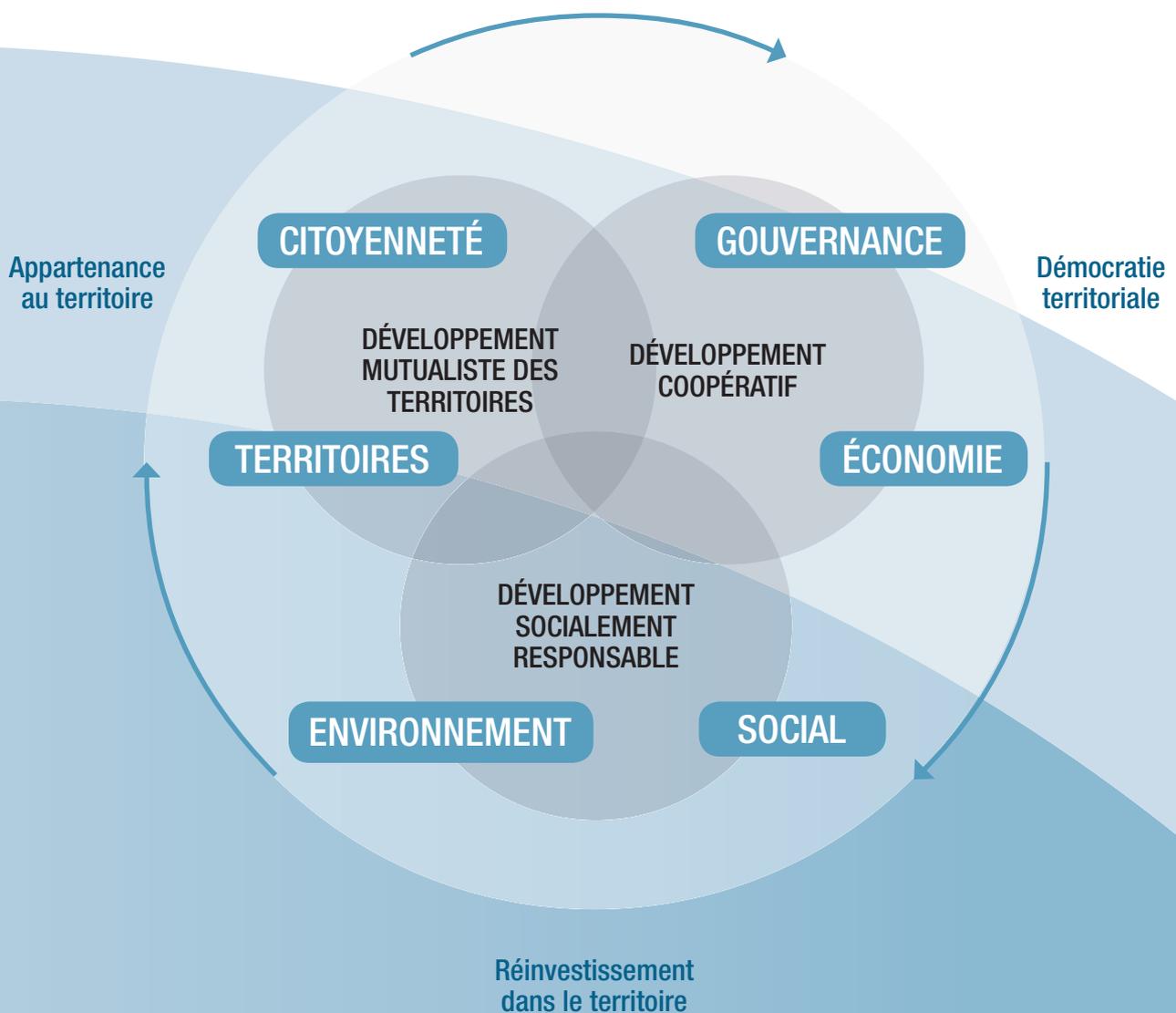
Compte de résultat	En milliers d'euros	
	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et produits assimilés	1 850 054	1 722 162
Intérêts et charges assimilés	- 1 490 113	- 1 307 363
Revenus des titres à revenu variable	110 052	61 478
Commissions (produits)	413 548	390 812
Commissions (charges)	- 39 109	- 22 199
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	- 6 220	- 17 477
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 25 749	31 073
Autres produits d'exploitation bancaire	9 412	19 962
Autres charges d'exploitation bancaire	- 4 515	- 17 393
<b>Produit net bancaire</b>	<b>817 360</b>	<b>861 055</b>
Charges générales d'exploitation	- 639 753	- 617 660
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-19 135	- 19 314
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>158 472</b>	<b>224 081</b>
Coût du risque	- 43 815	- 82 194
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>114 657</b>	<b>141 887</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 5 590	11 313
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>109 067</b>	<b>153 200</b>
Résultat exceptionnel	3 437	-2
Impôt sur les bénéfices	8 241	34 101
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	6 281	- 7 017
<b>RESULTAT NET</b>	<b>127 026</b>	<b>180 282</b>



# RESPONSABILITÉ SOCIALE de **L'ENTREPRISE**

## Coopérer et mutualiser

Un modèle de développement durable autour de six piliers



# 7.1 DÉVELOPPEMENT

## socialement

# RESPONSABLE

### Le recrutement

Fortement engagé dans l'économie locale et régionale, le Crédit Mutuel Arkéa développe une politique dynamique en faveur de l'emploi sur ses territoires.

Fin 2011, l'effectif total des CDI s'élevait à 8983 salariés soit une progression de 16 % par rapport à fin 2009. Outre l'intégration de 90 salariés lors de la reprise d'une activité externe, le Crédit Mutuel Arkéa a recruté 610 nouveaux collaborateurs sur l'année 2011.

### Les initiatives du groupe...

Pour favoriser le développement de l'emploi sur ses territoires, le Crédit Mutuel Arkéa a adapté sa politique de recrutement en développant des contacts étroits avec les établissements supérieurs, en adhérant à des fondations universitaires, en participant à des forums pour l'emploi, en ciblant les communications de recrutement (presse, création d'un site internet de recrutement : [www.recrutement.arkea.com](http://www.recrutement.arkea.com)). Par ailleurs, le groupe accueille chaque année une centaine de stagiaires en cours d'études et développe ses offres de formation en alternance en partenariat avec les universités ou les écoles supérieures de commerce.

### L'intégration

Les fonctions ressources humaines des différentes entités du Crédit Mutuel Arkéa organisent des parcours d'intégration et de formation en fonction du métier d'entrée du nouveau collaborateur. Accueil et écoute, informations administratives, procédures, découverte du métier, suivi de la période d'essai : les fonctions ressources humaines de proximité sont les interlocuteurs des salariés de chaque entité. L'objectif de ce parcours d'intégration est de mettre le nouveau recruté dans des conditions optimales d'exercice de son emploi et de vérifier l'adéquation entre ses aptitudes et les attentes de l'entreprise. Il s'agit également de créer un lien social entre le salarié et l'entreprise d'une part, entre le nouvel arrivant et les autres salariés, d'autre part.

### Les initiatives du groupe...

Depuis 2009, chaque année, le Crédit Mutuel Arkéa organise un Carrefour des nouveaux recrutés Arkéa. Il permet à chaque collaborateur de rencontrer le Président et le Directeur général

de l'entreprise et d'être informé par les principaux dirigeants sur l'organisation du groupe, sa stratégie, ses grands projets, ses modes de fonctionnement... C'est aussi l'occasion pour les nouveaux collaborateurs de mesurer l'originalité du groupe, sa diversité et d'en comprendre le champ d'activités et les perspectives d'évolution.

Des sessions spécifiques sont organisées pour les collaborateurs des nouvelles entités qui intègrent le périmètre du groupe à l'occasion d'opérations de croissance externe. L'enjeu est de favoriser, auprès de tous, le sentiment d'appartenance.

Toutes les entités du Crédit Mutuel Arkéa adoptent des procédures harmonisées en matière de recrutement et d'intégration de manière à garantir la mobilité à venir des salariés.

### La gestion de carrière

Le Crédit Mutuel Arkéa donne la possibilité à ses collaborateurs de réaliser l'intégralité de leur carrière au sein des différentes structures : réseaux du Crédit Mutuel, filiales et services centraux.

Pour éclairer les voies et les perspectives d'évolution des salariés, la direction des Ressources humaines et de la formation dispose d'équipes dédiées avec une présence forte sur le terrain (près de 150 collaborateurs), en appui des responsables hiérarchiques et à l'écoute des salariés.

### Les initiatives du groupe...

Pour disposer d'une vision globale des compétences qui permette d'anticiper les évolutions, la direction des Ressources humaines et de la formation dispose de plusieurs outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :

- un guide des emplois,
- un support d'entretien annuel d'appréciation pour l'ensemble des structures,
- des outils d'orientation professionnelle à la main des conseillers internes d'orientation,
- un vivier de compétences, en cours d'harmonisation pour une mise à disposition de toutes les fonctions ressources humaines.

## La formation

Chaque année, le groupe consacre plus de 5,5 % de la masse salariale à son budget de formation.

### Les initiatives du groupe...

Au sein du Crédit Mutuel Arkéa, les formations sont collectives (formations métiers, outils, culture générale bancaire, management) ou individuelles (accompagnement de la mobilité, développement des compétences, e-learning, coaching). La formation aux fondamentaux est assurée par les fonctions ressources humaines groupe, les spécificités métiers sont entre les mains de chaque filiale.

## La mobilité

La mobilité fonctionnelle et/ou géographique des collaborateurs permet de renforcer expérience, compétence et professionnalisme, tout en favorisant développement personnel et partage des valeurs. Chaque année, près de 800 collaborateurs changent de fonction et/ou de structure.

## Le management

La qualité du management est un levier majeur de la réussite et de l'engagement des salariés. Le responsable hiérarchique est le premier acteur de la gestion des ressources humaines.

Il développe le dialogue et la concertation, favorise l'autonomie et la responsabilisation, veille en particulier à l'élévation des compétences de ses collaborateurs.

Il crée les conditions de la motivation des salariés tout au long de leur vie professionnelle et accompagne les changements des organisations et activités.

Il assure l'appréciation qualitative des résultats et des performances de son équipe.

### Les initiatives du groupe...

Pour conduire leurs missions dans le respect des valeurs du groupe, les managers doivent être formés et accompagnés. Pour ce faire, l'entreprise organise des sessions de formations pour les collaborateurs qui prennent des responsabilités managériales, dans l'année suivant leur prise de fonction.

De plus, en 2010 et 2011, la mise en place d'une nouvelle formation « Les rendez-vous du management » a permis à chaque responsable hiérarchique de s'approprier les qualités attendues d'un manager : enthousiasme, pédagogie, exigence, ouverture, sérénité, loyauté et courage.

Pour accompagner les responsables hiérarchiques dans leurs comportements, leurs pratiques et leurs décisions, un Référentiel de Management regroupe les principes d'action des managers dans le respect de la politique d'entreprise.

## La diversité

Le Crédit Mutuel Arkéa mène une politique sociale et responsable en considérant que la richesse se construit grâce à sa diversité. Cet engagement se concrétise notamment sur les thèmes suivants :

- Les situations de handicap : Au niveau de l'unité économique et sociale regroupant près de 6 500 salariés de différentes sociétés, une mission handicap a été chargée de piloter dans ce domaine les actions qui portent principalement sur :

- le développement des recrutements,
- les partenariats avec le monde de la formation et développement de l'accueil temporaire,
- l'information et la sensibilisation des salariés,
- la formation des responsables hiérarchiques,
- le renforcement des aides aux salariés en situation de handicap,
- le travail sur l'accessibilité globale et notamment pour les salariés en situation de handicap sensoriel.

Sur le périmètre de l'unité économique et sociale, le taux d'emploi progresse en 2011 de 6 % et atteint 2,8 %. Le nombre de salariés en situation de handicap a progressé de plus de 22 % par rapport à fin 2008.

- L'égalité hommes/femmes : l'ensemble des entités ont réalisé sur l'année 2011 un diagnostic en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Celles n'ayant pas conclu d'accord ou de plan d'action en la matière devraient aboutir dans leurs démarches courant du premier semestre 2012.

Le 3<sup>e</sup> accord triennal de l'unité économique et sociale regroupant la majorité des salariés définit les moyens que l'entreprise met en œuvre pour promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle. Dans le cadre de ces objectifs généraux, l'entreprise veille tout particulièrement à :

- assurer l'équivalence des rémunérations entre les femmes et les hommes,
- favoriser des parcours professionnels comparables avec les mêmes possibilités d'accès aux postes à responsabilités. Sur ce périmètre, les femmes représentent 41 % de la population des cadres.

L'entreprise a orienté ses actions autour de 5 grands thèmes :

- le recrutement,
- le parcours professionnel,
- l'accompagnement professionnel,
- la rémunération,
- l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle,
- la représentation du personnel.

- Le plan d'actions en faveur des « seniors » : Ce plan vise notamment au maintien, au développement et à la valorisation des compétences des « seniors ».

## La qualité de l'environnement de travail

L'entreprise a engagé en 2008 des travaux sur la prévention des risques psychosociaux. Après la prise en charge des salariés en difficulté, elle a lancé une démarche de prévention. Sur 2011, une enquête générale a été menée auprès des salariés de l'UES. Cette enquête permettra de définir un plan d'actions et d'élaborer un observatoire social dès 2012.

## Les chiffres du social

Crédit Mutuel Arkéa	2008	2009	2010	2011
Evolution des effectifs permanents	7 328	7 718	8 677	8 983
Evolution des effectifs non permanents (année/h)	509	530	606	ND
Cadres	3 578	3 965	4 528	4 822
% cadres femmes	19 %	20 %	21 %	21,6 %
% cadres hommes	30 %	31 %	32 %	32,1 %
Employé	3 750	3 753	4 149	4 161
% employés femmes	36 %	35 %	34 %	33,6 %
% employés hommes	15 %	14 %	13 %	12,7 %
Age moyen	41 ans	41 ans	40 ans	41 ans
Ancienneté moyenne	15 ans	15 ans	14 ans	15 ans
Recrutement	461	512	623	610
Mobilité (collaborateurs ayant changé de sociétés dans le groupe)	98	93	70	ND
Départs	519	399	448	452
Rémunération moyenne par salarié en euros	37 460	38 580	42 040	ND
Masse salariale (millions d'euros)	263	288	318	ND
% masse salariale consacrée à la formation	5,40 %	5,60 %	4,70 %	5,5 %
Taux de personnes handicapées	2,20 %	2,40 %	2,20 %	2,81 %
	UES Arkade	UES Arkade	CM Arkéa	CM Arkéa



# 7.2 ENGAGEMENTS

## en faveur de L'ENVIRONNEMENT

La politique environnementale est une orientation forte du projet Horizons 2015. Elle s'appuie sur un premier état des lieux des pratiques et des outils, réalisé en 2007, dont un Bilan Carbone™ des principaux sites.

### La généralisation des bonnes pratiques

L'information et la sensibilisation de l'ensemble des salariés favorisent l'adhésion et l'acquisition des bons réflexes. Les principaux domaines de progrès se rapportent aux transports, à la gestion des déchets, aux achats des consommables, aux flux énergétiques et, globalement, à l'élaboration d'une politique environnementale s'appuyant sur la mise en place d'une organisation et d'un système de gestion dédiés. Le déploiement de la démarche Bilan Carbone™ à l'ensemble des structures progresse rapidement.

Ainsi, le Crédit Mutuel Arkéa poursuit ses efforts en matière de politique immobilière. La construction de trois bâtiments à proximité immédiate du siège, au Relecq-Kerhuon, respecte les normes BBC. Le nouvel ensemble, qui totalisera une surface de 15 000 m<sup>2</sup>, sera livré courant 2012. Tout nouveau projet, tel le futur siège de Financo à Brest, intégrera ces exigences environnementales.

Autre avancée: le suivi précis des consommations énergétiques. Un important travail de recensement a été accompli et permet de présenter une vision précise et fiable couvrant 80 % de l'ensemble des volumes traités.

La filière du traitement des déchets a fait l'objet d'un audit exhaustif qui laisse apparaître les éléments suivants :

- Il existe un grand nombre de filières de recyclage couvrant la plupart des catégories de déchets, allant du tri sélectif pour fins de destruction ou de recyclage, à la récupération en vue de dons, de transformation ou de valorisation...
- Le traitement est assuré par un grand nombre de structures se chargeant de leur collecte.
- La mesure des efforts entrepris nécessite de développer des outils de mesure en volume des déchets émis et collectés par l'entreprise ainsi que de leur recyclage.

L'ensemble de ces chantiers s'inscrit dans la perspective de la loi du Grenelle II qui impose, à partir de 2012, de nouvelles obligations en matière de mesure, de reporting et de certification de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

### Le plan de déplacement entreprise (PDE)

Le plan de déplacement de l'UES Arkade entre dans sa phase opérationnelle. L'état des lieux a mis en évidence l'importance du sujet pour les salariés et l'entreprise, avec près de 100 millions de kilomètres parcourus chaque année, dont 80 millions pour les déplacements domicile-travail et 20 millions pour les déplacements professionnels. En 2010, l'enquête sur les pratiques de déplacement, réalisée auprès de 6 000 collaborateurs ainsi que les groupes de travail ont permis d'identifier des chantiers majeurs concernant la promotion des nouveaux modes de déplacement, la création d'un site de covoiturage propre à l'entreprise, la promotion des services de relations à distance, l'amélioration de l'accessibilité des sites du groupe. Ces chantiers ont été mis en œuvre tout au long de l'exercice 2011.

### La promotion d'offres socialement responsables

Les diverses entités intègrent la dimension durable dans leurs offres de produits et services. Sous le thème « épargne responsable », les réseaux de Crédit Mutuel (CMB, CMSO et CMMC) commercialisent le livret de développement durable, dont les fonds peuvent être utilisés pour financer des travaux d'économies d'énergie. La BPE propose, elle, un livret d'initiative durable: le client a la possibilité de reverser tout ou partie des intérêts à l'association caritative de son choix. Federal Finance est, depuis 2001, pionnière dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR), avec la création du fonds Federal Actions Ethiques, suivi de Federal Europe ISR et de Planète Bleue. La société de gestion prouve que solidarité, respect de l'homme et de l'environnement riment avec rentabilité et performance de l'investissement.

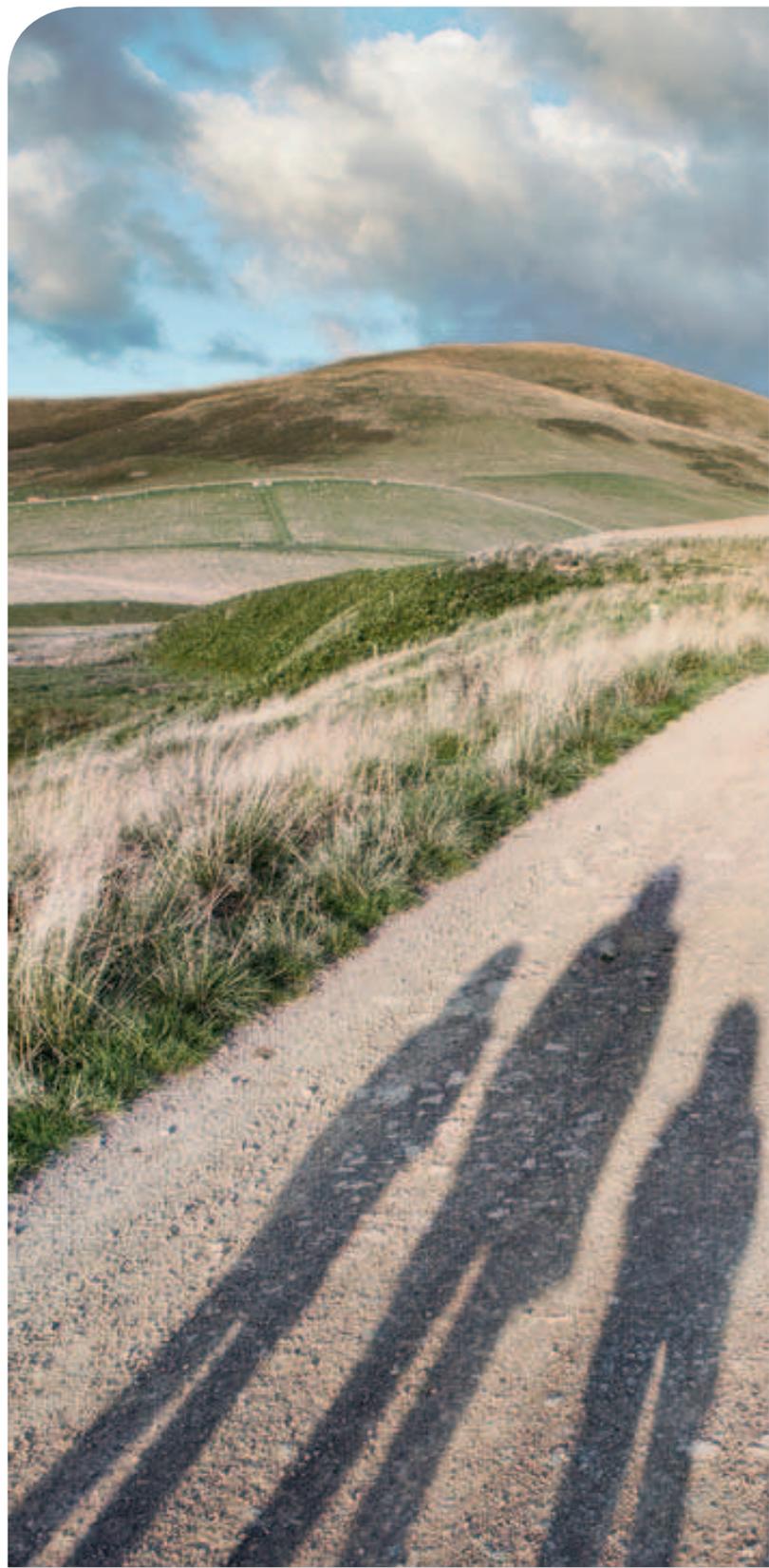
# 7.3 ACTIONS

## en faveur des **TERRITOIRES**

Pour le Crédit Mutuel Arkéa, le soutien au rayonnement économique des territoires s'inscrit dans le prolongement de son propre développement.

La création du pôle dédié aux entreprises et aux institutionnels traduit la volonté du groupe d'être un interlocuteur de référence, à l'échelle régionale et nationale. La création en 2011 d'Arkéa Capital Partenaire procède de la même logique. Dotée de 400 millions d'euros de ressources, elle investira dans des entreprises indépendantes de taille intermédiaire, essentiellement en Bretagne, mais également dans le Massif Central. Le groupe est aussi devenu partenaire d'Eilañ, une nouvelle société d'investissement dédiée au développement des énergies renouvelables en Bretagne.

Le Crédit Mutuel Massif Central continue de s'inscrire comme un partenaire de choix de la région Auvergne avec un accord financier, représentant 5 millions d'euros sur quinze ans, en vue de favoriser les projets de développement de la région. Le CMMC est aussi la première banque régionale à rejoindre « Auvergne Nouveau Monde » et à porter ce projet qui est en totale cohérence avec les valeurs mutualistes et de solidarité du groupe. L'objectif ? Promouvoir un autre modèle de développement plus sensible à l'ouverture sur le monde et de société qui place l'homme au cœur de tout projet.



# 7.4 ACTIONS

## en faveur **DES CITOYENS**

Le groupe exerce son action en faveur des citoyens par la promotion d'initiatives nouvelles et de dispositifs de solidarité qui ont démontré leur pertinence.



La création, en 2010, de l'association Ark'ensol — « Ark' » pour Arkéa et « sol » pour solidarité — permet de rassembler les initiatives solidaires et de les étendre aux trois fédérations du Crédit Mutuel Arkéa. Dotée d'environ 2 millions d'euros par an, Ark'ensol intervient « du quartier à l'international » et exerce son activité, soit directement, soit en partenariat avec d'autres institutions et associations.

Ark'ensol est aidée dans sa mission par deux associations spécialisées :

- Ark'ensol Créavenir qui accorde des aides financières aux investissements réalisés par des entrepreneurs, créateurs d'emplois durables.
- Ark'ensol Entraide, qui suit les dispositifs d'aide aux emprunteurs et s'attache à promouvoir la recherche de solutions pour des sociétaires connaissant des difficultés, momentanées ou récurrentes.

Enfin, le groupe se positionne comme l'un des principaux partenaires financiers du secteur de l'habitat social, notamment dans le cadre des prêts locatifs (PLS), avec des conditions parmi les plus attractives du marché. Armorique Habitat, sa filiale spécialisée dans le logement social en Bretagne, s'engage elle aussi en faveur du droit au logement et de la mixité sociale. Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels renforce également sa présence auprès des collectivités locales et des organismes HLM avec, en 2011, une forte progression des financements accordés.

# AUTRES INFORMATIONS

concernant **LA SOCIÉTÉ**





## 8.1 RAISON SOCIALE

et nom commercial

### **DE LA SOCIÉTÉ**

Raison sociale et nom commercial : Crédit Mutuel Arkéa

## 8.2 LIEU DE CONSTITUTION

et durée de vie de

**LA SOCIÉTÉ** et **NUMÉRO**

### **D'ENREGISTREMENT**

Siren : 775 577 018 RCS Brest

Code APE : 651 D

## 8.3 DATE DE CONSTITUTION et durée de vie **DE LA SOCIÉTÉ**

La société a été constituée le 24 septembre 1960 pour une durée de 99 ans, soit pour une durée de vie s'achevant le 23 septembre 2059.

## 8.4 SIÈGE SOCIAL

et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son  
**SIÈGE STATUTAIRE**

Siège social :	1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon
Téléphone :	02 98 00 22 22
Fax :	02 98 30 52 10
Forme juridique :	Société anonyme coopérative de crédit à capital variable

Législation : Société de droit français régie par les textes suivants :

- loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- loi du 24 juillet 1897 relative aux sociétés à capital variable ;
- dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit et notamment le code monétaire et financier ;
- code de commerce ;
- ordonnance du 16 octobre 1958 et ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel.

## 8.5 NATURE DU CONTRÔLE exercé **SUR LA SOCIÉTÉ**

La structure de base du Groupe est la caisse locale. Celle-ci couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous forme de parts sociales. Le capital du Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Il n'existe pas d'accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société.

## 8.6 PROCÉDURES JUDICIAIRES et **D'ARBITRAGE**

A la date du dépôt du présent Document de référence, ni la société ni aucun autre membre du Crédit Mutuel Arkéa n'est ou n'a été impliqué dans une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment, durant les douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Crédit Mutuel Arkéa.

## 8.7 CONTRATS **IMPORTANTES**

Il n'y a pas eu de contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires de la société) pouvant conférer à tout membre du Crédit Mutuel Arkéa un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la société à remplir les obligations que lui imposent les titres financiers émis à l'égard de leurs détenteurs.

## 8.8 CHANGEMENT SIGNIFICATIF de la **SITUATION** **FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ**

Aucun changement significatif de la situation financière de la société n'est survenu depuis la fin du dernier exercice et en particulier depuis l'arrêté des comptes de l'exercice 2011 par le Conseil d'administration de la société le 2 mars 2012.

## 8.9 VÉRIFICATION

### des **INFORMATIONS FINANCIÈRES** **HISTORIQUES ANNUELLES** et **SOURCES DES INFORMATIONS** **FINANCIÈRES** figurant dans le présent document

Pour l'exercice 2011 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2011.

Pour l'exercice 2010 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2010.

Pour l'exercice 2009 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2009.

Le présent Document de référence ne contient aucune autre information vérifiée par les contrôleurs légaux, et les informations financières figurant dans le présent document sont toutes tirées des états financiers vérifiés de la société.

Le présent Document de référence ne contient aucune information provenant de tiers, aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêts.

## 8.10 PRÉVISIONS

### OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES

Le présent Document de référence ne contient aucune prévision ou estimation de bénéfice.

## 8.11 DATE

### des dernières **INFORMATIONS FINANCIÈRES AUDITÉES**

La date des dernières informations financières auditées est le 31 décembre 2011. Elles ont été arrêtées par le Conseil d'administration en date du 2 mars 2012 et seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 3 mai 2012.

Aucune information financière trimestrielle ou semestrielle n'a été publiée depuis la date des derniers états financiers vérifiés.

# 8.12 DOCUMENTS ACCESSIBLES

## au public et **DOCUMENTS**

### **PAR RÉFÉRENCE**

Pendant la durée de validité du Document de référence, une copie des documents suivants peut, le cas échéant, être consultée :

- l'acte constitutif et les statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société inclus dans le présent Document de référence ;
- les informations financières de la société et du groupe Crédit Mutuel Arkéa pour les exercices s'achevant le 31 décembre 2009, 2010 et 2011 de la société et du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- le présent Document de référence
- le Document de référence numéro R.11-028 du 23 mai 2011 incorporé par référence et actualisé le 05 septembre 2011 sous le n° D.11-0435-A01
- le Document de référence numéro R.10-046 du 17 juin 2010 incorporé par référence et actualisé le 7 septembre 2010 sous le n° D.10-0300-A01
- le Document de référence numéro R.09-075 du 4 septembre 2009 incorporé par référence.

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations incorporées par référence.

Le Document de référence numéro R.11-028 du 23 mai 2011 actualisé le 05 septembre 2011

ainsi que le présent Document de référence sont par ailleurs disponibles sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Ces documents pourront être consultés au siège social de la société aux heures et jours ouvrés habituels. Une copie du présent Document de référence sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Ces documents peuvent être également consultés sur le site internet de la société ([www.arka.com](http://www.arka.com)).

### Incorporation par référence

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé au précédent

Document de référence enregistré le 23 mai 2011 sous le numéro R.11-028 relatives à certaines informations, notamment les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société :

1. Relatives à l'exercice 2010 : pages 62 à 111
2. Relatives à l'exercice 2009 : pages 79 à 91 et 96 à 139
3. Relatives à l'exercice 2008 : pages 257 à 364

D'autres informations incluses dans le précédent Document de référence distinctes de celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de référence.







PERSONNE  
**RESPONSABLE**

# 9.1 PERSONNE RESPONSABLE

## des **INFORMATIONS** **CONTENUES DANS** **LE PRÉSENT DOCUMENT**

Ronan LE MOAL, Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa.



# 9.2 DÉCLARATION

de la personne

**RESPONSABLE**

**DU PRÉSENT DOCUMENT**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2009 incorporées par référence dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes qui contient une observation. Ce rapport figure en page 140 du document de référence numéro R.10-046 du 17 juin 2010 incorporé par référence.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes consolidés, les contrôleurs légaux, dans leur rapport, ont attiré l'attention du lecteur sur la note « Normes comptables appliquées » de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables liés à l'application des normes IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » et IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Fait au Relecq-Kerhuon, le 10/04/2012

*Ronan LE MOAL, Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa*





# CONTRÔLEURS LÉGAUX des **COMPTES**



## Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2011 ont été audités par :

### Commissaires aux comptes titulaires :

Mazars  
61, rue Henri Regnault  
Exaltis  
92075 La Défense Cedex  
France

Représenté par Monsieur Franck BOYER et Charles de BOISRIOU  
Début du premier mandat : 1976  
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars représenté par Monsieur Franck BOYER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices. Co-signature pour 2011

et

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
BP 136  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER  
Début du premier mandat : 2007  
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

### Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Charles de BOISRIOU,  
61, rue Henri Regnault  
Exaltis  
92075 La Défense Cedex  
France

Début du premier mandat : 2009  
Démission le 15 décembre 2011

La nomination de Monsieur Charles de BOISRIOU a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

et

Société BEAS  
7-9, villa Houssay  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

Représentée par Monsieur Pascal PINCEMIN  
Début du premier mandat : 2009  
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

La nomination de la Société BEAS a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

## Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2010 ont été audités par :

### Commissaires aux comptes titulaires :

Mazars  
61, rue Henri Regnault  
Exaltis  
92075 La Défense Cedex  
France

Représenté par Monsieur Franck BOYER  
Début du premier mandat : 1976  
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars représenté par Monsieur Franck BOYER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

et

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
BP 136  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER  
Début du premier mandat : 2007  
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

### Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Charles de BOISRIOU,  
61, rue Henri Regnault  
Exaltis  
92075 La Défense Cedex  
France

Début du premier mandat : 2009  
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

La nomination de Monsieur Charles de BOISRIOU a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

et

Société BEAS  
7-9, villa Houssay  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

Représentée par Monsieur Pascal PINCEMIN  
Début du premier mandat : 2009  
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

La nomination de la Société BEAS a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

## Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2009 ont été audités par :

### Commissaires aux comptes titulaires :

Mazars  
61, rue Henri Regnault  
Exaltis  
92075 La Défense Cedex  
France

Représenté par Monsieur Franck BOYER  
Début du premier mandat : 1976  
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars représenté par Monsieur Franck BOYER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

et

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
BP 136  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER  
Début du premier mandat : 2007  
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

### Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Charles de BOISRIOU,  
61, rue Henri Regnault  
Exaltis  
92075 La Défense Cedex  
France

Début du premier mandat : 2009  
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

La nomination de Monsieur Charles de BOISRIOU a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

et

Société BEAS  
7-9, villa Houssay  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

Représentée par Monsieur Pascal PINCEMIN  
Début du premier mandat : 2009  
Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2014

La nomination de la Société BEAS a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

### Démission ou révocation des contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques

Afin d'organiser la rotation du responsable de mission pour le cabinet Mazars, MM. BOYER et de BOISRIOU co-signent les comptes du groupe pour 2011. En conséquence, M. de BOISRIOU a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes suppléant le 15 décembre 2011.





RAPPORT DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
sur les  
**COMPTES CONSOLIDÉS 2011**



# Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Mutuel Arkéa, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **Regroupement d'entreprises**

Votre groupe a procédé au cours de l'exercice à l'acquisition de la société Schelcher Prince Gestion et à l'affectation provisoire du coût d'acquisition, par application de la méthode de l'acquisition

prescrite par la norme IFRS 3 révisée (notes « Principales variations de périmètre » des Principes et méthodes de consolidation, « Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition » des Règles de consolidation et note 45 de l'annexe). Nous avons examiné, dans le contexte de cette acquisition, les modalités d'identification et de valorisation des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés en date d'acquisition, ainsi que la détermination de l'écart d'acquisition à cette date.

### **Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie**

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes « Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, notes 5, 6, 8 et 37 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

### **Valorisation des instruments financiers**

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

### **Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente**

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 4 et 8 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

### **Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition**

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui n'ont pas conduit à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes « Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition » des Règles de consolidation et 16 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités

de mise en oeuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné la détermination et le traitement comptable des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition.

## **Assurance**

Certains postes techniques propres aux sociétés d'assurance du groupe sont estimés selon les modalités réglementaires et en utilisant des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments ainsi que les montants concernés sont relatés dans les notes « Principes comptables pour l'activité assurances » des « Principes comptables et méthodes d'évaluation », 22, 34 et 34a de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

## **Impôts différés actif**

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (note 10 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

## **Provisionnement des engagements sociaux**

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 23, 23a et 35c de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 2 avril 2012

*Les Commissaires aux comptes*

DELOITTE & ASSOCIES      MAZARS

Jean-Marc MICKELER      Franck BOYER/ Charles de BOISRIOU





RAPPORT DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
établi en application de l'article  
L. 225-235 du Code de commerce,  
sur le **RAPPORT DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



# Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Mutuel Arkéa et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et

financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 2 avril 2012

*Les Commissaires aux comptes*

DELOITTE & ASSOCIES      MAZARS

Jean-Marc MICKELER      Franck BOYER/ Charles de BOISRIOU

RAPPORT SPÉCIAL DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
sur les **CONVENTIONS**  
**ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**





Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### Convention d'intégration fiscale

##### **Nature et objet :**

Le Conseil d'administration du 28 janvier 2011 a donné son accord pour étendre le périmètre d'intégration à Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, la Foncière Investissement, Novélia, Arkéa Banking Services (ex ProCapital Banking Services), Arkéa SCD (ex Euro Arkéa 1), Arkéa Assistance (ex Euro Arkéa 2), Monext, Monext Holding, Leasecom Group, Leasecom, Leasecom Financial Assets et Leasecom Car, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et pour conclure avec ces sociétés des conventions d'intégration fiscale fixant notamment les modalités de répartition et de paiement de l'impôt.

##### **Personnes concernées :**

Monsieur Michel Gourtay, administrateur de Crédit Mutuel Arkéa et membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Monsieur Albert Le Guyader, administrateur de Crédit Mutuel Arkéa, Leasecom Group et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Monsieur Jean-Pierre Corlay et Monsieur Daniel Gicquel, administrateurs de Crédit Mutuel Arkéa et de Arkéa SCD.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur général de Crédit Mutuel Arkéa et de Arkéa SCD.

Monsieur Fabrice Bazard, Président de Monext Holding, Président du directoire de Arkéa Banking Services et Directeur général délégué de Crédit Mutuel Arkéa.

Monsieur Christian Touzalin, vice-président de Crédit Mutuel Arkéa et Président du Conseil de surveillance de Monext.

Monsieur Jean-Louis Dussouchaud, Président du Conseil de surveillance de Leasecom Group, Président du Conseil d'administration d'Arkéa SCD et administrateur de Crédit Mutuel Arkéa.

Monsieur Gérard Bayol, Président du directoire de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Directeur général délégué de Crédit Mutuel Arkéa et administrateur de Leasecom Group.

Monsieur Jacques Enjalbert, Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Banking Services, vice-président du Conseil de surveillance de Leasecom Group, administrateur de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, de Arkéa SCD et de Crédit Mutuel Arkéa.

Monsieur Lionel Dunet, vice-président du Conseil de surveillance d'Arkéa Banking Services et administrateur de Crédit Mutuel Arkéa.

#### Convention de crédit avec SOFIPROTEOL

##### **Nature et objet :**

Le Conseil d'administration du 4 mars 2011 a été informé de l'avis favorable du Comité de crédit groupe relatif à l'octroi de crédit

par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels à la société Glon, appartenant au groupe Sofiprotéol. La société Glon, a demandé, lors du renouvellement annuel, la réorganisation de ses concours à court terme.

Le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2011 a autorisé l'octroi de crédit au groupe Sofiprotéol, via Soprol, à hauteur de 15M€, portant alors l'encours des engagements sur cette contrepartie à 104,9M€.

Le Conseil d'administration du 26 août 2011 a autorisé l'octroi de crédit au groupe Sofiprotéol, via Saipol, à hauteur de 3,472M€, portant alors l'encours des engagements sur cette contrepartie à 107,8M€.

Le Conseil d'administration du 14 octobre 2011 a autorisé l'octroi de crédit au groupe Sofiprotéol, via Saipol, à hauteur de 7,8M€, portant alors l'encours des engagements sur cette contrepartie à 100,6M€.

### **Personne concernée :**

Monsieur Jean-Pierre Denis, Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et administrateur du groupe Sofiprotéol.

## **Convention de crédit avec le groupe PPR**

### **Nature et objet :**

Le Conseil d'administration du 28 janvier 2011 a autorisé l'octroi de crédit au groupe PPR, à hauteur de 5M€, ce qui porte l'encours des engagements sur cette contrepartie à 80M€.

### **Personne concernée :**

Monsieur Jean-Pierre Denis, Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et administrateur du groupe PPR.

## **Contrat d'externalisation et de mise à disposition de moyens conclu avec Arkéa Capital Partenaire**

### **Nature et objet :**

Le Conseil d'administration du 20 mai 2011 a autorisé la conclusion d'une convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens permettant à Arkéa Capital Partenaire de disposer de ressources informatiques, comptables, juridiques et financières.

### **Personnes concernées :**

Monsieur Jean-Pierre Denis, Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et de Arkéa Capital Partenaire.

Monsieur Ronan Le Moal, Directeur général de Crédit Mutuel Arkéa et administrateur de Arkéa Capital Partenaire.

Monsieur Gérard Bayol, Directeur général délégué de Crédit Mutuel Arkéa et administrateur de Arkéa Capital Partenaire.

Monsieur Christian Touzalin, administrateur de Crédit Mutuel Arkéa et de Arkéa Capital Partenaire.

Monsieur Jacques Enjalbert, administrateur de Crédit Mutuel Arkéa et de Arkéa Capital Partenaire.

Crédit Mutuel Arkéa a enregistré sur l'exercice 2011 un produit de 7 801€ au titre de cette convention.

## **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles R. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### **Lettre d'Adhésion à la convention de garantie financière (Collateral Security Agreement) pour les caisses locales.**

#### **Nature et objet :**

Dans le cadre du refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par l'émission de titres fonciers par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF, Crédit Mutuel Arkéa et Arkéa Banque Entreprises

et Institutionnels (Collateral Providers) apportent leur garantie sur ces opérations (cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010 et conclue en date du 15 novembre 2010).

En 2011, les parties ont souhaité intégrer les caisses locales à cette convention.

Dans le cadre de l'adhésion des caisses locales à la Convention de Garantie Financière, le Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa a souhaité autoriser la signature de la Lettre d'Adhésion avec

pour seuls votants M. Enjalbert et Mme Letoux, respectivement administrateurs des caisses locales de Morlaix et de Matignon.

En effet, ces deux caisses locales devaient être exclues du programme dans un premier temps afin de permettre l'obtention de l'autorisation préalable du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Cependant, le vote de M. Enjalbert n'a pu être valablement donné puisque celui-ci est également administrateur de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. L'autorisation préalable de la Lettre d'Adhésion n'a pu être valablement obtenue.

Par la suite, Crédit Mutuel Arkéa a souhaité recommencer la procédure d'autorisation préalable. A cette occasion, Crédit Mutuel Arkéa souhaiterait intégrer en une fois toutes les caisses locales (et ce, y compris les caisses de Morlaix et Matignon). Cependant, tous les membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sont également dirigeants ou administrateurs d'une ou plusieurs autres parties à la Convention de Garantie Financière (soit de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, soit de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF, soit des caisses locales).

L'interdiction pour les administrateurs intéressés de participer au vote a conduit à l'impossibilité pour le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa de donner valablement son autorisation préalable.

### **Personnes concernées :**

Monsieur Jacques Enjalbert, administrateur de la caisse locale de Morlaix et administrateur de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Madame Claudette Letoux, administratrice de la caisse locale de Matignon.

Tous les membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

## **Convention de crédit avec le groupe Altrad**

### **Nature et objet :**

Le Conseil d'administration du 26 août 2011 a été informé de la mise en œuvre impérative d'une procédure d'urgence pour examiner la demande de mise en place d'un crédit au profit du groupe Altrad le 13 juillet 2011. Une dérogation de limite de crédit a été accordée à Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour répondre favorablement à la demande de crédit de 23M€ sur 5 ans et à la demande de renouvellement des lignes.

Le Conseil a également été informé que cette convention réglementée, n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable du Conseil d'administration, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

### **Personne concernée :**

Monsieur Jean-Pierre Denis, Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et administrateur du groupe Altrad.

## **Convention de crédit avec le groupe Paprec**

### **Nature et objet :**

Le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2011 a été informé de la mise en œuvre impérative d'une procédure d'urgence pour examiner la demande de mise en place d'un crédit au profit du groupe Paprec le 6 juin 2011. Une dérogation de limite de crédit a été accordée à Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour répondre favorablement à la demande de garantie de 6,5 M€ sollicitée par le groupe Paprec.

Le Conseil a également été informé que cette convention réglementée, n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable du Conseil d'Administration, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration du 26 août 2011 a été informé de la mise en œuvre impérative d'une procédure d'urgence pour examiner la demande de mise en place d'un crédit au profit du groupe Paprec le 11 juillet 2011. Une dérogation de limite de crédit a été accordée à Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour répondre favorablement à la demande de garantie de 20M€ sollicitée par le groupe Paprec.

Le Conseil a également été informé que cette convention réglementée, n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable du Conseil d'administration, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

### **Personne concernée :**

Monsieur Jean-Pierre Denis, Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et administrateur du groupe Paprec.



## Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention d'intégration fiscale

Le Conseil d'administration du 20 décembre 2002 a autorisé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, la reconduction du régime d'intégration fiscale auquel ont adhéré Crédit Mutuel Arkéa (ex Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel), la CEOI-BIE, Crédit Mutuel Home Loans SFH (ex Eurobretagne VII).

Cette convention d'intégration fiscale a été élargie pour intégrer fiscalement les sociétés Suravenir Assurances, Suravenir Assurances Holding (ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à Suravenir Assurances), la Banque Privée Européenne, Arkéa Capital Partenaire (ex Eurobretagne X), Federal Finance Banque et Federal Finance Gestion, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cette convention d'intégration fiscale fixant notamment les modalités de répartition et du paiement de l'impôt a été conclue avec chacune de ces filiales le 6 mars 2009 après avoir été autorisée par le Conseil d'administration du même jour.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2009 a décidé d'intégrer fiscalement la société Financo, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette convention d'intégration fiscale fixant notamment les modalités de répartition et du paiement de l'impôt a été conclue le 31 décembre 2009.

Le Conseil d'administration du 16 octobre 2009 a décidé d'intégrer fiscalement les caisses de crédit Mutuel des réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, du Crédit Mutuel Massif Central, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette convention d'intégration fiscale fixant notamment les modalités de répartition et du paiement de l'impôt a été conclue le 9 février 2010 avec les fédérations représentant les caisses.

Le Conseil d'administration du 17 septembre 2010 a décidé d'intégrer fiscalement la société Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette convention d'intégration fiscale, fixant notamment les modalités de répartition et du paiement de l'impôt, a été conclue le 15 novembre 2010.

### Contrat de travail

Le Conseil d'administration du 12 septembre 2008 a approuvé les dispositions de l'avenant de suspension au contrat de travail de Monsieur Jean-Pierre Denis, Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. L'avenant de suspension au contrat de travail mentionne les dispositions suivantes :

- la date de suspension du contrat de travail
- les conditions de réintégration en fin de mandat
- la prise en compte du mandat dans le calcul de l'ancienneté et pour l'ensemble des droits qui y sont liés
- la souscription d'un régime privé d'assurance chômage pendant la durée de suspension du contrat de travail
- les modalités d'indemnisation en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de Crédit Mutuel Arkéa à l'exclusion du licenciement pour faute grave ou lourde, à savoir : sommes dues en application de la loi et de la convention collective et indemnité complémentaire de licenciement d'un montant net correspondant à 18 mois de salaire brut.

### Convention avec C.E.O.I. – B.I.E

Afin de permettre à la C.E.O.I.- B.I.E. de satisfaire aux exigences de la Banque de France préalables au retrait d'agrément, Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé, lors du Conseil d'administration du 6 novembre 1998, à garantir l'ensemble des engagements hors bilan de la C.E.O.I. – B.I.E. vis-à-vis des tiers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Aucune rémunération n'a été enregistrée au titre de cette convention au cours de l'exercice.

### Convention conclue avec Financo

Les Conseils d'administration des 5 décembre 1997, 12 juillet 2002, 5 décembre 2003, 3 décembre 2004 et 2 décembre 2005 ont autorisé la souscription par Crédit Mutuel Arkéa d'emprunts participatifs émis par Financo pour les montants respectifs de 2 642 551 euros, de 8 475 000 euros et 9 322 500 euros, 4 237 500 euros, 13 940 217 euros et 20 000 000 euros.

### Conventions conclues avec Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

#### *Convention de garantie financière (Collateral Security Agreement)*

Dans le cadre du refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par l'émission de titres fonciers par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF, Crédit Mutuel Arkéa et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels (Collateral Providers) apportent leur garantie sur ces opérations.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'administration du 17 septembre 2010, a été conclue en date du 15 novembre 2010.

Crédit Mutuel Arkéa a enregistré sur l'exercice 2011 une charge de 9 204 931 euros au titre de la rémunération de cette convention.

## Conventions conclues avec Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF

### **Convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens**

Cette convention a pour objet l'externalisation par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF auprès de Crédit Mutuel Arkéa des prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes au sens du règlement n° 97-02 du 21 février 1997 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'administration du 17 septembre 2010, a été conclue en date du 15 novembre 2010.

Crédit Mutuel Arkéa a enregistré sur l'exercice 2011 un produit de 35 197 euros au titre de cette convention.

### **Convention de groupement de fait**

Cette convention a pour objet la constitution d'un groupement de fait avec Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF et Crédit Mutuel Arkéa, régi par les dispositions de l'article 261B du Code général des impôts (exonération de TVA). La convention prévoit notamment la mise à disposition de matériels, locaux et ressources humaines.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'administration du 17 septembre 2010, a été conclue en date du 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

### **Contrat d'agent administratif (Administrative Agreement)**

Cette convention a pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de la gestion au quotidien de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, cette société n'ayant ni employé ni moyen propre rattaché.

Ce contrat, autorisé par le Conseil d'administration du 17 septembre 2010, a été conclu en date du 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de ce contrat.

### **Contrat d'agent de calcul (Calculation Services Agreement)**

Ce contrat a essentiellement pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de l'exécution des calculs devant être

effectués au titre des différents contrats conclus dans le cadre du Programme.

Ce contrat, autorisé par le Conseil d'administration du 17 septembre 2010, a été conclu en date du 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de ce contrat.

### **Convention de comptes de l'émetteur (Issuer Accounts Agreement)**

Cette convention a pour objet la délégation à Crédit Mutuel Arkéa de l'ouverture et de la gestion des comptes bancaires de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'administration du 17 septembre 2010, a été conclue en date du 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

### **Contrat de prêt (Facility Agreement)**

Il s'agit d'un contrat cadre de crédit entre Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF en tant que prêteur et Crédit Mutuel Arkéa en tant qu'emprunteur.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'administration du 17 septembre 2010, a été conclue en date du 15 novembre 2010.

En 2011, un prêt a été accordé à Crédit Mutuel Arkéa par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF dans le cadre du programme EMTN : 750 millions d'euros le 7 octobre 2011.

Au titre de ce contrat, Crédit Mutuel Arkéa a enregistré une charge d'intérêts de 6 738 253 euros en 2011.

### **Contrat de gage espèces (Cash Collateral Agreement)**

Ce contrat a essentiellement pour objet la constitution d'un gage espèces au profit de Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Ce contrat, autorisé par le Conseil d'administration du 17 septembre 2010, a été conclu en date du 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de ce contrat.

### **Convention de gestion et de recouvrement**

Cette convention a essentiellement pour objet de définir les conditions dans lesquelles Crédit Mutuel Arkéa assurera le recouvrement des prêts réalisés par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF, conformément à l'article L.515-22 du Code monétaire et financier.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, a été conclue le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

### **Convention de placement (Dealer Agreement)**

Cette convention a essentiellement pour objet de définir les conditions dans lesquelles Crédit Mutuel Arkéa placera les titres fonciers émis par Crédit Mutuel Arkéa Public Sector SCF.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'administration du 17 septembre 2010, a été conclue en date du 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

### **Contrat de définitions (Master Definitions and Construction Agreement)**

Ce contrat a essentiellement pour objet de définir tous les termes utilisés dans les documents relatifs au Programme.

Ce contrat, autorisé par le Conseil d'administration du 17 septembre 2010, a été conclu le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de ce contrat.

### **Contrat de Stratégie de couverture (Hedging Strategy Letter)**

Ce contrat a essentiellement pour objet la définition et la mise en œuvre de la stratégie de couverture des risques de taux et de change.

Ce contrat, autorisé par le Conseil d'administration du 17 septembre 2010, a été conclu le 15 novembre 2010.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de ce contrat.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 2 avril 2012

*Les commissaires aux comptes*

DELOITTE & ASSOCIES      MAZARS

Jean-Marc MICKELER      Franck BOYER/ Charles de BOISRIOU







TABLEAUX  
de **CONCORDANCE**

# Tableau de concordance du Document de référence

Ce Document de référence a été rédigé en application du schéma de l'annexe XI du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 dont les rubriques énoncées ci-après renvoient aux développements présentés dans le présent Document de référence.

	Chapitres	Pages
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>		
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	9	160
1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence	9	161
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		
2.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	10	164
2.2. Démission ou révocation des contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	10	165
<b>3. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>4</b>	<b>53</b>
<b>4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ</b>		
4. 1. Histoire et évolution de la société	1	8
4.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société	8	152
4.1.2. Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	8	152
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	8	153
4.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	8	153
4.1.5. Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	1	20
<b>5. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
5.1. Principales activités	1	11
5.1.1. Principales activités de la société	1	11
5.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	1	18
5.1.3. Principaux marchés	1	11, 13
5.1.4. Position concurrentielle de la société	NA	NA
<b>6. ORGANIGRAMME</b>		
6.1. Description du Groupe et place de la société au sein du Groupe	1	10
6.2. Liens de dépendance de la société au sein du Groupe	1	10, 11
<b>7. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>		
7.1. Déclaration sur les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	3	50
7.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	3	50

	Chapitres	Pages
<b>8. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	NA	NA
<b>9. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
9.1. Nom, adresse et fonction, dans la société des membres des organes d'administration et de direction	2	24
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	2	37
<b>10 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
10.1. Nature du contrôle exercé sur la société	8	154
10.2. Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	NA	NA
<b>11. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ</b>		
11.1. Informations financières historiques	5, 7	85, 137
a) Bilan	5, 7	86, 139
b) Compte de résultat	5, 7	87, 141
c) Tableau des flux de trésorerie	5	90
d) Notes explicatives	5	106
11.2. États financiers	5, 7	85, 137
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	8	155
11.3.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	8, 11	155, 167
11.3.2. Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	8	155
11.3.3. Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	8	155
11.4. Date des dernières informations financières auditées	8	156
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
11.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états vérifiés et rapport d'examen	8	156
11.5.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	NA	NA
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	8	154
11.7. Changement significatif de la situation financière de la société	8	155
<b>12. CONTRATS IMPORTANTS</b>	8	154
<b>13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT</b>	8	155
<b>14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	8	157

# Tableau de concordance du rapport de gestion annuel 2011 relatif au groupe Crédit Mutuel Arkéa

Les informations contenues dans le rapport de gestion annuel 2011, représentées par les rubriques figurant dans le tableau ci-dessous, sont intégralement reprises dans le présent Document de Référence.

	Chapitres	Pages
<b>1. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		
1.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	10	164
1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2011	11	167
<b>2. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>4</b>	<b>53</b>
<b>3. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
3.1. Principales activités	1	11
3.1.1. Principales activités de la société	1	11
3.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	1	18
3.1.3. Principaux marchés	1	11, 13
3.1.4. Chiffres clés 2011	1	20
<b>4. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>		
4.1. Déclaration sur les perspectives de Crédit Mutuel Arkéa depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	3	50
4.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de Crédit Mutuel Arkéa pour l'exercice en cours	3	50
<b>5. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>8</b>	<b>156</b>
<b>6. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
6.1. Nom, adresse et fonction, dans le Groupe des membres des organes d'administration et de direction	2	24
6.2. Politique de rémunération des dirigeants	2	38
<b>7. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ</b>		
7.1. Informations financières historiques	5, 7	85, 137
a) Bilan	5, 7	86, 139
b) Compte de résultat	5, 7	87, 141
c) Tableau des flux de trésorerie	5, 7	90
d) Notes explicatives	5, 7	106
7.2. États financiers	5, 7	85, 137
<b>8. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE</b>	<b>7</b>	<b>143</b>





# AML STATEMENT



January 24th, 2012

Dear sirs,

Crédit Mutuel Arkéa is a French regulated bank.

Pursuant to Article L.561-2 of the Monetary and Financial Code, Crédit Mutuel ARKEA is subject to European and French laws and Anti Money Laundering and Terrorist Financing (AMLFT) regulations including identification and customer knowledge, monitoring of financial flows and reporting to TRACFIN(French financial intelligence unit for fighting money laundering and terrorist financing).

Crédit Mutuel Arkéa complies with the legal environments and regulatory provisions concerning the fight against money laundering and terrorism financing. These provisions are consistent with Financial Action Task Force (FATF) recommendations.

To meet its duties, Crédit Mutuel Arkéa has implemented technical and human resources and established an AMLFT policy which is applicable in all branches («Caisses de Crédit Mutuel») and subsidiaries within the Group.

Each affiliate is then responsible for establishing its own operational procedure in line with the general guidelines of the AMLTF Group policy.

The AMLTF Group policy is designed to meet the following objectives:

- Customer or principle identification by requiring an official ID. documentation.
- Monitoring operations to identify and declare to TRACFIN any amount which could come from activities referred to in Article L.561-15 of the Monetary and Financial code.
- Training to employees.
- Internal control system by applying rules shared by all activities.

Furthermore, Crédit Mutuel Arkéa is subject to regular audits by the French regulator (Autorité de Contrôle Prudentiel) which ensures that the bank complies with the French legislation and established policies and procedures.

For additional details about the Group procedure, please refer to:

- Crédit Mutuel Arkéa AML Questionnaire (Wolfsberg Group).
- Crédit Mutuel Arkéa financial institution profile.

Yours faithfully,

Guillaume Hardy  
Compliance Officer



www.arkea.com

**Crédit Mutuel ARKEA** 

1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon.  
Tél. : 02 98 00 22 22

---

118, av. Champs-Élysées - 75008 Paris  
Tél. 01 56 69 76 00



Flashez-moi pour accéder à l'ensemble des rapports annuels 2011 du Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales. Optimisé pour les tablettes.